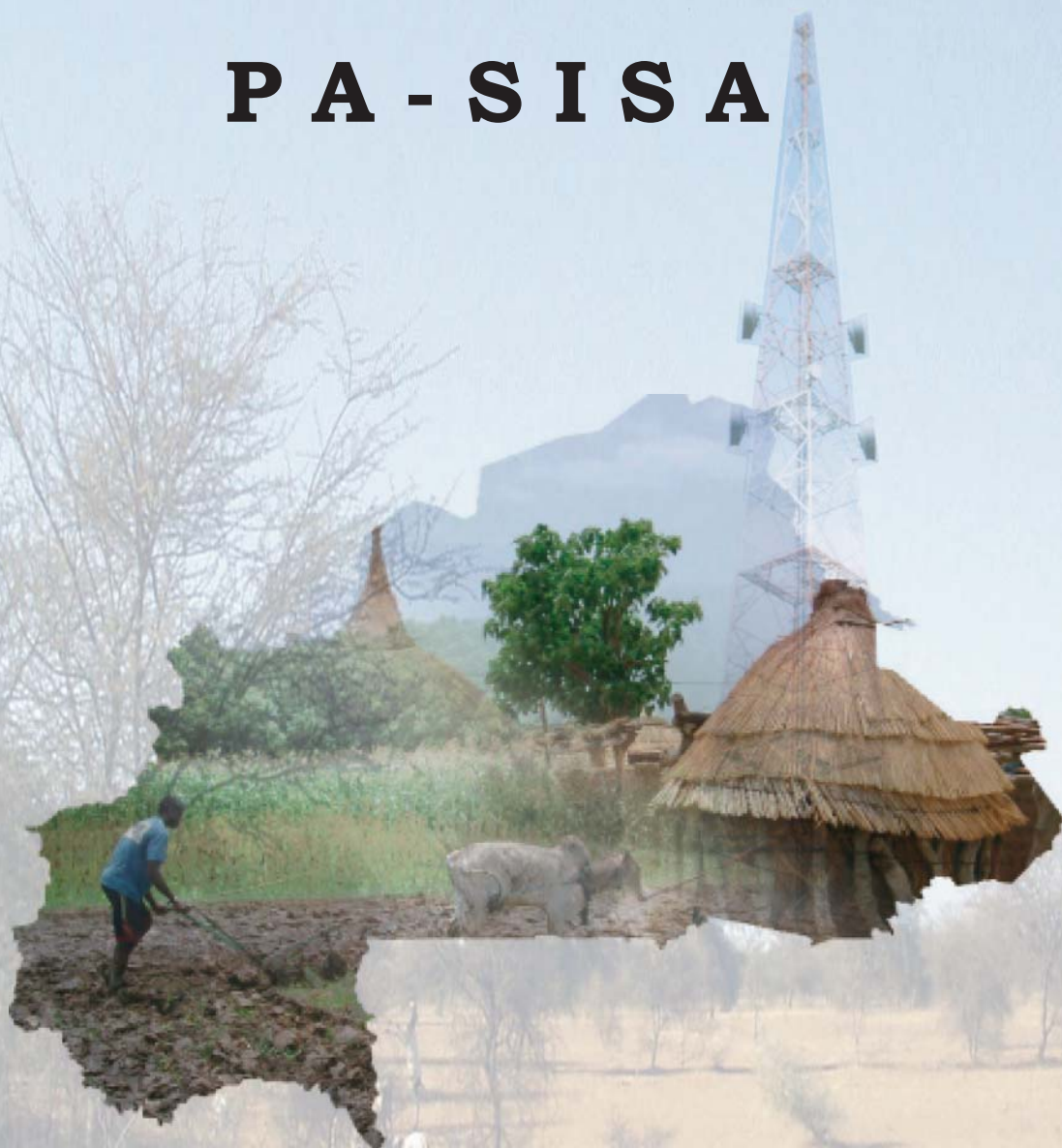


**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE**

**PLAN D'ACTION SYSTEME D'INFORMATION
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE**

P A - S I S A



JUILLET 2004

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
INTRODUCTION GENERALE	1
CONTEXTE ET LES RESULTATS ATTENDUS.....	2
OBJECTIF DU PLAN D'ACTION ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE	3
STRUCTURATION DU DOCUMENT	4
1 CONTEXTE, ENJEUX ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION SISA.....	6
1.1 CONTEXTE	6
1.1.1 CSLP : cadre fédérateur des politiques sectorielles.....	6
1.1.2 Forte demande en informations nécessaires au pilotage de la SNSA, faible coordination des initiatives	6
1.1.3 Pilotage de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et réalités des systèmes d'information actuels.....	6
1.1.4 Intégration régionale.....	7
1.2 ENJEUX DU PLAN D'ACTION SISA	8
1.2.1 Informations utiles au pilotage de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire.....	8
1.2.2 Pérennisation des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire	9
1.2.3 Concertation permanente entre acteurs du dispositif de sécurité alimentaire	9
1.2.4 Fluidité des informations entre les SI nationaux et régionaux	9
1.2.5 Dynamique d'ouverture du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire	9
1.3 PRINCIPES DIRECTEURS	10
1.3.1 Promotion de la sécurité humaine.....	10
1.3.2 Dimension de la pauvreté à travers le CSLP: constats et réponses apportées.....	10
1.3.3 Genre et lutte contre la pauvreté et de l'insécurité alimentaire	12
1.3.4 Aspects de bonne gouvernance.....	13
2 GESTION ACTUELLE ET PROSPECTIVE DES QUESTIONS DE SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO.....	15
2.1 DISPOSITIFS DE DECISION ET DE CONCERTATION.....	15
2.1.1 Gouvernement.....	15
2.1.2 Conseil National de Sécurité Alimentaire, CNSA (ex CRSPC).....	15
2.1.3 Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire, SE/CNSA (ex SP/CPC-SA).....	17
2.1.4 Secrétariat Permanent de Coordination des politiques Sectorielles Agricoles, SP-CPSA	18
2.1.5 Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles DG-PSA (ex CT/CCI).....	19
2.2 ORGANES OPERATIONNELS POUR L'AIDE ALIMENTAIRE	20
2.2.1 SONAGESS.....	20
2.2.2 CONASUR	21
2.2.3 Secrétariat Permanent aux aides du Programme Alimentaire Mondial, SP-PAM.....	22
2.2.4 Autres dispositifs.....	22
2.3 PRESENTATION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS SECTORIELS	23
2.3.1 SIMc.....	23
2.3.2 SIMb	25
2.3.3 Productions végétales.....	27
2.3.4 Observatoire national du riz.....	31
2.3.5 Productions animales	32
2.3.6 Agro-météorologie.....	35
2.3.7 Ressources en eau.....	36
2.3.8 Santé-nutrition.....	37
2.3.9 Socio-économie.....	40
2.3.10 Autres systèmes d'information.....	43
2.3.11 Diagnostic des systèmes d'information in globo	43
2.4 ORGANES DE COORDINATION DES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE	47
2.4.1 Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP)	47
2.4.2 Comité de Coordination de l'Information (CCI)	49
2.4.3 Système d'Alerte Précoce (SAP).....	51
2.5 OUTILS DE SUIVI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	52
2.5.1 Outils de suivi de la sécurité alimentaire- aspects conjoncturels.....	52
2.5.2 Outils de suivi de la sécurité alimentaire- aspects structurels	56
2.6 CONCERTATION AVEC LES AUTRES ORGANES DE COORDINATION.....	58

3	PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	62
3.1	DISPOSITIFS DE DECISION ET DE CONCERTATION	62
3.1.1	<i>Axes d'amélioration.....</i>	62
3.1.2	<i>Propositions.....</i>	63
3.2	SYSTEMES D'INFORMATION	64
3.2.1	<i>SIM céréales.....</i>	64
3.2.2	<i>SIM bétail</i>	65
3.2.3	<i>Productions végétales.....</i>	65
3.2.4	<i>Productions animales</i>	68
3.2.5	<i>Agro-météorologie.....</i>	68
3.2.6	<i>Ressources en eau.....</i>	69
3.2.7	<i>Santé et nutrition</i>	69
3.2.8	<i>Socio-économie.....</i>	69
3.2.9	<i>Propositions communes pour les systèmes d'informations sectoriels de sécurité alimentaire.....</i>	70
3.2.10	<i>Propositions d'amélioration des outils d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire.....</i>	70
4	MONTAGE GENERAL DU SISA ET DU PA-SISA	72
4.1	SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE - SISA	72
4.2	GESTION DU PA-SISA	73
5	CADRE LOGIQUE.....	77
5.1	OBJECTIF GLOBAL	78
5.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES	78
5.2.1	<i>Améliorer les dispositifs de recueil d'analyse et de diffusion d'informations</i>	78
5.2.2	<i>Créer et développer des synergies entre les différents systèmes d'information dans un souci d'efficacité et d'efficience.....</i>	78
5.2.3	<i>Mettre en place, développer et gérer une centrale d'information permettant des analyses intégrées éclairant des décisions à caractère structurel et conjoncturel</i>	78
5.2.4	<i>Mettre en place les mécanismes institutionnels et financiers à même d'assurer la pérennité des dispositifs de recueil, d'analyse et de diffusion d'informations.....</i>	78
5.3	RESULTATS	79
5.4	ACTIVITES.....	79
5.5	PRE REQUIS, HYPOTHESES ET RISQUES	79
6	CADRE TECHNIQUE DU SISA.....	80
6.1	SYSTEMES D'INFORMATION SECTORIELS.....	80
6.2	COORDINATION NATIONALE DU SISA (CN-SISA)	80
6.2.1	<i>Cellule technique d'animation</i>	80
6.2.2	<i>Forum techniques (FT).....</i>	81
6.2.3	<i>Centrale d'information (CI).....</i>	82
6.2.4	<i>Cellule d'Alerte Précoce SAP/GTP (CAP)</i>	85
6.2.5	<i>Cellule d'Analyse Structurelle (CAS).....</i>	85
6.3	DISPOSITIF DECENTRALISE	86
7	CADRE DE GESTION DU PA-SISA	87
7.1	ORGANES CHARGES DE LA MISE EN OEUVRE	87
7.1.1	<i>Comité de pilotage.....</i>	87
7.1.2	<i>Comité de suivi administratif, financier et technique</i>	87
7.1.3	<i>Cellule de gestion</i>	88
7.1.4	<i>Opérateurs</i>	88
7.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES SI.....	88
7.2.1	<i>Principales dispositions des contrats d'objectifs et de services</i>	88
7.2.2	<i>Création d'un fonds commun.....</i>	88
7.2.3	<i>Gestion annuelle des financements.....</i>	89
7.2.4	<i>Chronogramme</i>	89
7.2.5	<i>Suivi- évaluation</i>	89
8	BUDGET	91
8.1	BUDGET GLOBAL DECENNAL.....	91
8.2	PROGRAMMATION FINANCIERE 2004-2006	96
9	CONCLUSION.....	98

Introduction

Introduction générale

Malgré des progrès économiques enregistrés ces dernières années, le Burkina Faso reste confronté à un état massif de pauvreté qui se traduit par la faiblesse des revenus et la faible satisfaction des besoins de base (éducation, santé, alimentation et nutrition).

Pour faire face à cette situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité des populations, le Gouvernement a élaboré en 2000 avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF), un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître leur pouvoir d'achat et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Le CSLP, élaboré en 2000 et révisé en 2003, fixe quatre axes stratégiques majeurs dans la mise en œuvre de la politique de développement autour desquels des programmes, projets et actions viennent se greffer : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ; (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ; (iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance. Il met au centre de ses priorités la sécurité alimentaire.

Malgré les efforts déployés depuis de nombreuses années pour juguler la faim et la malnutrition, force est de reconnaître que l'insécurité alimentaire demeure toujours une réalité quotidienne. L'insécurité alimentaire conjoncturelle devenue assez fréquente a pour facteurs essentiels le risque climatique, la faible fertilité des sols et les déprédateurs des cultures. Quant à l'insécurité alimentaire structurelle les facteurs qui sont à son origine sont nombreux tant au niveau de la disponibilité, de l'accessibilité que de l'utilisation des produits alimentaires. Les principaux facteurs sont : le faible niveau de maîtrise de l'eau, la dégradation des ressources naturelles, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication, la faiblesse des revenus notamment en milieu rural, les difficultés d'accès au crédit, la faiblesse de l'éducation nutritionnelle. Enfin, au plan institutionnel le dispositif de concertation et de suivi de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire connaît des limites dans son efficacité.

En cohérence avec les principaux axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) adoptée par le Gouvernement s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2010, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso.

La sécurité alimentaire est un droit (Déclaration universelle des droits de l'homme). Elle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, 1996). Elle fait intervenir quatre notions fondamentales, il s'agit de :

- La disponibilité. Cette notion s'entend par l'ensemble des ressources alimentaires produites, en stock ou importées pour une période de référence.
- L'accessibilité, entendue comme l'ensemble des voies de recours des ménages pour entrer en possession des produits alimentaires nécessaires.
- La stabilité qui évoque la durabilité. Elle ne peut être assurée que par des productions suffisantes et des systèmes commerciaux et de distribution performants.
- L'utilisation alimentaire traduit ici la qualité nutritionnelle, la nutrition étant définie comme "l'ensemble des processus par lesquels les organismes vivants ingèrent des aliments, les dégradent en leurs constituants, absorbent ces constituants simples et les utilisent pour le

maintien de leur vie, le fonctionnement normal de leurs tissus et organes, éventuellement leur croissance".

Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition. Les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ; (ii) renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ; (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ; (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire a prévu la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire, indispensable au pilotage de la sécurité alimentaire tant structurelle que conjoncturelle, à la connaissance des progrès réalisés et des ajustements à opérer périodiquement. C'est également dans ce cadre que se justifie l'élaboration du Plan d'Action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire. Ce plan d'action fait partie des actions prioritaires à mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Contexte et les résultats attendus

L'élaboration du PA-SISA intervient dans le contexte de la réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques opérée en août 2002. Celle-ci affiche clairement la ferme volonté du Gouvernement à considérer la sécurité alimentaire comme l'une des grandes priorités nationales, en définissant des objectifs précis et des activités porteuses d'espoir.

Le PA-SISA est appelé à remédier aux insuffisances des dispositifs oeuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Ces dispositifs évoluent et fonctionnent souvent de façon isolée, sans complémentarité ni synergie entre eux. Les départements ministériels à vocation technique (agriculture, santé, commerce, travail, industrie, environnement, etc.) collectent, analysent et entretiennent des bases de données thématiques répondant à des fins spécifiques, qui contiennent une grande quantité d'informations utiles mais souvent méconnues par les autres dispositifs et donc sous exploitées. Cette situation occasionne non seulement des dysfonctionnements mais aussi une déperdition de moyens matériels, financiers et humains.

Le PA-SISA devra permettre à terme de rendre cohérent, harmonieux, intégré, coordonné et efficace, le fonctionnement des dispositifs de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et de stockage des informations pour le suivi de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle; il devra entre autres permettre d'assurer:

- une information utile au pilotage d'une politique de sécurité alimentaire durable,
- la pérennisation des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire,
- une concertation permanente entre acteurs du dispositif de sécurité alimentaire,
- la fluidité des informations entre les systèmes d'information nationaux et régionaux,
- la cohérence entre les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et la décentralisation.

Objectif du plan d'action et principes de fonctionnement du Système d'information sur la Sécurité Alimentaire

Le Gouvernement, au travers du Plan d'Action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA), se fixe pour objectif d'améliorer l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier qui assurera un développement efficient et durable du système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA).

Le SISA utilise les diverses sources de *données qualitatives et quantitatives* qui permettent de fournir des *informations* donnant accès à une meilleure *connaissance* de l'évolution de la sécurité alimentaire. Cette étape doit conduire à la prise de *décisions* à partir desquelles des *interventions* seront conduites en vue de traiter des *causes structurelles* et pour pallier les *conséquences conjoncturelles* de l'insécurité alimentaire.

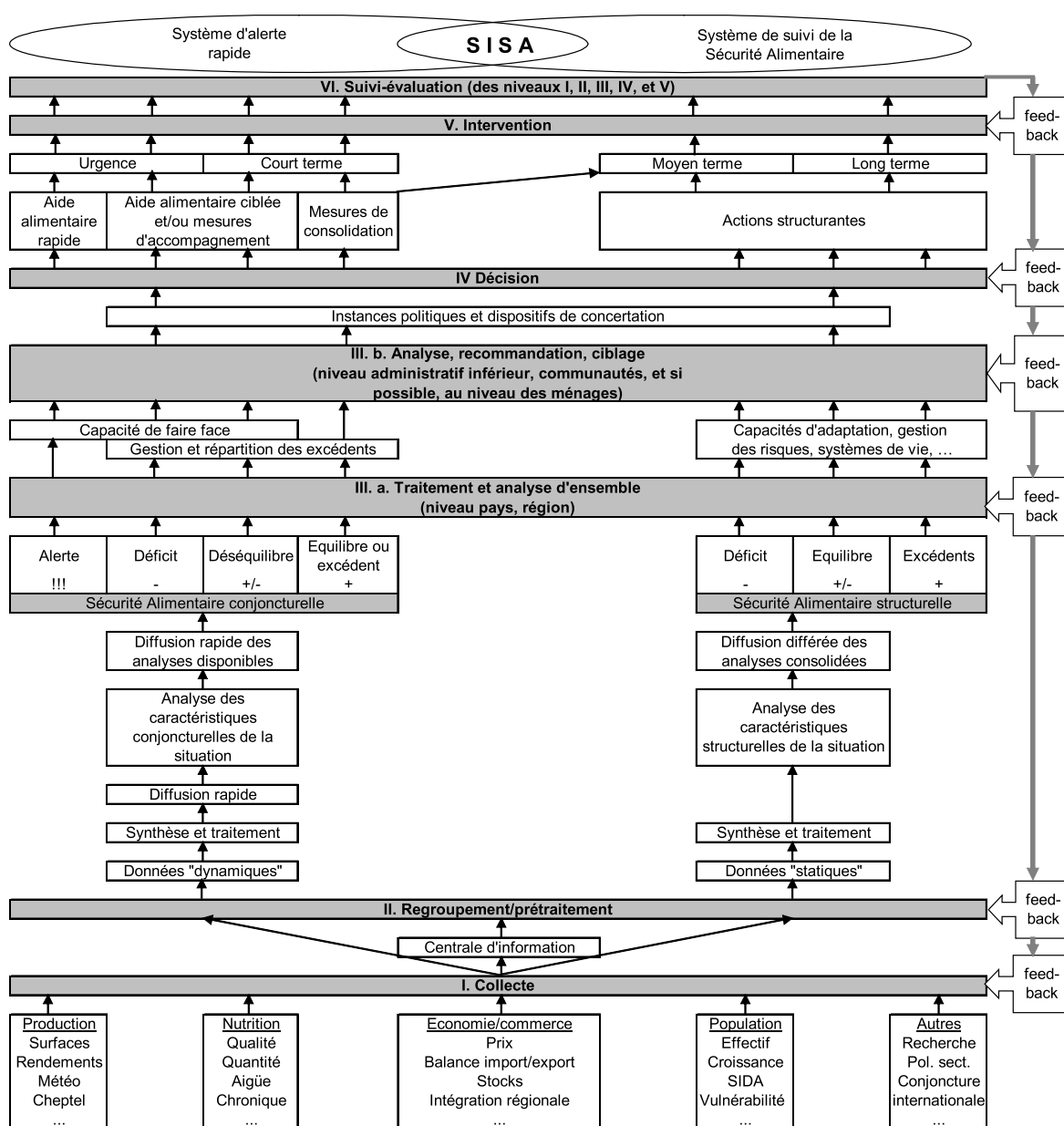
Au sein du mode opératoire du SISA (de la collecte des données à la prise de décision), il est prévu une *rétro-information* systématique auprès des acteurs et bénéficiaires du système. Au terme des interventions, le SISA *évaluera* les résultats atteints.

Le graphique ci-dessous symbolise un SISA théorique. Le montage du présent PA-SISA s'inspire de ce modèle et lui donne corps au travers de propositions pratiques applicables au cas du Burkina Faso.¹

Les niveaux de responsabilités sont structurés par étages depuis:

- i) la collecte de l'information;
- ii) le regroupement et le prétraitement;
- iii.a) le traitement et l'analyse d'ensemble au niveau pays et région;
- iii.b) l'analyse de ciblage au niveau administratif intérieur, au niveau des communautés, et si possible au niveau des ménages;
- iv) la décision;
- v) l'intervention;
- vi) le suivi évaluation des niveaux i, ii, iii, iv et v.

¹ Le lecteur plus particulièrement intéressé par le montage du PA-SISA et du SISA pourra se référer aux graphiques et textes repris au chapitre 4.



Structuration du document

Le plan d'action est structuré en 8 chapitres qui traitent des points suivants:

- au chapitre 1, les enjeux et principes directeurs du plan d'action sont déclinés en vue d'identifier les attentes des utilisateurs par rapport SISA et au PA-SISA;
- au chapitre 2, la gestion des questions de sécurité alimentaire au Burkina Faso est posée. Cette partie traite du diagnostic des dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire en mettant en exergue leurs forces et leurs limites, les types d'informations produites et les divers canaux de diffusion sans oublier d'évoquer les synergies avec les autres systèmes d'information. Ce chapitre identifie pour chaque dispositif, qui est utilisateur d'informations et qui en est le producteur. La partie descriptive des SI largement documentée dans les contributions thématiques des responsables techniques, a fait l'objet d'une évocation volontairement exhaustive dans ce chapitre ;

- au chapitre 3, des propositions d’amélioration des différents systèmes d’information sont répertoriées;
- au chapitre 4, un organigramme fonctionnel illustre les relations entre les structures composant le SISA et le PA-SISA;
- au chapitre 5, le cadre logique du PA-SISA présente les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les activités identifiées, les hypothèses et risques, en regard de la SNSA;
- au chapitre 6, le cadre technique du SISA est détaillé notamment dans ses relations entre les dispositifs sectoriels et la coordination nationale;
- au chapitre 7, le futur cadre de gestion de l’information relative à la sécurité alimentaire au Burkina Faso est développé et présente la mise en œuvre du PA-SISA;
- enfin, au chapitre 8, le budget a été élaboré en fonction des activités énoncées dans le cadre logique du PA-SISA et décliné par différentes clefs de ventilation.

1 CONTEXTE, ENJEUX ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION SISA

1.1 Contexte

1.1.1 CSLP : cadre fédérateur des politiques sectorielles

Le CSLP a mis en place un cadre de suivi des indicateurs de résultats et à ce titre, un Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD-DHD) a été créé. Toutes ces mesures se justifient par le souci d'assurer un meilleur pilotage du CSLP. Dans la mesure où la stratégie nationale de sécurité alimentaire figure comme composante essentielle du processus CSLP, le plan d'action SISA s'inscrit dans cette dynamique d'ensemble au niveau du pays.

1.1.2 Forte demande en informations nécessaires au pilotage de la SNSA, faible coordination des initiatives

Parce qu'il joue un rôle central et stratégique dans l'économie du pays, le secteur de l'agriculture (considéré dans son acceptation la plus large, c'est-à-dire agriculture, élevage, forêts et pêche) constitue l'un des axes majeurs de l'amélioration des performances économiques, de l'augmentation des revenus et du niveau de vie des ménages ruraux, de l'éradication de la pauvreté ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire. Par conséquent, le secteur de l'agriculture est au centre non seulement des dynamiques du CSLP au Burkina Faso, mais aussi et surtout de la politique de sécurité alimentaire. La nécessité de documenter les processus rattachés aux CSLP, en particulier ceux de la stratégie de sécurité alimentaire, crée une forte demande vis-à-vis des systèmes d'information (SI) en lien avec la politique agricole et de sécurité alimentaire du pays.

En outre, de nombreuses initiatives d'appui à la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sont programmées à travers plusieurs plans d'action (PA) et un programme prioritaire du secteur agro-pastoral (PA Organisations Professionnelles Agricoles, PA Céréales, PA Elevage, programme d'Appui Institutionnel) ; ces initiatives sont destinées à toucher divers intervenants tels que les décideurs nationaux et locaux ainsi que les opérateurs économiques. Les différents plans d'action exigent non seulement des besoins accrus pour orienter et évaluer l'impact des stratégies d'interventions mais exigent aussi une certaine coordination dans les opérations de collecte, analyse et diffusion.

1.1.3 Pilotage de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et réalités des systèmes d'information actuels

La stratégie nationale de sécurité alimentaire (version révisée en octobre 2002) qui s'appuie sur les orientations générales du CSLP, a été adoptée par le Gouvernement. En cohérence avec les principaux axes de réduction de la pauvreté, énoncés dans le CSLP, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) s'est assignée comme objectif global de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2010.

Les 5 objectifs spécifiques de la stratégie opérationnelle sont:

- d'augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée,
- de renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires,
- d'améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables,
- de renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle,

- de renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Pour le pilotage de la stratégie, les deux constats majeurs ci-dessous s'imposent:

- l'information doit être une composante essentielle du pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire (SA),
- les difficultés de fonctionnement des SI sont importantes.

Ces aspects sont traités dans les paragraphes ci-après.

L'information comme composante essentielle du pilotage de la stratégie de SA

Les orientations stratégiques de la SNSA préconisent « d'évaluer périodiquement l'évolution de la sécurité alimentaire et l'impact de la stratégie ». Il est aussi mentionné que « le suivi régulier d'indicateurs doit permettre de mieux estimer l'évolution de la sécurité alimentaire et de ses déterminants ». Il joue un rôle essentiel dans le dispositif de mise en œuvre de la stratégie car il permet périodiquement d'accroître le dialogue et la concertation entre les divers intervenants sur des objectifs réalistes. Grâce à son système performant de diagnostic et d'évaluation de l'impact des activités, le dispositif peut ainsi constituer une force régulière de réflexion et de propositions pour les différents acteurs impliqués dans les stratégies sectorielles et peut révéler la nécessité de les réadapter². »

L'accent mis sur un système d'information performant est aussi justifié par le fait que le dispositif ne dispose actuellement que d'une capacité d'action directe sur la coordination des secours d'urgence et la mobilisation de l'aide en cas de crise alimentaire. Par contre, il « s'appuie sur les structures de pilotage des différents ministères en charge des plans d'action et des programmes nationaux pour impulser des actions de réduction de l'insécurité alimentaire à moyen et long terme »³. Il est ainsi envisagé que la concertation sur la problématique de la SA entre les structures du dispositif et les divers acteurs impliqués dans les organes de pilotage des politiques sectorielles soit entretenue par une dynamique soutenue de diffusion d'informations et de l'analyse de leurs impacts sur la SA. De même, la concertation entre les ONG, les partenaires techniques et financiers, la société civile et les acteurs ci-dessus nommés doit être renforcée.

Les importantes difficultés de fonctionnement des systèmes d'information

Bien qu'il soit difficile de concevoir le pilotage de la SA sans informations, force est de constater que:

- la plupart des structures impliquées dans le dispositif rencontrent d'énormes difficultés dans la collecte, la transmission, le traitement et la diffusion en temps opportun des données de base,
- la qualité des informations est très variable selon les dispositifs,
- la coordination/concertation autour des informations en matière de sécurité alimentaire est très peu assurée et le partage entre les dispositifs presque inexistant,
- l'absence d'un système d'alerte précoce et le faible niveau d'activités de la CT/CCI pénalisent la disponibilité d'informations sur la situation alimentaire au Burkina Faso. La pérennité de la plupart des dispositifs n'est pas assurée à moyen terme en raison de difficultés diverses dont celles spécifiques liées au manque de ressources financières et matérielles,
- les informations pour la gestion de la dimension structurelle de la sécurité alimentaire, même si elles existent, sont très peu capitalisées voire méconnues par certains dispositifs.

1.1.4 Intégration régionale

Le PA-SISA s'élabore également dans un contexte où au niveau régional, se mettent en place des dynamiques essentielles pour la réalisation de la sécurité alimentaire. L'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO priorisent les dimensions relatives à l'intégration économique et monétaire, au

² Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire – phase 2 stratégie opérationnelle; Ministère de l'Agriculture, 2001

³ Ibid

développement des marchés régionaux, à la gestion des relations commerciales avec les marchés mondiaux et à la politique agricole commune (Politique Agricole Unique -PAU/UEMOA-; Politique Agricole Commune -PAC/CEDEAO-).

Outre ces préoccupations communes, la CEDEAO ajoute à ces priorités la dimension de l'intégration politique, notamment la prévention et de la gestion des conflits et des crises.

La stratégie régionale de sécurité alimentaire du CILSS comporte des actions (par exemple, l'harmonisation des politiques tarifaires, la structuration des filières) qui doivent être prises en compte dans le cadre de ces dynamiques. Le réseau régional de prévention et de gestion des crises assure la centralisation des informations sur les pays.

L'information en matière de sécurité alimentaire au niveau national doit être organisée et gérée en connexion avec les informations à caractère régional afin de satisfaire les différents niveaux de besoins des utilisateurs comme expliqué au paragraphe 1.2.4.

1.2 Enjeux du plan d'action SISA

Le dispositif de sécurité alimentaire ne peut se limiter à la gestion des crises en général, ni à la gestion du dispositif d'aide alimentaire en particulier. L'enjeu est aussi de réduire de façon durable au niveau local la vulnérabilité des populations structurellement en insécurité alimentaire, grâce à une panoplie d'interventions plus larges que la seule aide alimentaire.

La qualité et la continuité de l'information se révèlent dès lors cruciales pour la conception et pour le pilotage d'une politique de sécurité alimentaire qui s'inscrive dans la durée, continuellement jaugée par des indicateurs fournis par des systèmes d'information qu'il deviendra indispensable de coordonner et de sécuriser. Les nouvelles données régionale et internationale, l'émergence de nouveaux acteurs dans les filières suite à la politique de libéralisation, la responsabilisation progressive de la société civile et des communautés locales dans la maîtrise des questions de sécurité alimentaire sont autant de dynamiques dont la pleine considération constituent des enjeux majeurs pour le PA-SISA.

1.2.1 Informations utiles au pilotage de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

Jusqu'à maintenant, le dispositif a principalement agi sur la gestion des crises alimentaires. Or, une politique de sécurité alimentaire ne peut se limiter à la gestion des crises. C'est la raison pour laquelle, outre la gestion des crises alimentaire, la SNSA retient quatre autres objectifs spécifiques que sont :

- l'augmentation durable du niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée,
- le renforcement des capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires,
- L'amélioration durable des conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables,
- le renforcement de la capacité des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Les besoins en informations liés à la compréhension des tendances lourdes de la sécurité alimentaire et à l'appréciation des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) de la stratégie nécessitent d'aller au delà des informations produites dans le cadre des décisions de conjoncture.

La disponibilité d'une base de données structurelle permettant une analyse de la sécurité alimentaire dans sa dimension structurelle est nécessaire afin de permettre un suivi régulier des situations courantes. Car, l'enjeu est aussi et surtout de réduire au niveau local la vulnérabilité des populations structurellement en insécurité alimentaire. Les données structurelles sur les zones et les populations à risque doivent être améliorées pour mieux identifier les stratégies et les critères de sélection des actions qui interviennent sur la sécurité alimentaire à long terme.

1.2.2 Pérennisation des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire

La pérennité des SI est souvent compromise par leur faible *internalisation* par l'administration; en effet, la totale dépendance financière de ces SI les rend vulnérables en cas d'achèvement des financements extérieurs (impossibilité d'assurer les coûts récurrents, départ du personnel contractuel, etc.).

L'application du droit international à l'alimentation reconnu à tout être humain renvoie à la responsabilité de chaque Etat de garantir durablement à sa population une alimentation suffisante en quantité et qualité.

En conséquence, il incombe aux acteurs publics (État et collectivités territoriales) de veiller à la disponibilité permanente d'informations de qualité permettant d'apprécier la situation et l'efficacité des différentes actions en matière de sécurité alimentaire et d'inciter tous les acteurs (secteur privé et société civile) à la réalisation de cet objectif de sécurité alimentaire. Toutes choses qui nécessitent de renforcer la capacité des structures à produire cette information.

1.2.3 Concertation permanente entre acteurs du dispositif de sécurité alimentaire

Le recentrage des fonctions de l'Etat sur la définition, le suivi et l'évaluation des politiques de développement ainsi que sur la coordination des investissements publics nécessite l'entretien d'une dynamique constante de concertation notamment en matière de sécurité alimentaire eu égard à la multiplicité des acteurs impliqués. Elle devrait se faire sur la base d'un dialogue permanent avec les différents partenaires techniques et financiers, publics et privés. Ce dialogue peut être facilité par la concertation autour du produit essentiel du dispositif de l'information.

Il s'avère donc indispensable que le dispositif institutionnel de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire veille à conserver une efficacité opérationnelle en la matière, afin de favoriser une disponibilité en informations de qualité et une accessibilité en temps opportuns en vue d'alimenter les différents processus de décision en matière de sécurité alimentaire.

1.2.4 Fluidité des informations entre les SI nationaux et régionaux

Selon des modalités de concertations convenues, le SISA devra être relié, d'une part, aux autres grandes bases de données nationales et, d'autre part, aux dispositifs existants au sein des cadres sous-régionaux et régionaux.

Le processus de régionalisation et la dépendance aux marchés internationaux posent le problème de la sécurité alimentaire (disponibilité et accessibilité) en des termes nouveaux. Le développement d'une filière de production ne peut se faire sans tenir compte du potentiel des pays voisins et de la concurrence des marchés mondiaux. Les systèmes d'information qui doivent rendre compte de cet environnement économique doivent se situer au niveau régional, dans la mesure où les décisions politiques majeures sont prises à ce niveau (tarifs extérieurs communs, négociations commerciales internationales, politique agricole régionale). Il s'agira donc d'établir des liaisons d'échanges entre les SI nationaux et les systèmes régionaux, afin de leur permettre de s'alimenter mutuellement.

1.2.5 Dynamique d'ouverture du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire

Décentralisation

La décentralisation (avec la déconcentration administrative qui l'accompagne) est l'un des piliers stratégiques d'une meilleure gouvernance politique et économique. C'est donc un chantier majeur.

En matière de sécurité alimentaire, c'est au niveau local que devraient se décider de plus en plus d'interventions, et c'est seulement à ce niveau qu'on peut gérer efficacement une politique ciblée d'aide aux plus démunis.

Il est clair que les systèmes d'information actuels, hormis les projets ou initiatives d'ONG très localisés, n'ont pas aujourd'hui la capacité de soutenir efficacement le processus de décentralisation. Les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire devraient être décentralisés au niveau local afin de soutenir des actions concrètes dans le sens de la lutte contre

l'insécurité alimentaire. La décentralisation devrait permettre la contribution des collectivités locales au SISA (collecte, analyse, rétro-information ou feed back) et rendre les informations plus accessibles et utilisables.

Société civile

L'enjeu de l'implication de la société civile se situe au niveau de l'appropriation du SISA par les organisations et les individus, positionnant le SISA pas seulement comme émetteur d'informations, mais également comme réceptacle des contributions et des avis de la société civile sur le contenu de l'information et sur l'usage qui en est fait.

Bien que faisant partie de la société civile, le secteur privé joue un rôle pivot dans la sécurité alimentaire en tant qu'interface actif entre l'offre et la demande de produits alimentaires. L'un des enjeux du SISA serait de délivrer des informations aptes au développement des opportunités de marchés.

1.3 Principes directeurs

Le plan d'action sur le système d'information sur la sécurité alimentaire tenant compte des principes de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de la SNSA et de la LPDRD reposera sur les principes spécifiques suivants : la promotion de la sécurité humaine, la promotion de la sécurité alimentaire dans la perspective de la lutte contre la pauvreté, la promotion du genre dans la perspective de sécurité alimentaire, la promotion d'un nouveau partenariat et la promotion de la bonne gouvernance dans la perspective de la sécurité alimentaire.

1.3.1 Promotion de la sécurité humaine

Au regard de la faiblesse des indicateurs de développement humain du pays, le Gouvernement a élaboré en 1995 avec le concours des partenaires au développement, la lettre d'intervention de politique de développement humain durable (LIPDHD 1995-2005) dont la finalité est de centrer la stratégie de développement sur le concept de sécurité humaine. Il s'agit intégrateur qui privilégie une approche globale et systématique du développement. La sécurité humaine signifie à la fois sécurité économique, sécurité sanitaire, sécurité alimentaire (y compris l'accès à l'eau potable), sécurité environnementale, sécurité individuelle et politique.

1.3.2 Dimension de la pauvreté à travers le CSLP: constats et réponses apportées

Constats

L'incidence de la pauvreté est hétérogène entre les différentes régions du pays. Elle concerne beaucoup plus la population rurale dont plus de la moitié vit en-dessous du seuil de pauvreté avec une accentuation au fil des années comme le révèlent les enquêtes successives sur les conditions de vie des ménages.

L'établissement du profil de pauvreté est basé sur les indicateurs de revenus, de dépenses et de satisfaction des besoins alimentaires et d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, logement, eau potable, assainissement).

L'Enquête Burkinabé sur les conditions de Vie des Ménages (EBCVM, 2003) a permis d'estimer la dépense moyenne d'un ménage burkinabé à 866 381 FCFA par an, soit 72 198 FCFA par mois. Elle se répartit en dépenses non alimentaires (52,1%) et dépenses alimentaires (47,9%) ce qui correspond à 135 372 FCFA par an par personne ou à 371 FCFA par jour. C'est-à-dire moins d'un dollar US par jour.

Comme l'on peut s'en apercevoir, les dépenses alimentaires pèsent encore lourdement sur les budgets des ménages sans que les besoins alimentaires ne soient complètement satisfaits.

Réponses: principes et axes prioritaires

- Les objectifs retenus par le Gouvernement pour le CSLP ont été les suivants: i) accroître le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003; ii) réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015; iii) améliorer l'espérance de vie d'au moins 10 ans.
- Les principes directeurs suivants sont contenus dans la stratégie de réduction de la pauvreté:
 - le recentrage du rôle de l'Etat par rapport à celui de la société civile et du secteur privé,
 - la gestion durable des ressources naturelles soumises à une exploitation abusive qui compromet la durabilité des actions de développement,
 - la promotion d'un nouveau partenariat avec les PTF qui doivent insérer leur appui dans le cadre des stratégies et politiques définies par le Gouvernement et non développer des programmes parallèles,
 - la promotion de la bonne gouvernance pour consolider la démocratie par l'amélioration des conditions de vie des pauvres,
 - la prise en compte de la dimension genre: la participation de femme au processus de développement constitue un élément essentiel dans la stratégie de développement,
 - la réduction des disparités régionales par le re-calibrage des niveaux de développement des régions,
 - la prise en compte de la dimension régionale en renforçant les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale afin d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté.
- Les axes stratégiques de la lutte contre la pauvreté sont basés sur la nécessité de concilier les réformes structurelles aux objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis tout en assurant le redressement de l'économie.
- Les priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté portent sur le déficit social, l'insécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable par les pauvres.

En effet, pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L'accélération de cette croissance devra:

- créer les conditions de l'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies,
- améliorer l'impact et l'efficacité des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux,
- s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles,
- s'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

Perspectives

- Le CSLP est un document-cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existantes déjà ou en cours de finalisation dans chaque ministère. Cependant, ces stratégies doivent s'inscrire dans la logique des priorités gouvernementales. Il a donc vocation d'influencer les objectifs sectoriels de chaque ministère et de choisir des indicateurs de suivi des programmes et plans d'actions financés. Il est le reflet des choix essentiels faits au niveau des secteurs prioritaires par le Gouvernement. Son cycle de révision est triennal.
- Le CSLP en tant que cadre d'orientation stratégique ne peut comporter des détails de mise en œuvre. Ces derniers devront être redéfinis au sein des politiques sectorielles.
- Le CSLP en tant que référentiel unique de l'ensemble des intervenants au Burkina Faso va au-delà des seules ressources accessibles au fonds des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

- Le CSLP à l'instar des intervenants extérieurs est un cadre de partenariat pour le secteur privé et la société civile burkinabé.
- Pour assurer plus de cohérence à la mise en œuvre du CSLP, il importe: i) de formuler des politiques sectorielles; ii) d'élaborer des plans locaux et communaux de développement.

1.3.3 Genre et lutte contre la pauvreté et de l'insécurité alimentaire

L'approche genre est par essence une approche transversale, multisectorielle et interdisciplinaire, qui assure la prise en compte et la lisibilité des rôles économiques et sociaux des groupes vulnérables.

Genre et accessibilité aux produits alimentaires.

On admet que la sécurité alimentaire des ménages existe lorsque la famille a les capacités de produire ou d'acquérir des aliments sains et de bonne qualité pour satisfaire les besoins alimentaires de tous les membres de la famille toute l'année.

La femme a peu de contrôle sur les revenus du ménage et subit les facteurs extérieurs qui peuvent influencer le prix des denrées alimentaires: prix officiels fixés par les textes, infrastructures, qualité du réseau de transport, etc. L'enclavement des zones déficitaires, surtout en période de soudure, contribue à aggraver les problèmes alimentaires de ces zones.

L'emploi et le revenu sont garants de l'accès à la nourriture. Au niveau des ménages ruraux, il y a très peu de femmes salariées agricoles (exception faite du cas des femmes dans les exploitations de canne à sucre à la Comoé), la femme mène souvent plusieurs activités économiques en associant l'agriculture au commerce et à l'artisanat. Le revenu qui en découle est généralement faible et variable car la femme n'a que peu accès au crédit nécessaire pour promouvoir ses activités. Pourtant, toutes les études démontrent que l'amélioration des conditions de vie de la famille va de pair avec l'augmentation du revenu de la femme ce qui n'est pas toujours le cas de l'homme.

En effet, une étude effectuée au Burkina (*In Spore CTA n° 44*, avril 1993) montre que les hommes dépensent seulement 8% de leurs revenus en nourriture. En revanche, les femmes dépensent 84 % de leurs revenus pour les repas et pour les besoins de base de la famille (savon, mouture de grains, médicaments, etc.). Le revenu des hommes est plus généralement consacré à l'habitat, aux obligations sociales, aux investissements agricoles et aux biens d'équipement (radio, vélo, ...).

Genre et nutrition

La femme est la principale garante de la nutrition et de la qualité alimentaire au sein du ménage. L'action la plus visible à ce niveau concerne la transformation des produits alimentaires pour la préparation des repas. Elle est pratiquement la seule à choisir les aliments et à conduire les travaux culinaires en vertu de la division sexuelle du travail. Elle fournit des denrées à haute valeur nutritionnelle qui, bien que négligées (condiments, feuilles, légumes), sont indispensables comme aliments d'accompagnements. L'homme ne garantit en général que l'approvisionnement du ménage en produits alimentaires de base (céréales, légumineuses, tubercules).

Les femmes sont souvent plus vulnérables aux problèmes de nutrition en raison de leur statut social et économique inférieur et leur faible niveau d'éducation. Or l'éducation des femmes pourrait jouer un rôle majeur pour augmenter de façon significative la santé et la nutrition des familles et abaisser le taux de mortalité infantile.

Les femmes adultes en âge de procréer, surtout quand elles sont enceintes ou quand elles allaitent, ont des besoins nutritifs particuliers lesquels déterminent leur statut nutritionnel ainsi que celui de leurs enfants. Cependant ces besoins ne sont pas reconnus et les femmes et les enfants en subissent les conséquences. La priorité est donnée en premier lieu à l'alimentation des autres membres de la famille notamment le chef de famille.

Les femmes n'ont pas toujours accès aux informations nutritionnelles alors que c'est à elles qu'incombent la surveillance et le suivi alimentaire, nutritionnel et sanitaire des enfants (aliments de sevrage basés sur les produits locaux, suivi du calendrier de vaccination, etc.).

L'alimentation des femmes et des enfants est encore influencée par des interdits et des tabous qui limitent la consommation de certains aliments. Le plus grand risque reste actuellement la méconnaissance des femmes au sujet de la valeur nutritionnelle des aliments traditionnels et leur tendance à privilégier les aliments nouveaux.

Dans les régions où la faim et la malnutrition sont les plus répandues, l'accès des filles à l'enseignement reste très limité. Pourtant, des études telles que ESD I et II montrent que la mortalité infantile est étroitement corrélée au niveau d'éducation de la mère.

Enfin la surcharge de travail des femmes limite son accès aux centres de santé ou sociaux où les conseils et d'éducation nutritionnelle et sanitaire sont dispensés.

Détermination de la norme de consommation alimentaire

Les données indispensables pour mesurer l'insécurité alimentaire des ménages et surtout au sein des ménages (hommes/femmes, enfants/adulte, ...) font défaut et quand elles existent, elles sont partielles ou anciennes. Or, l'indicateur de consommation alimentaire des ménages est un indicateur des besoins *per capita* en période d'urgence; cette norme estimée à 190 kg/pers/an est souvent utilisée pour caractériser la sécurité alimentaire et est complétée par des données anthropométriques (au niveau individuel).

1.3.4 Aspects de bonne gouvernance

La bonne gouvernance touche aux aspects de sécurité alimentaire par les moyens suivants:

- suivi des méthodologies lié aux résultats de campagne par le biais des institutions régionales et internationales telles que le CILSS et la FAO dans le cadre de missions régulières d'appui (GTP/FAO) et de réunions de concertation (réunions entre pays du CILSS sur les campagnes en cours),
- tenue de réunions d'information techniques régulières sur les résultats de la campagne (résultats provisoires et définitifs) par les services des statistiques agricoles mais aussi restitutions plus larges sur les plans techniques et politiques relatifs aux bilans saisonniers,
- intérêt de la presse officielle et presse privée sur les questions de sécurité alimentaire,
- recours à des instances spécialisées dans la surveillance de la bonne gouvernance (Médiateur du Faso, Réseau National de Lutte Anti Corruption -REN-LAC-, etc.),
- enfin, les aspects de décentralisation qui transfèrent certains pouvoirs et fonctions aux collectivités locales. Bien que non achevé, le processus de décentralisation appelle à des aspirations nouvelles telles que l'intérêt pour les acteurs locaux d'être informés et impliqués dans les processus de décision.

Les institutions du Burkina Faso pour la bonne gouvernance peuvent apporter leur contribution dans le cadre de la moralisation des actions répondant à des opérations d'urgence, en période de crises alimentaires, par des missions de surveillance et de contrôle. Les ressources financières et l'aide alimentaire mises à la disposition des populations sinistrées peuvent être contrôlées.

Les aspects plus généraux de bonne gouvernance démocratique peuvent aussi exercer une certaine influence sur les aspects de sécurité alimentaire par un renforcement de l'Etat de droit et de démocratisation de la société. En fait, la promotion de la société civile doit permettre d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques en vue de constituer un véritable contrepoids social.

Décentralisation et bonne gouvernance locale

Un processus de décentralisation bien pensé et mené avec pragmatisme et discernement est porteur d'une plus-value démocratique dans la mesure où il favorise les initiatives locales et les contrôles à

la base des élus par la population. Convaincu de cet état des choses, le Gouvernement a enclenché un processus qui s'est traduit par l'adoption en 1993 (et révisé en 1998) des Textes d'Orientation en matière de Décentralisation (TOD) dont la mise en œuvre est actuellement en cours. La décentralisation est un système d'organisation et de gestion administrative du territoire qui confère à des collectivités locales le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir leur propre développement.

La question de la sécurité alimentaire est abordée dans les TOD non pas en tant que compétence spécifique, mais en tant qu'axe transversal relatif à plusieurs blocs de compétences tels que les aspects de tenure foncière, de gestion des ressources naturelles, de l'assistance et le secours, de planification et développement, etc.

La sécurisation alimentaire des populations est une compétence implicitement reconnue aux collectivités et cela s'est vérifié dans la pratique avec les dispositions prévues par le CONASUR pour la mise en place des commissions de secours d'urgence aux populations frappées par des sinistres.

En regard de tous ces facteurs, le schéma proposé dans le cadre de la proposition du Cadre Général de coopération Etat - Partenaires en matière de sécurité alimentaire⁴, est de créer des Comités Provinciaux de Sécurité Alimentaire (CPSA) rattachés à chaque Cadre de Concertation Technique Provincial (CCTP), tel que prévu dans la Lettre Politique de Développement Rural Durable (LPDRD). Afin d'assurer la cohérence des interventions et suivre l'évolution de la situation alimentaire de la province, les conseils provinciaux de sécurité alimentaire s'appuieront sur les structures productrices d'informations⁵ dont le Système d'Alerte Précoce (SAP). Ces groupes de travail provinciaux s'appuient eux-mêmes sur les relais mis en place par le SAP au niveau des départements.

Ces comités provinciaux de sécurité alimentaire pourront également assurer les fonctions attribuées aux COPROSUR en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires (voir également § 6.3).

⁴ Anciennement « Accord-Cadre Etat-Partenaires »

⁵ Un décret doit préciser les fonctions exactes de ces conseils provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire.

2 GESTION ACTUELLE ET PROSPECTIVE DES QUESTIONS DE SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

2.1 Dispositifs de décision et de concertation

2.1.1 Gouvernement

Le Gouvernement assume les prérogatives de la puissance publique au nom de l'Etat. Les décisions et les orientations relèvent de ses prérogatives. A ce titre, il prend les décisions stratégiques sur les politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

Dès que le Gouvernement est saisi par le canal des départements ministériels techniques, il prend également les dispositions nécessaires pour faire évaluer le niveau de la catastrophe et pour faire engager les actions si nécessaire par les organes du dispositif. Les informations en matière d'urgence sont essentiellement collectées ou produites par les structures ci-après:

- la Direction de la Météorologie Nationale (DMN): elle produit essentiellement les informations sur la pluviométrie, et alerte dans ce cadre les décideurs sur les risques de sécheresse, d'inondations, les orages, les tempêtes et vents violents,
- la Direction Générale des Prévisions et Statistiques Agricoles (DG-PSA) à travers l'Enquête Permanente Agricole (EPA), le SAP produit entre autres les informations sur le bilan céréalier, la situation alimentaire du pays selon le modèle de pronostic et de diagnostic,
- le Système d'Information sur les Marchés céréaliers (SIMc) et le Système d'Information sur les Marchés à bétail (SIMb): les informations produites par les deux SIM contribuent entre autres, à alerter les décideurs sur les risques liés à la disponibilité et à l'accessibilité des denrées alimentaires, les fluctuations des prix, termes de l'échanges bétail/céréales, etc.
- le CONASUR à travers les COPROSUR, présidés par les Hauts Commissaires et dont sont membres des responsables des structures décentralisées de l'Etat et de la société civile (ONG, OPA, ...),
- Les collectivités territoriales,
- La Direction de la Nutrition: elle participe en dehors du dispositif national à l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire à travers le suivi des indicateurs de l'état nutritionnel. En tant que problème de santé publique les indicateurs de l'état nutritionnel sont suivis à partir des informations produites par le Système National d'Information Sanitaire (SNIS). Ces informations, en plus de celles portant sur la malnutrition protéino-énergétique et les carences en micronutriments mettent un accent particulier sur les maladies infectieuses et métaboliques.

Il faut souligner que l'autorité habilitée à procéder à la déclaration d'une catastrophe ou d'un sinistre est fonction de l'ampleur du sinistre ou de la catastrophe:

- le Gouvernement si la catastrophe est d'ampleur nationale,
- le haut commissaire si elle est à l'échelle de la province,
- le préfet si elle survient dans le département,
- le maire si elle est circonscrite à la commune.

Cependant les autorités locales ne peuvent procéder à la déclaration de sinistre qu'après en avoir informé l'autorité hiérarchique.

2.1.2 Conseil National de Sécurité Alimentaire, CNSA (ex CRSPC)

L'élaboration du PA-SISA a démarré dans un contexte de refonte des textes du dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire. Actuellement cette relecture a déjà débouché sur un nouvel Accord-Cadre entre le Gouvernement et les Partenaires, dénommé « cadre général de coopération état - partenaires en matière de sécurité alimentaire » adopté en Conseil des ministres. Le présent plan d'actions prend en compte le dispositif retenu dans ce cadre général de coopération.

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) qui subroge au Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC), est une instance de réflexion et d'orientation qui assure la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA); il œuvre à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilise les collectivités locales et la société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire au plan structurel et conjoncturel.

Les missions du Conseil National de Sécurité Alimentaire sont:

- d'offrir un cadre permanent de concertation sur la stratégie nationale de sécurité alimentaire conformément à la politique du Gouvernement du Burkina Faso en la matière,
- de donner des orientations en vue d'éclairer toutes les décisions utiles se rapportant à la conduite de ladite Stratégie, dans le sens du renforcement des actions déjà mises en œuvre ou à mettre en œuvre sur initiative du Gouvernement quand les circonstances l'exigent,
- d'approuver et valider les rapports et bulletins présentés par les organes du dispositif,
- de coordonner l'information sur toutes les aides alimentaires programmées et mises en œuvre au Burkina Faso,
- de coordonner la mobilisation des ressources du dispositif de sécurité alimentaire,
- d'approuver les évaluations portant sur le fonctionnement du dispositif.

Le CNSA est composé de représentants de l'Etat, de la société civile et des partenaires au développement (voir annexe 8).

Forces

- Le dispositif a su capitaliser au fur et à mesure des crises diverses et des interventions des expériences dans la gestion des situations d'urgence.
- La concertation et le partenariat ont été privilégiés dans la gestion des dernières crises alimentaires, ce qui a permis de tester l'efficacité des structures mises en place et la cohérence du dispositif dans son ensemble.
- L'existence du dispositif est en lui-même un atout majeur dans la mesure où il constitue un cadre formel de référence qui définit le domaine d'intervention pour l'Etat et les Partenaires et la société civile. Ce dispositif est doté d'un instrument de financement, le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui vient se substituer à l'ancien Fonds de Développement Céréalière (FODEC).
- L'une des forces du dispositif est, qu'outre les structures d'exécution que sont la DG-PSA (CT/CCI), le CONASUR, la SONAGESS, le SP/CPC-SA, elle implique ou prévoit d'impliquer de nombreux départements ministériels et autres acteurs dans la gestion des catastrophes et des crises alimentaires.
- Le dispositif bénéficie d'une ample expérience pratique du fait des organes structurants dans la gestion des situations d'urgence, notamment les interventions d'urgence et la distribution des aides alimentaires.
- Enfin le dispositif s'appuie sur un texte juridique, le cadre général de coopération qui a l'avantage de fixer les obligations des acteurs de la sécurité alimentaire au Burkina.

Faiblesses

Le dispositif comporte des insuffisances et des contraintes tant au niveau du cadre de concertation que des structures de mise en œuvre:

- Au niveau du cadre de concertation:
 - Le dispositif a focalisé jusque-là son intervention sur la résolution des problèmes liés à l'urgence au détriment de la réflexion et de la prospective alors que cette dimension prospective est prévue dans les actions du dispositif à travers les activités pouvant être

- financées par le Fonds d'Incitation, d'Animation et de Promotion (FIAP, futur Fonds d'Equipement, d'Incitation et d'Animation – FEIA),
 - Le climat général au niveau de la concertation et de la mise en œuvre des actions de terrain entre l'Etat et les Partenaires est parfois empreint d'incompréhensions. En effet on note un manque de consensus entre les Partenaires et l'Etat autour du concept d'insécurité alimentaire, certains l'associant simplement aux situations de crise d'autres l'assimilant à la pauvreté,
 - La participation des acteurs privés au processus reste encore faible, certains préférant mener des actions en aval de la filière céréalière au lieu de s'attaquer aux problèmes alimentaires en amont par des actions de production et d'approvisionnement en intrant.
- Au niveau des structures de mise en œuvre:
- L'Accord-cadre Etat-Partenaires, document juridique de base, avec ses textes d'application que sont les statuts et le règlement intérieur du FODEC, le PNOCSUR, comportent des insuffisances et des limites. Ces textes ne prennent pas en compte tous les aspects de l'urgence auxquels peuvent être confrontées les populations sinistrées, et par conséquent les réponses à ces crises,
 - Cet Accord-cadre est limitatif de la liberté d'action du Gouvernement par rapport aux modalités de mobilisation du Stock National de Sécurité (SNS) et manque de flexibilité ou de souplesse dans les conditions de mise en œuvre des interventions d'urgence sur le terrain,
 - La procédure pour mettre en œuvre le SNS passe notamment par la déclaration de sinistre par le Gouvernement. Cette déclaration de sinistre se fera à partir de -3% du déficit céréalier net alors que la mobilisation du SNS se fera à partir de -5%. La procédure pour parvenir à la mobilisation du SNS est extrêmement lourde. L'Accord-cadre Etat-Partenaires et ses textes d'application sont en relecture dans le but de lever toutes ces contraintes,
 - Le dispositif est bâti sur le secteur céréalier compte tenu du poids des céréales dans l'alimentation des burkinabé, mais il apparaît nettement de nos jours que cette démarche entraîne une résolution partielle des problèmes de sécurité alimentaire,
 - La participation de l'Etat dans le financement du dispositif reste encore faible face aux difficultés alimentaires des populations, et aux problèmes structurels à résoudre au niveau du dispositif,
 - La maîtrise imparfaite des textes du dispositif par certains acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire a conduit à poser des actes en dehors et parfois à l'encontre des dispositions réglementaires.

2.1.3 Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire, SE/CNSA (ex SP/CPC-SA)

Le Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière et de Sécurité Alimentaire (SP-CPC/SA), tel qu'il a fonctionné jusqu'à présent, disposait des attributions essentielles consistant à animer le dispositif de gestion et prévention des crises, à gérer le FODEC, à coordonner les actions de tous les acteurs de la filière céréalière, à suivre et évaluer ces actions et rendre compte au CRSPC pour que celui-ci soit en mesure de proposer des décisions pertinentes au Gouvernement. De plus, le SP/CPC-SA avait pour tâche de coordonner un ensemble de projets et de programmes touchant à la sécurité alimentaire tel que le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA).

Forces :

- Facilitateur de la gestion paritaire du dispositif de sécurité alimentaire

Faiblesses

- La concertation avec les autres structures nationales du dispositif reste insuffisante,

- les ressources du FODEC, mobilisées sous forme de DAT sont insuffisamment utilisées du fait des conditionnalités contraignantes liées au fonds,
- le budget de l'Etat a pris la relève de l'appui que l'Union Européenne apportait au SP-CPSA, mais le niveau de financement reste faible.

Conformément à la SNSA, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) est venu remplacer du SP/CPC-SA (janvier 2004). Le SE/CNSA devient l'organe d'exécution des décisions du CNSA (ex CRSPC) et du CT-CNSA (ex CPG). Il constituera la cheville ouvrière du dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire. Ses attributions essentielles seront:

- la préparation et la diffusion des dossiers soumis à l'examen de la CNSA et du CT-CNSA,
- l'organisation pratique des rencontres du CNSA et du CT-CNSA ainsi que la rédaction des comptes-rendus à l'issue desdites rencontres,
- le suivi de la gestion et la tenue de comptabilité du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA),
- le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le CNSA et le CT-CNSA,
- la sensibilisation des différents acteurs en vue de la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire
- la mobilisation des ressources financières nécessaires au financement des actions,
- la réception et l'analyse de dossiers des micro-projets soumis au financement du FASA.

2.1.4 Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, SP-CPSA

Le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP-CPSA) est rattaché à un Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CCPSA). Ce comité est composé de membres du Gouvernement, de représentants du secteur privé, de la société civile, des filières de production (production végétale, animale, halieutique et faunique), et des partenaires au développement à titre d'observateurs. Le comité est présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture dont les missions sont les suivantes:

- harmonisation et la mise en cohérence des politiques sectorielles agricoles,
- examen et l'adoption des rapports et programmes d'activités du secrétariat permanent,
- appréciation de l'impact de la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles,
- contribution au renforcement de la responsabilité de la société civile, du secteur privé et des organisations professionnelles agricoles (OPA) dans la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles en rapport avec le recentrage de l'Etat sur ses fonctions d'orientation, de réglementation et de contrôle, de suivi évaluation et d'appui –conseil,
- adoption des orientations sur les politiques sectorielles agricoles nationales et sous régionales,
- adoption de recommandations et de propositions aux ministres en charge des secteurs agricoles en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques respectives,
- recherche de toutes solutions appropriées à la mise en œuvre efficiente des politiques des secteurs de l'agriculture.

Le SP-CPSA proprement dit, exerce les missions suivantes:

- mise en œuvre des décisions du comité de coordination des politiques sectorielles agricoles,
- coordination de l'élaboration de la politique agricole, sa mise à jour régulière en fonction des résultats et de l'évolution du contexte,
- coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique agricole par l'organisation de la mise en place des structures d'exécution des plans d'actions (comité de pilotage, d'orientation, de supervision ou interprofessionnel et cellules de gestion) et des autres mesures adoptées en vue de l'application de la politique agricole,

- renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs publics et privés des secteurs du développement rural afin de les associer aux reformes politiques et institutionnelles en vue de créer des conditions favorables au développement de leurs activités,
- appréciation des rapports d'études et d'exécution des plans d'actions du PSO,
- réalisation d'analyses prospectives en vue d'évaluer les différentes options de politiques sectorielles agricoles,
- capitalisation et l'harmonisation de l'ensemble des données et des informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles,
- appui aux directions des études et de la planification dans l'élaboration des politiques sectorielles,
- suivi de la mise en cohérence des projets et programmes de développement avec les dispositions de la politique nationale des secteurs agricoles,
- appui à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions;
- évaluation de l'impact global de la nouvelle politique agricole.

Forces

Le SP-CPSA est la structure de coordination des politiques sectorielles agricoles qui sont déterminantes dans la promotion de la sécurité alimentaire structurelle. Conçu comme une structure interministérielle rassemblant 13 ministères, elle devrait être en mesure de considérer la plupart des domaines déterminants la sécurité alimentaire.

Etant impliqué dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action sectoriels, cette structure jouit d'une vue d'ensemble des questions de développement du monde agricole.

Faiblesses

Contrairement au dispositif de gestion et de prévention des crises, cette initiative gouvernementale ne dispose pas de structure de concertation avec les PTF et la société civile.

L'organe de supervision et de coordination (CCPSA) n'existe que dans les textes, mais n'est pas constitué dans les faits.

Le PA-SISA propose que dans le cadre ordinaire de la mise en œuvre de la SNSA, une coordination renforcée entre les deux secrétariats permanents (SP/CPSA et ex-SP/CPC-SA) soit instaurée de façon à assurer une meilleure intégration des interventions en matière de sécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Le mandat de la CN-SISA tel qu'il est en cours de conception dans le PA-SISA, promeut ce type de rapprochement au niveau technique. Les voies permettant l'instauration d'assises de concertations et de décisions à base élargie (Etat - Société civile - PTF) dans lesquelles les programmes d'interventions et les systèmes d'informations structurels (PA sectoriels notamment) et conjoncturels (dispositif de gestion et de prévention des crises notamment) pourraient se coordonner et se rationaliser, restent à explorer.

2.1.5 Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles DG-PSA (ex CT/CCI)

Description/forces

Le Comité de Coordination de l'Information (CCI) est chargé de l'analyse et de la diffusion de l'information sur la situation agricole et alimentaire. Il est animé par une cellule technique, gestionnaire du SAP. Le CCI est constitué de structures productrices d'informations réparties en 6 groupes. Il est chargé de la centralisation, de l'analyse et de la diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire.

Les six groupes de travail sont les suivants:

- Groupe 1: production végétale et environnement physique,
- Groupe 2: production animale et commercialisation des produits animaux,
- Groupe 3: stockage, commercialisation et aide alimentaire,
- Groupe 4: gestion des crises alimentaires,

- Groupe 5: consommation et environnement socio-économique,
- Groupe 6: recherche sur les stratégies et technologies alimentaires.

Chaque groupe de travail est dirigé par un chef de file.

Les groupes collectent l'information dans leur domaine spécifique, la traitent, l'analysent en fonction de leurs besoins et la transmettent au Cellule Technique du Comité de Coordination de l'Information (CT/CCI).

La CT/CCI assurait la coordination administrative et technique des groupes de travail. Elle organisait et animait la mise en œuvre du système d'alerte précoce (SAP). Elle assurait également le secrétariat du CCI et dressait périodiquement les situations agricoles et alimentaires du pays par un bulletin mensuel de suivi de la situation alimentaire. Elle assurait l'analyse de l'information et dressait périodiquement les situations agricoles et alimentaires du pays à l'attention des autorités et publiait un bulletin mensuel de suivi de la situation alimentaire. Les outils et modèles d'analyse utilisés étaient les suivants:

- le modèle d'établissement des bilans céréaliers,
- le modèle de pronostic qui permet de dresser la situation alimentaire prévisionnelle des départements,
- le modèle de diagnostic qui permet le suivi mensuel de la situation alimentaire des provinces à risques.

La CT/CCI/SAP se chargeait du stockage de l'information et de sa mise à disposition aux utilisateurs.

Suite à la réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques intervenue en 2002, la CT/CCI fait maintenant partie intégrante de la DG-PSA qui en assume les attributions et les fonctions.

Faiblesses

- La DG-PSA manque cruellement de moyens adéquats pour traiter les données recueillies et pour tendre vers l'établissement d'un bilan alimentaire qui traduirait avec plus de justesse, l'état de sécurité alimentaire.
- L'information sur la nutrition (particulièrement importante) est parfois collectée par le dispositif actuel ; mais peu exploitée.
- La non prise en compte des autres produits alimentaires autres que les céréales, fausse l'appréciation des situations alimentaires

2.2 Organes opérationnels pour l'aide alimentaire

2.2.1 SONAGESS

Description

En 1994, suite à la dissolution de l'OFNACER, et pour permettre à l'Etat de pouvoir faire face aux crises alimentaires imprévisibles, il a été créé par décret n°93-233/PRES/MICM du 13 juin 1994, la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS).

Cette dernière est liée à l'Etat par un contrat plan, qui définit ses missions et détermine les engagements réciproques des deux parties. La SONAGESS a pour mission générale de participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire du Burkina Faso. Pour remplir cette mission, la SONAGESS a pour tâche principale la gestion du SNS. L'objectif principal étant d'améliorer la sécurité alimentaire par la garantie d'une réserve alimentaire physique disponible sur place.

La gestion du système d'information sur le marché céréalier (SIM) incombe également à la SONAGESS

Forces

- Le stock permet d'intervenir immédiatement, dans une situation d'urgence, en attendant l'arrivée soit des produits vivriers importés, soit des aides alimentaires,
- le stockage, la conservation, le contrôle, et les mouvements du SNS, du stock d'intervention et des aides alimentaires données à l'Etat s'opèrent dans de bonnes conditions,
- les informations sur les prix sur les marchés sont disponibles et diffusées auprès du grand public.

Faiblesses

- Certains opérateurs économiques notamment les commerçants de céréales perçoivent l'action de la SONAGESS comme une concurrence déloyale lors des ventes des stocks des rotations techniques,
- les modalités de financement de la société la privent de toute autonomie financière,
- l'insuffisance des ressources ne permet pas souvent à la société d'atteindre le niveau conventionnel de 35 000 tonnes.

2.2.2 CONASUR

Description/forces

Le CONASUR a été créé le 05 mars 1993 par décret n°93/PRES/069/SAS/F. Il est composé d'une quinzaine de départements ministériels qui sont l'Action Sociale et la Solidarité Nationale, l'Administration Nationale, les Affaires Etrangères, les Finances et le Budget, l'Agriculture, l'Hydraulique et les Ressources Halieutiques, les Ressources Animales, les Travaux Publics, l'Information, les Transports, la Défense, l'Industrie, le Commerce, la Santé, l'Environnement et des ONG (ces dernières étant représentées par le SPONG et la Croix Rouge).

Son organisation interne est décentralisée et se présente ainsi:

- Les Comités Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR) au niveau des provinces,
- Les Comités Départementaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) au niveau des départements,
- Les Comités Municipaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COMUSUR) au niveau des communes,
- Les Comités Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COVISUR) au niveau des villages.

Son rôle est centré sur la gestion des catastrophes naturelles au Burkina Faso. Les principales missions qui lui sont assignées à sa création sont les suivantes:

- Mettre en œuvre le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR) en cas de catastrophe,
- assurer la coordination, le suivi et l'élaboration des programmes d'atténuation des effets des catastrophes sur le territoire national,
- assurer la formation du personnel administratif provincial dans le domaine de la prévention et la gestion des catastrophes,
- éduquer et sensibiliser le public sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

Faiblesses

Les faiblesses identifiées au niveau du CONASUR sont essentiellement liées à:

- un manque de capacités propres (ressources humaines, financières et matérielles) qui s'avère une contrainte sérieuse pour la conception, la mise en œuvre, le suivi des programmes de prévention et d'atténuation des crises, ainsi que la gestion financière des aides alimentaires,

- l'absence d'un statut clair du CONASUR, ses démembrements autonomes au niveau régional et provincial, ne favorise pas un développement de ses activités; en effet, les démembrements du CONASUR n'ont d'existence que lors d'intervention d'urgence,
- la non clarification de certaines zones d'ombre du PNOCSUR porte préjudice à l'action du CONASUR; il s'agit entre autres de la définition peu explicite des catégories de populations concernées par la mise en œuvre du PNOCSUR (populations rurales ou urbaines).

2.2.3 Secrétariat Permanent aux aides du Programme Alimentaire Mondial, SP-PAM

Le Secrétariat Permanent aux aides du PAM est la structure nationale chargée de la gestion de l'aide alimentaire que le PAM accorde à l'Etat dans le cadre du programme de pays 2000-2004 et des secours d'urgence.

Il relève de la tutelle administrative de la DG-PSA et sert d'interface entre le Gouvernement et le PAM. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays, le Secrétariat Permanent du PAM s'occupe des aspects logistiques liés à l'aide alimentaire pour le compte des trois (03) activités de base sectorielles qui composent ce programme :

- l'activité *assistance aux groupes vulnérables* qui relève du Ministère de la Santé, appuie les activités de SMI par une distribution ciblée de vivres au bénéfice des enfants de 0-5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes malnutries ou à risque.
- l'activité *alphabétisation* dépendant du MEBA, fournit des vivres pour appuyer les campagnes d'alphabétisation.
- l'activité *développement rural* relevant du MAHRH et dont le Secrétariat Permanent du PAM abrite la direction nationale (DNA). Basée sur le principe de "Vivres contre travail", cette activité appuie les actions de conservation des eaux et des sols (CES/DRS), l'aménagement des bas-fonds, la réalisation de fosses fumières, la mise en place de banques de céréales et la construction des infrastructures rurales (écoles, centres de santé...).

Les zones d'intervention du PAM à travers le programme de pays concerne des villages des 25 provinces du nord, du Sahel, de l'Est et du Plateau Central.

2.2.4 Autres dispositifs

Direction Générale de la Protection Civile

Sous la tutelle administrative du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) est chargée de définir l'ensemble des mesures que requiert la sauvegarde des biens et des personnes en cas de catastrophes majeures. Elle a une triple mission de prévention des sinistres, de prévision des mesures à prendre en cas de catastrophes et d'intervention avec des moyens appropriés. Dans la pratique, l'action la plus visible est celle des Sapeurs Pompiers relevant de cette direction. Lors de catastrophes soudaines, avec des effets dévastateurs importants (inondations, accidents industriels ou d'aéronefs, par exemple), la DGPC met en œuvre un plan d'organisation des secours (ORSEC) national et provincial. En cas de besoin, l'armée peut être appelée en renfort pour pallier les insuffisances d'effectifs du bataillon des Sapeurs Pompiers.

Croix-Rouge Burkinabé

La Croix Rouge intervient dans les situations d'urgence par des actions d'assistance aux victimes de catastrophes par des aides en matériel, des compléments nutritionnels, etc. La Croix Rouge Burkinabé entretient une coopération importante avec les instances de la Croix Rouge Internationale.

Fonds National de Solidarité

Le Fonds National de Solidarité (ex-Caisse de Solidarité Nationale) ne fait pas organiquement partie du dispositif de gestion et de prévention des crises. Cependant de par son rôle de solidarité, il intervient dans la mise en œuvre du PNOCSUR.

Ce fonds a pour objectif principal de développer la solidarité entre les Burkinabé en collectant les financements (dons) de l'Etat, des particuliers, des entreprises et des pays amis pour venir en aide aux populations sinistrées, victimes des catastrophes et des groupes défavorisés et marginalisés.

2.3 Présentation des systèmes d'informations sectoriels

2.3.1 SIMc

Description

Depuis les années 1990, le Burkina Faso a mis en place un système d'information sur le marché céréalier communément appelé SIMc au sein du service des études de la SONAGESS. Le dispositif prend en compte, outre les céréales sèches, d'autres produits végétaux alimentaires: les légumineuses (niébé, voandzou), les tubercules (igname, patate douce) et quelques oléagineux (arachide, sésame). Depuis peu, le SIMc collecte également des informations sur le karité et le beurre de karité, sur les légumes, sur les stocks des commerçants et sur les intrants agricoles.

Les objectifs actuellement visés par le SIM céréales sont:

- Assurer la transparence du marché céréalier par la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les prix des céréales,
- contribuer au bon fonctionnement de la SONAGESS en fournissant des informations sur les marchés céréaliers nécessaires aux opérations de collecte (prélèvement des céréales du SNS) ou lors de la rotation technique,
- mener des études pour une meilleure connaissance du marché céréalier.

Le SIM est en train d'étendre son réseau de collecte afin de s'adapter à la nouvelle configuration administrative du pays et disposer d'au moins un marché représentatif pour chacune des 45 provinces. Le grand public est informé des prix sur les antennes de la radio rurale de ces informations en 16 langues nationales, en français, et par la publication de bulletins hebdomadaires et annuels. Les démarches sont en cours afin d'harmoniser les codes descriptifs des produits à la nomenclature statistique officielle.

Trois niveaux d'utilisateurs peuvent être identifiés par ordre hiérarchique⁶

- Niveau 1:
 - Services étatiques: CNSA (CRSPC), CT/CNSA (CPG), SONAGESS, CONASUR, SE/CNSA (SP/CPC-SA), DEP/MAHRH, INSD, SP/CPSA, DG-PSA, etc.;
 - Institutions: FEWS-NET, FAO, CILSS, SIM de la sous région;
 - Privés: OPA, commerçants, producteurs, bureaux d'étude.
- Niveau 2:
 - INERA, ONG, etc.
- Niveau 3:
 - Consultants indépendants, étudiants.

⁶ Voir explications en annexe 6, Parcours méthodologique du GTR.

Forces**Sur le plan de l'alerte et du suivi de la sécurité alimentaire**

Le SIMc complète les informations qui sont utilisées pour le suivi et l'appréciation de la sécurité alimentaire. Outre les aspects liés à l'accessibilité financière aux vivres, les prix et surtout les variations de prix peuvent fournir des indications quant à l'état d'approvisionnement des marchés. Par rapport à la plupart des autres outils, le SIMc offre l'avantage de couvrir également les zones urbaines. Les prix fournis par le SIMc sont régulièrement exploités dans les analyses de campagne et dans les bulletins du FEWS-NET.

Transparence des marchés

La libéralisation du marché céréalier et la gestion du SNS impliquent une démarche rationnelle de l'Etat et des PTF pour éviter de trop fortes interférences avec les marchés céréaliers. En effet, la constitution du SNS et la rotation technique d'une partie de ce stock imposent une intervention même indirecte de la SONAGESS sur le marché. De ce point de vue, le SIM fournit à la SONAGESS lors des opérations de reconstitution et de rotations techniques des informations permettant de:

- Déterminer les prix optimaux de vente selon les régions,
- vérifier la tendance des prix offerts lors des appels d'offres dans la reconstitution du SNS,
- contribuer à moyen terme à la mise en place d'un dispositif automatisé pour les procédures d'appel d'offres.

Facilitation des échanges

Le SIMc tient un répertoire des opérateurs (commerçants) et intervient pour la mise en relations commerciales entre certains opérateurs nationaux intervenant dans le domaine des produits agricoles. En ce qui concerne les producteurs, ils sont à l'écoute des informations diffusées à la radio afin de profiter des opportunités de marchés.

Information, recherche, et formulation de politique

Des institutions, étudiants, chercheurs et consultants indépendants utilisent également les données publiées par le SIMc dans le cadre de travaux sur la sécurité alimentaire ou sur l'économie.

Institutionnelle et financière

Le fonctionnement de base du SIMc est entièrement couvert par le budget de l'Etat.

Faiblesses

Depuis sa mise en place, le SIMc a connu des améliorations notables et significatives qui lui ont permis de remplir convenablement les missions assignées. Cependant comme tout système, il comporte des insuffisances.

Sur le plan méthodologique et organisationnel.

- Délais trop longs de la chaîne d'information,
- absence de diffusion de l'information sur les prix et disponibilités des produits agricoles d'autres pays, d'informations sur les disponibilités des produits vivriers, relevés des prix bord champ (prix au producteur), non valorisation des prix d'autres denrées disponibles (par exemple, les prix collectés par la DG-PSA et l'INSD), imprécision sur la description et la nomenclature des produits (niébé blanc/niébé rouge, variétés et qualités du riz, etc.), insuffisance d'informations sur les cours internationaux, les flux transfrontaliers, les coûts du transport, les produits de rente, la chaîne et la structure des prix.

Comme autres faiblesses, on peut citer:

- Les difficultés liées aux unités de mesure: la multitude et la non standardisation des Unités de Mesure Locale (UML), les difficultés de mesure des UML, l'instabilité des facteurs de conversion entre prix par unité de mesure standard et prix par UML utilisé sur les marchés;

- les failles de l'analyse: l'absence d'identification des causes explicatives des niveaux et des variations de prix et des quantités, très faible utilisation des données dans un cadre d'interprétation de la sécurité alimentaire, difficultés d'interprétations et de compréhension de la notion de prix moyens hebdomadaires, inexistence de modèle de prévision des prix, inexistence d'analyse globale de l'évolution des marchés;
- les problèmes de communication: les données et leurs analyses, leur support et les canaux de transmission (bulletin, communiqué radio, site *Web*, ...) ne sont pas différenciés selon le type de public auquel ils s'adressent (services gouvernementaux, secteur privé, organisations paysannes, ...), il existe très peu de synthèses (trimestrielle, annuelle), les moyens modernes de communication sont sous-exploités (email, page *Web* interactive, ...), les radios de proximité ne sont pas intégrées dans le réseau de diffusion. Il n'y a pas d'organisation pour la rétro-information;
- la coordination avec le SIMb en vue de rapprocher publications et fonctionnement a été souvent abordée, sans que des décisions interministérielles ne soient mises en œuvre, la coordination avec l'INSD et la DG-PSA ne conduisant pas à valoriser les informations sur les prix. Une faible collaboration avec les utilisateurs des données sur les marchés prévaut;
- le suivi: la faiblesse des ressources et la très petite taille de l'équipe du SIMc limitent les capacités de suivi des enquêteurs et de contrôleur sur le terrain;
- la couverture: l'intervention des intermédiaires commerciaux en dehors des marchés limitent les possibilités de suivi des autres types de transactions.

Problèmes liés à l'effectif du personnel

- Le faible effectif du personnel du SIMc au niveau central ralentit le traitement et la diffusion de l'information,
- la gamme de compétences d'une équipe aussi réduite ne permet pas des analyses approfondies en matière socio-économique et de sécurité alimentaire.

Problèmes de financement

- L'absence de lignes budgétaires pour les études approfondies et l'initiation de nouvelles activités,
- le SIM est rattaché à la Direction d'Exploitation de la SONAGESS. Le financement des activités de routine est entièrement pris en charge par l'Etat, mais les activités d'extension et les activités novatrices sont dépendantes des financements extérieurs.

Synergies et complémentarité

- La complémentarité du SIM est la plus poussée dans le cas de la DG-PSA qui utilise les données du SIM dans le cadre de l'analyse de la campagne agricole et avec l'INSD pour l'indice des prix à la consommation,
- par ailleurs, sous l'impulsion du projet PASIDMA, le SIMc du Burkina s'inscrit dans un réseau actif d'échanges de données et d'expériences au niveau de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO).

2.3.2 SIMb

Description

Le SIMb est basé sur une enquête sur 13 marchés de référence. Son but est surtout d'orienter les acteurs de la filière bétail/viande dans leur prise de décision. Les données collectées et traitées sont utilisées par ailleurs pour:

- L'aide à la mise en œuvre de projets,
- la réalisation des comptes nationaux,
- la mise en œuvre des budgets communaux,
- les projections économiques nationales,

- l'appréciation de la sécurité alimentaire.

Les données collectées couvrent les aspects liés à l'offre et à la demande. Toutes les données de base sont collectées par catégorie animale prenant en compte aussi bien l'âge que l'état d'engraissement de chaque tête.

D'autres données sont également collectées par les enquêteurs sur les marchés à bétail. Il s'agit notamment du profil des acteurs (vendeurs, acheteurs) qui détermine le type de marché, les taxes perçues sur le marché par les différentes structures impliquées à savoir la commune, le comité de gestion et les autres services offerts tels que le gardiennage, l'abreuvement, l'embarquement.

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, les données du SIMb interviennent à deux niveaux:

- Au niveau de la fréquentation des marchés:
 - la présence d'un nombre important d'animaux sur les marchés surtout dans les zones de production,
 - la présence d'animaux jeunes,
 - la présence d'un nombre important de femelles.
- Au niveau des prix pratiqués:
 - la fluctuation des prix sur un marché de production peut donner des indications sur les difficultés éventuelles vécues par les producteurs au niveau alimentaire.

Forces

- Des synthèses mensuelles et trimestrielles sont réalisées pour tous les marchés suivis. Un rapport annuel statistique reprend toutes les informations sur les marchés. Il est diffusé à environ 500 exemplaires.
- Le dispositif, les moyens disponibles et les sources de financement:
 - Au niveau décentralisé: le personnel est composé d'un enquêteur par marché et le chef de la zone d'élevage dont dépend le marché est le contrôleur de l'enquête.
 - Au niveau central: une équipe est chargée de la saisie, du traitement et la diffusion des données. Cette équipe comprend un chef de service (Ingénieur ou Docteur Vétérinaire) appuyé par deux à trois agents.
- Le financement est assuré par le budget de l'Etat auquel s'ajoute l'appui projet de la Coopération Française et le Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL).

Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL)

A la suite de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, laquelle a favorisé une sortie massive des animaux sur pied devenus compétitifs pour l'exportation, les autorités du Burkina Faso ont initié une redevance appelée Contribution du Secteur Elevage (CSE). Cette redevance est applicable aux animaux d'exportation à hauteur de 3 000 FCFA par bovin, 250 FCFA par petit ruminant, 50 FCFA par volaille et 100 FCFA par Kg de peau. 40% de ces prélèvements alimentent le Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL, loi N°57/95/ADP du 21/12/95). Le FODEL, censé être un fonds de soutien à la production animale, apporte chaque année entre 200 et 300 millions de francs CFA. Ce fonds a déjà servi à la réalisation d'infrastructures au profit des éleveurs (points d'eau pastoraux) et à l'acquisition d'aliments de bétail (SPAI) pour les zones défavorisées et les productions spécifiques telles que celle du lait.

La prise en charge du SIMb par le budget de l'Etat

Le SIMb a été mis en œuvre depuis 1991 avec le soutien financier de la Coopération Française. Cependant, ce financement n'a pas toujours été assuré de façon continue en raison de difficultés liées au renouvellement des différentes conventions. Ainsi, plusieurs ruptures de financement ont été observées, occasionnant des arrêts plus ou moins longs du paiement des enquêteurs. Cet état de fait n'est pas de nature à assurer le Service Statistique d'une bonne collecte des données et le Ministère des Ressources Animales a jugé opportun d'inscrire les activités de cette enquête au budget de l'Etat. Malheureusement là aussi, la prise en charge n'a jamais été continue, les

déblocages de fonds de l'Etat étant souvent frappés de restriction. Au cours de l'année 2002, les activités de collecte des données ont été soutenues par le FODEL. L'inscription au budget de l'Etat - gestion 2003 de ces activités a été acceptée mais refusée par la suite pour raison de restriction budgétaire. Le premier trimestre 2003 a encore été pris en charge par le FODEL et sera relayé par le Projet d'Appui et de Lutte contre la Pauvreté en Milieu Rural, PAMIR.

Faiblesses

Sur le plan méthodologique:

On relève:

- la faiblesse des points de collecte (marchés suivis),
- l'absence de synergie et de complémentarité avec les autres structures,
- les risques d'erreur (non exhaustivité des observations) et de double comptage imputables à la dispersion des points de vente, les déplacements des animaux à l'intérieur d'un même marché ou entre des marchés proches, l'étalement des arrivages, la remise des invendus sur le marché, les transactions hors marché, la méfiance des opérateurs vis à vis des agents enquêteurs.

Sur le plan des ressources:

- la prise en charge par le budget de l'Etat n'a pas toujours été continue, de même que l'appui financier des partenaires au développement,
- les retards de mobilisation des fonds alloués,
- les retards de paiements des enquêteurs.

Sur le plan de la diffusion:

- La non diffusion de certaines informations.

Synergies

Le SIMb entretient des relations fonctionnelles avec les structures ci-dessous:

- Niveau 1:
 - Services étatiques: CRSPC, CPG, STC/PDES, SP/CPSA, DG-PSA
 - Organisations sous-régionales: CILSS
 - Secteur privé: opérateurs économiques du secteur bétail/viande, notamment les commerçants, exportateurs, bouchers et leurs organisations.
- Niveau 2:
 - Structures étatiques: INSD, (DGD et Organisations sous-régionales (UEMOA, ALG)
 - Organisations sous-régionales: UEMOA, ALG
- Niveau 3:
 - Structures étatiques: Premier Ministère, engagements nationaux.

2.3.3 Productions végétales

Description

La DG-PSA est la structure centrale en charge: i) du suivi régulier des indicateurs de la situation alimentaire du Burkina Faso; ii) de la réalisation des études et enquêtes nécessaires à la définition des stratégies et programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire; iii) de la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'évolution de la situation alimentaire; iv) de la mobilisation de l'aide alimentaire. Elle représente pour le ministère, le principal interlocuteur en matière de politique et de stratégie de sécurité alimentaire. Elle est composée de deux directions techniques que sont la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) et la Direction des Préventions et d'Alerte Précoce (DPAP).

La DSA est la direction technique chargée de la production statistique. Elle capitalise en son sein une longue expérience en matière de pilotage des dispositifs de collecte, de traitement et de gestion des données du secteur agricole. Elle produit et met à la disposition de nombreux utilisateurs des

données structurelles et conjoncturelles caractérisant ainsi les systèmes de production et les performances de l'agriculture à des époques données. Ces séries de données sont relatives à la production, aux superficies, aux rendements des cultures, au crédit, à l'utilisation des intrants, l'emploi de la main d'œuvre, à la vulgarisation, à la commercialisation, aux prix, etc. A ce titre, plusieurs dispositifs sont utilisés pour la production statistique:

- l'Enquête Permanente Agricole (EPA): c'est une enquête qui porte sur 706 villages et 4370 ménages agricoles et dont la vocation première est l'estimation annuelle du volume de la production agricole,
- l'Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (ENSA). Elle permet tous les dix ans de rendre disponibles les données structurelles caractérisant les systèmes de production et les performances de l'Agriculture,
- l'Enquête Maraîchère qui permet la collecte des données sur la filière maraîchère. L'échantillon porte sur 500 villages échantillons et 10 000 maraîchers.

Forces

Données collectées

Elles font l'objet de trois types de publications:

- annuellement, les statistiques de conjoncture (superficies, productions, rendements, les intrants, les prix, la main d'œuvre et les circuits de commercialisation),
- les rapports de l'ENSA et des recensements maraîchers,
- les documents d'analyse spécifiques par thématiques.

La recherche

La DG-PSA mène des activités de recherche développement en partenariat avec des universités et des instituts de recherche (Université de Groningen, ITC, Université Libre de Bruxelles, Université d'Amsterdam, Université de la Sorbonne, R.R.Bowker, Centre Régional AGRHYMET (CRA), INSAH, CIRAD, INERA, CNRST, Université de Ouagadougou). Ce partenariat s'est porté essentiellement sur le développement d'instruments d'analyse SIG, l'utilisation de l'imagerie satellitaire, la recherche méthodologique (estimation des rendements prévisionnels, estimation des superficies, des facteurs de perte, etc.).

Mise à dispositions des données statistiques

A travers les dispositifs permanents de collecte, le système permet chaque année la mise à la disposition de statistiques à divers utilisateurs dont les principaux sont: le Gouvernement, les ONG et les organismes internationaux, le secteur privé, les instituts de recherche et les universités nationales et internationales.

Pour le suivi de la politique agricole et dans le cadre du comité de prévision du secteur agricole, les statistiques ont permis à la DG-PSA de produire les comptes économiques du secteur agricole par spéculation, par exploitation-type, par hectare-type et un compte d'ensemble par région du PSO pour l'année 1993. Cela devra améliorer notablement le suivi des revenus du monde rural et intégrer de manière plus efficace le secteur agricole dans la planification macro-économique.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques agricoles, les données de statistiques agricoles ont permis la formulation des plans d'action nationaux du secteur agricole dans le cadre du CSLP. Il s'agit à nos jours de l'élaboration de la Stratégie de Croissance du Secteur Agricole - Plan Stratégique Opérationnel (PSO), l'élaboration des plans d'actions des différentes filières du secteur agricole (Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols -PAGIFS-, Financement du Monde Rural - PAFMR-, Emergence des OPA -PAOPA-, Mécanisation Agricole -PAMA-, filière Rizicole -PA Riz), etc.).

Suivi de la sécurité alimentaire

Au sein du système statistique national, les enquêtes exécutées par la DG-PSA contribuent chaque année à la production des statistiques du secteur agricole nécessaires au suivi de la sécurité

alimentaire, l'élaboration des comptes nationaux, la formulation de la politique agricole, le suivi évaluation et les mesures d'impact des projets et des programmes du secteur agricole.

La sécurité alimentaire

Les données produites permettent le suivi conjoncturel à travers l'établissement de la situation alimentaire du pays à l'aide des instruments que sont le bilan céréalier, le modèle de diagnostic pour le Système d'Alerte Précoce pour l'identification des départements à risque, l'établissement des taux de couverture des besoins céréaliers par province.

Les données interviennent également dans la détermination des seuils de déclenchement des mécanismes de secours d'urgence utilisés par le Comité Paritaire de Gestion (CPG).

Le suivi de la pauvreté

Dans le cadre du Programme National de Développement des Services Agricoles⁷ (PNDSA), les statistiques produites ont permis d'identifier des modèles quantitatifs d'évaluation des risques d'échec de la campagne agricole compte tenu du niveau de pauvreté des exploitations agricoles et les conditions de transition des exploitations dans les échelles de pauvreté et de non pauvreté.

Les statistiques agricoles ont également permis de formuler et de renseigner les indicateurs de suivi du CLSP volet rural, par l'ONAPAD.

Genre et Développement

Les statistiques agricoles ont contribué à l'élaboration du document national ayant servi de support technique aux autorités pour la préparation de la conférence de Beijing.

La FAO à travers son département "Genre", entame une étude spécifique plus approfondie sur "la contribution et l'évolution des indicateurs genre dans le secteur agricole au Burkina Faso" pour une meilleure prise en compte des femmes dans la formulation des politiques agricoles.

Faiblesses

Les difficultés rencontrées dans l'exécution et la collecte des données se situent à plusieurs niveaux:

Au plan méthodologique

- Le vieillissement des bases de sondage,
- l'inexistence de méthodologies appropriées pour l'extension du dispositif aux produits visés dans le cadre du bilan alimentaire.

Le stockage, l'analyse et la diffusion

- La faiblesse de l'exploitation de la base de données primaire,
- l'inadaptation de la méthode d'archivage,
- l'insuffisance dans l'analyse des données,
- l'inadéquation de la stratégie de diffusion des données,
- des délais de traitements longs,
- la non fonctionnalité du Guichet Unique de l'Information Statistique sur l'Agriculture.

Le personnel

- La forte mobilité du personnel,
- une faiblesse des capacités dans la production de certains outils techniques.

Production de données statistiques agricoles

- La non satisfaction totale des besoins des utilisateurs en informations structurelles,
- le non élargissement de la statistique agricole à la mesure des données spatiales continues,
- l'insuffisance de synergie / complémentarité entre DG-PSA et certains producteurs de l'information dans certains domaines (collecte des données sur les prix avec SIMc par ex.),
- Le non élargissement de la collecte des données à d'autres secteurs du monde rural (pêche, sylviculture, environnement, ...).

⁷ Voir Méthode d'évaluation de l'impact du PNDSA, Oumar Coulibaly et al. 2000)

Les données actuellement collectées permettent de répondre à une partie des besoins en informations pour le suivi d'impact des projets et programmes ainsi que les besoins en informations micro-économiques pour la modélisation du secteur agricole et le suivi de la pauvreté (voir "Etude d'Impact du PNDSA"). De plus, le développement des outils de traitement de Système d'Information Géographique (SIG) a ouvert la voie à d'autres modes d'analyse à travers les modèles spatiaux bio-économétriques. Cependant, pour leurs mises en œuvre, il est important qu'en plus des données discontinues habituellement collectées, la statistique agricole s'étende désormais à la mesure des phénomènes spatiaux continus. La géo-référenciation des villages échantillons (dans le cadre des travaux avec ITC des Pays-Bas) actuels du dispositif de l'enquête agricole entre dans ce cadre et demande à être renforcé avec la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie courant la campagne agricole 2001-2002.

Si le déficit actuel de couverture en information statistique est essentiellement attribuable au déficit en ressources humaines, matériel et technique, il y a lieu également de signaler que le Département de Statistiques Agricoles (DSA) peut développer des initiatives de partenariat pour accroître l'exploitation et l'analyse des données déjà collectées pour satisfaire aux besoins spécifiques dans le cadre de la formulation de politiques agricoles et l'évaluation des projets et programmes du secteur.

Le dispositif de collecte actuel des données sur le maraîchage donne le niveau des prix des produits de ce secteur. Pour les produits agricoles, les prix des céréales sont actuellement fournis par le SIM. Le dispositif de l'enquête permanente, en y introduisant une simple fiche, peut permettre d'élargir l'éventail des statistiques sur les prix des produits agricoles ainsi que la couverture géographique.

Si les données actuellement collectées permettent de répondre à un type de besoins prioritaires, la diversification du profil des utilisateurs et des besoins dans le temps ouvre de nouveaux défis aux statistiques agricoles.

D'abord dans le cadre de la sécurité alimentaire, il ne s'agit plus d'établir de simples bilans céréaliers, mais d'aller plus loin en mettant en place des bilans alimentaires. Tous les produits alimentaires consommés doivent donc être pris en compte aussi bien en quantités produites qu'en quantités importées et exportées dans les statistiques produites.

Les décideurs et les partenaires au développement ne se limitent plus aux besoins alimentaires des populations dans le cadre des secours d'urgence. Il est alors question d'identifier à travers les statistiques agricoles les stratégies à mettre en place pour éradiquer durablement l'insécurité alimentaire et la pauvreté, de formuler des politiques agricoles visant le renforcement de l'appareil de production du secteur agricole, de diversifier les sources de revenu des populations en intégrant le secteur agricole dans le système des marchés. Il s'agit alors aux statistiques agricoles de fournir les informations relatives aux systèmes de production, de révéler les forces et les faiblesses des systèmes de production et de mettre en évidence l'état des revenus du monde rural.

La mise en place des projets et des programmes visant le renforcement du secteur agricole, le privé, surtout avec les options de libéralisation des marchés, a suscité un autre type de besoin. Il s'agit dans ce cas de fournir aux acteurs publics l'information nécessaire au suivi et à l'évaluation des politiques d'interventions mises en place et aussi de mettre à la disposition du privé les statistiques nécessaires à la prise de décision par l'identification des forces et faiblesses des sous-filières de l'agriculture.

Les informations statistiques ne doivent plus se consacrer seulement aux aspects macro-économiques, mais devront s'étendre aux aspects micro-économiques. De même, ces informations doivent quitter le cadre des statistiques agricoles au sens strict pour s'étendre à l'ensemble du monde rural donc au secteur agricole, la pêche, la sylviculture et l'environnement. Les données statistiques à mettre à la disposition des utilisateurs devront également couvrir les statistiques administratives.

Face à cette nouvelle donne, le département de statistique agricole, s'il veut mener à bien sa mission, se retrouve dans l'obligation d'accroître son champ de collecte d'informations statistiques.

Les besoins en statistiques agricoles dépassent aujourd'hui largement les statistiques de production, superficie et rendements de quelques cultures. Il appartient au Gouvernement de développer les stratégies nécessaires afin que les statistiques puissent répondre aux besoins nouvellement identifiés.

Synergies

Au niveau national, la DG-PSA est membre du réseau Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. La direction générale est aussi le chef de file du comité de statistiques agricoles au sein du Comité National du Crédit. Elle est également membre du Comité National de Cadrage Macro-Economique animé par le Secrétariat Technique de Coordination des Politiques de Développement Economique et Social (STC/PDES) qui est l'instance technique nationale de discussion avec la Banque Mondiale et le FMI. Au sein de la CNCS⁸, la DG-PSA est le chef de file du comité sous-secteur Agriculture-Elevage-Environnement et Recherche Développement.

Au niveau sous-régional et international, la DG-PSA entretient des rapports étroits avec le Centre Régional AGRHYMET notamment dans le cadre de la formation du personnel et dans la mise en place et le suivi des méthodologies, l'Institut du Sahel (INSAH, démembré du CILSS basé au Mali,) dans le cadre du suivi environnemental dans les pays du CILSS, l'Ecole Nationale des Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA, Abidjan), la FAO par les appuis techniques et les échanges de données notamment l'alimentation de la Base de données Mondiale sur l'alimentation, l'Institut international de surveillance aérospatiale de télédétection et de science de la terre (ITC, Pays-Bas) à travers les formations en Systèmes d'Information Géographique (SIG) et la télédétection.

2.3.4 Observatoire national du riz

Description

Depuis mars 2003, il a été mis en place dans le cadre de l'exécution du Plan d'Action pour la Filière Riz, en abrégé PA/FR, un Observatoire National de la Filière Riz avec pour objectif essentiel de participer à l'amélioration globale de la compétitivité de la filière riz par le renforcement des capacités de décision des opérateurs de la filière et des processus d'élaboration des politiques sectorielles.

C'est un instrument d'intervention visant à pallier les insuffisances des marchés réels à réaliser l'efficacité maximale, à créer les conditions d'utilisation des ressources disponibles qui génèrent le plus de richesse et le moins de gaspillage en favorisant l'émergence de marchés encore inexistants, en réduisant les asymétries d'information et en assurant une transparence totale, même sur la production de biens non marchands (qualité des biens, amélioration de la santé, sécurité, etc.). Il s'agit spécifiquement de :

- fournir aux différents opérateurs de la filière des informations leur permettant d'orienter les choix techniques, économiques et commerciaux ;
- fournir aux organisations professionnelles des éléments d'analyse du contexte général de la filière ;
- améliorer la capacité de suivi et d'analyse économique de la filière par l'Etat et les partenaires au développement.

L'Observatoire national de la filière riz du Burkina Faso a quatre (04) principales fonctions :

- la fonction d'information sur la filière riz ;
- la fonction d'interprétation des processus de production, de transformation et de commercialisation des produits de la filière ;
- la fonction d'évaluation de l'impact des actions de développement ;

⁸ CNCS, Comité National de Coordination Statistique. La coordination nationale est logée au sein de l'INSD.

- la fonction prospective d'appréhension des enfants du développement de la filière (ou de reconversion).

Forces

- Principe de subsidiarité,
- appui au renforcement des dispositifs,
- partage des outils produits par l'observatoire.

Faiblesses

- Trop grande dispersions des données,
- absence de coordination et d'harmonisation des méthodes de collecte,
- retard dans l'achèvement des données.

2.3.5 Productions animales

Description

La production de l'information du secteur élevage est basée sur un réseau national intégrant les services centraux et décentralisés du Ministère des Ressources Animales (MRA). Plusieurs dispositifs fournissent ainsi les données du secteur.

Le réseau Suivi du secteur

C'est le plus vaste réseau de collecte du MRA et il permet d'élaborer le rapport sur les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso.

A partir du poste vétérinaire et de la ZATE, des informations sont recueillies sur les activités menées dans le domaine de la santé animale, mouvements du bétail (commerce, transhumance), les abattages contrôlés, les activités de vulgarisation et l'organisation des producteurs et des professionnels de l'élevage. Ces informations remontent mensuellement au niveau des DPRA qui à leur tour font une synthèse du rapport provincial, ce dernier étant expédié au niveau de la Direction Régionale. Celle-ci fait ainsi une synthèse et dépose son rapport mensuel à la DEP du ministère. La synthèse est assurée mensuellement au niveau national.

Certains rapports spécifiques sont envoyés directement au niveau des Directions Centrales concernées. Il faut noter aussi que les Directions Centrales envoient également des rapports à la DEP: un rapport trimestriel est rédigé et expédié de la même façon ainsi que le rapport et le programme annuel d'activités.

Il existe un *feed-back* au niveau du bulletin annuel statistique qui est ventilé au niveau des Directions Centrales, des Directions Régionales et des Directions Provinciales.

Le Réseau de Surveillance Epidémiologique (RESUREP)

C'est la structure de surveillance et d'alerte précoce des maladies animales. Sur le terrain, elle est basée sur 45 postes de surveillance active et 4 laboratoires régionaux d'élevage.

Ses principaux objectifs sont:

- assurer la surveillance clinique et sérologique de la peste bovine,
- servir d'alerte précoce en cas de réapparition de la maladie et pouvoir la circonscrire,
- surveiller aussi d'autres maladies comme la péri pneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine.

Le RESUREP publie un bulletin d'information appelé BIBE (Bulletin d'Information du Burkina Faso sur les Epizooties) retraçant les activités de santé animale.

L'Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC)

L'objectif global est de contribuer à la mise œuvre du plan d'action et du programme d'investissement du secteur de l'élevage d'une part, de fournir des données statistiques de base nécessaire à une meilleure connaissance des effectifs au Burkina d'autre part.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- participer à la production de données statistiques notamment pour l'amélioration de la connaissance de l'élevage,
- permettre une meilleure appréciation de l'évolution des tendances du cheptel,
- contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes et plans de développement économique et social ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique de l'élevage appropriée grâce aux différents indicateurs fournis,
- constituer une source de données pour les besoins de la recherche,
- déterminer les estimations à partir des campagnes de vaccination contre la peste bovine avec le PC 15 (1965-1967),
- estimer les effectifs de la volaille à travers une enquête par sondage en 1983,
- estimer les effectifs du cheptel.

Forces

Les forces des dispositifs du secteur élevage sont:

- l'utilisation du personnel administratif dans la collecte des données,
- la diffusion des statistiques produites à partir des données collectées par les structures déconcentrées du Ministère des Ressources Animales (abattages contrôlés, données sur la vulgarisation, données sur les organisations des producteurs et des professionnels de l'élevage, etc.)
- la diffusion de statistiques sur les mouvements de bétail (commerce, transhumance),
- l'existence de partenariat entre les structures nationales et internationales,
- l'existence de méthodologies statistiques pour les enquêtes d'envergure.

Faiblesses

Elles sont les suivantes:

- les informations ne sont pas représentatives à tous les échelons du découpage administratif. Pour les départements et villages, l'information demeure difficile à obtenir, sa fiabilité laissant à désirer en ce qui concerne les effectifs du cheptel,
- les mouvements du bétail sont relativement peu maîtrisés en ce qui concerne la transhumance; le Certificat National de Transhumance (CNT) et le Certificat International de Transhumance (CIT) qui sont les documents élaborés à cet effet sont peu utilisés par les transhumants de même que la transmission des feuillets remplis au niveau central n'est pas toujours effective.
- les abattages contrôlés ne reflètent pas réellement les abattages dans le pays,
- le mouvement commercial de la volaille est méconnu quand bien même l'on sait qu'il est enregistré,
- la faiblesse du dispositif de suivi de l'élevage périurbain,
- la faible implication des éleveurs dans le dispositif de collecte d'informations,
- le non respect de la périodicité dans la conduite des ENEC,
- l'obsolescence des paramètres zootechniques de mise à jour des effectifs du cheptel (taux de croît).

Synergies

- Les mécanismes d'échange d'informations entre le MRA et les autres structures se situent à deux niveaux: rôle des acteurs et les domaines de collaboration.

Niveau 1: rôle des acteurs

Producteurs	Administration	Partenaires
-Fournissent l'information sur le déroulement de la campagne agricole sur pluviométrie, nombre de villages touchés, évolution du fourrage, estimation des périodes critiques, problèmes d'abreuvement, solution inenvisageable, mouvement des animaux, prix des animaux -Echanges avec l'administration par le biais des rencontres organisées à cet effet -Feed-back de l'information traitée par les techniciens	-Suivi de la situation alimentaire -Collecte d'informations diverses -Analyse des informations -Identification des zones à risque -Evaluation des capacités de charge -Estimation des besoins en SPAI -Organisation de la transhumance avec tous les documents à l'appui -Organisation d'un déstockage rapide en maîtrisant le SIMb	-Participation à différentes étapes du processus en fonction des spécificités -Financement de certaines activités -Intervention directe sur le terrain
OPE dans la localité Organisations faîtières	MRA et démembrements, Autorité provinciales, départementales, CCTP, GTP, INSD, DOUANE, INERA, DRAHRH, DREC, Direction Météorologie Nationale, SONAGESS, CONASUR, PAM	PTF, Projet, ONG, UNABOC, UNACEB, usines de fabrication d'aliments du bétail, commerçants grossistes

Niveau 2: domaines spécifiques de collaboration

Domaines	Structures
- Evaluation des stocks fourragers - Inspection des viandes et produits animaux - Police zoo-sanitaire - Lutte contre les trypanosomiasés animales - Bilan fourrager - Impact des feux de brousse - Suivi des pâturages - Enquêtes - Evaluation des exportations et importations des produits animaux - Elaboration d'indicateurs d'élevage pour la sécurité alimentaire - Aménagements pastoraux	- MAHRH - Ministère de la Santé – Services d'hygiène, - Forces de l'ordre - MRA - CIRDES – MAHRH – Recherche - MAHRH – Recherche -AGRHYMET–MECV–MAHRH–MATD - AGRHYMET – Météo - INSD - Douanes - Recherche – Santé - MECV – MAHRH – MATD

2.3.6 Agro-météorologie

Description

Le dispositif existant pour la collecte de l'information météorologique est essentiellement alimenté par le réseau de collecte de la Direction de la météorologie nationale (Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat) et par les images satellitaires.

Le réseau météorologique national officiel consiste en 10 stations météorologiques synoptiques (toutes dotées de radio BLU), 11 stations climatologiques (dont 1 équipée de BLU), 20 stations agro météorologiques (dont 4 équipées de BLU), 150 postes pluviométriques (sans moyen de radiocommunication).

Les stations qui disposent d'émetteurs BLU (Bande Latérale Unique) transmettent les données sur base quotidienne, alors que celles qui n'en sont pas dotées envoient les informations mensuelles par plis postaux. Les données qui parviennent à la direction sont contrôlées par des techniciens avant d'être saisies sur support informatique pour la mise à jour de la banque de données. Les informations collectées sont les suivantes: pluviométrie quotidienne, mensuelle et annuelle, température de l'air, températures extrêmes de l'air et du sol, tension de vapeur moyenne de l'air, vitesse moyenne journalière du vent à 10 m et à 2 m du sol; insolation, etc. Les informations considérées les plus essentielles dans le cadre du suivi de la campagne agricole sont la pluviométrie et l'état végétatif.

La direction de la météorologie nationale est le point focal pour l'information agro-météorologique. Les données et les bulletins y sont archivés sur support papier et sur support électronique, et sont consultables par le public. Les données traitées sont publiées sous forme de tableaux, cartes et images dont certaines sont reprises dans les 21 bulletins décennaires et dans les publications de synthèse de suivi de campagne (dans le cadre des travaux du GTP, voir chapitre ...) qui sont publiés pendant la période d'hivernage (d'avril à octobre).

Forces

La dimension de la disponibilité et parfois de l'accès physique aux aliments est très largement dépendante de la pluviométrie. La connaissance des conditions météorologiques touche également d'autres aspects importants des déterminants de la sécurité alimentaire (eau potable, maladies, affouragement et abreuvement, ...).

Le dispositif de météorologie a peu souffert de discontinuités des séries historiques; il est intégré dans des réseaux d'échanges mondiaux, selon des normes et des procédures standardisées. Les analyses de campagne peuvent être conduites sur des longues périodes, sur une station ou entre les divers postes d'observations.

Les développements technologiques permettent des analyses standardisées (modèles d'estimation de la production de biomasse, de production céréalière, ...) et des extrapolations de mesures effectuées au sol (images RFE, NDVI, ...) à des coûts généralement abordables par les services nationaux ou par les centres régionaux. Les informations sont pour la plupart disponibles en temps réel ou en temps rapproché sur les sites Internet (FAO, FEWS-NET, OMM, Météosat, ...). Le secteur de la recherche est souvent associé au développement des outils d'analyse.

Faiblesses

Techniques

Données insuffisantes en quantité et en qualité

Institutionnelles

Les réformes institutionnelles en cours portant sur la privatisation de la structure d'accueil de la météorologie nationale pourraient à terme compromettre les ressources nécessaires à l'accomplissement des tâches conduites jusqu'à présent.

Ressources humaines

La très grande mobilité des cadres vers des horizons salariaux meilleurs ou stables reste un handicap pour le rayonnement du service. L'effectif idéal pour le fonctionnement d'une station synoptique est de 4 agents y compris le chef de station, alors que les effectifs actuels se limitent à 2 personnes par station.

Ressources financières

Le réseau de stations a bénéficié depuis son lancement de ressources matérielles et de formations financées durant les différentes phases des programmes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). L'Etat est supposé prendre le relais pour le fonctionnement et la maintenance du dispositif. Les ressources allouées ne permettent pas d'assurer certains services minimaux (ex: inspection, installation, calibrage des instruments, etc.)

Communication

Le réseau météorologique n'est pas très étoffé en stations d'observations dotées de moyens de transmission des données journalières. 14 stations seulement disposent de moyens de transmission radio BLU sur les 45 (un poste par province souhaité) visées pour une couverture homogène du pays.

Synergies

La Direction de la Météorologie entretient des relations d'échanges d'informations sur la pluviométrie, la physionomie de la campagne agricole avec les structures étatiques (DGPV, DG-PSA, DGIRH), le secteur privé (SOSUCO, SOFITEX) et les organismes régionaux ou internationaux comme le Centre Régional AGRYMET, FEWS-NET et la FAO.

2.3.7 Ressources en eauDescription

Dans le cadre du système d'information sur la sécurité alimentaire, les ressources en eau en tant que facteur de production occupent sans nul doute une place prépondérante. C'est pourquoi la question d'une bonne connaissance de la ressource eau, indispensable pour sa mobilisation et sa gestion rationnelle, est au centre des préoccupations ces dernières années au Burkina Faso. C'est aussi pour cette raison que toutes les mutations institutionnelles intervenues ces dernières années (Ministère de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques) ont toujours accordé une attention particulière à la question.

Les questions de l'information et de la connaissance de la ressource sont dévolues à la Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DGIRH) qui, pour ce faire, s'est dotée d'un certain nombre de moyens techniques pour mener à bien sa mission.

Forces

Le dispositif mis en place permet la collecte et le traitement des informations liées:

- au suivi des eaux de surface:
 - hauteurs d'eau instantanées, journalières, mensuelles et annuelles des cours d'eau et des retenues d'eau,
 - débits instantanés, journaliers, mensuels et annuels des cours d'eau contrôlés aux stations hydrométriques,
 - courbes de hauteur volume des retenues d'eau,
 - courbes de tarage des stations hydrométriques sur les cours d'eau.
- à la connaissance des eaux souterraines
 - niveaux piézométriques des nappes aux stations piézo,
 - les grandes unités hydrogéologiques et leurs caractéristiques,
 - les grandes unités géologiques et leurs caractéristiques,

- les puits et forages et leurs caractéristiques,
- les sols et leur capacité d'infiltration,

Les données collectées et traitées sont intégrées dans plusieurs publications et documents de politique. Il s'agit:

- de bulletins hydrologiques mensuels, et notes de synthèse hydrologique et annuaires
- de politique, stratégie en matière d'eau,
- d'un Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso,
- d'ouvrages scientifiques sur les ressources en eau au Centre de Documentation et de l'Information sur l'Eau (CDIE),
- de rapports techniques et dossiers d'exécution d'ouvrages hydrauliques, disponibles à l'Unité de Gestion des Données sur l'Eau (UGDE).

L'ensemble de ces données et informations est stocké de manière plus ou moins élaborée sur les divers outils informatiques (centrales d'informations) comme BEWACO.

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, les données permettent des analyses croisées avec des thèmes spécifiques tels les besoins en eau des hommes et des animaux, la pratique de l'agriculture de contre-saison, la production piscicole.

Faiblesses

Le dispositif de collecte et de traitement de l'information sur les ressources en eau fait face à des difficultés d'ordre institutionnel, financier, matériel et humain. Il s'agit notamment de:

- mauvaise qualité des données,
- la non fonctionnalité du dispositif de collecte,
- l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières,
- les difficultés de collaboration entre niveau central et niveau décentralisé,
- la faiblesse des capacités techniques des ressources humaines,
- l'état obsolète des instruments, des équipements du réseau qui réduisent la qualité et l'effectivité des mesures,
- l'état obsolète des instruments, des équipements du réseau qui réduisent la qualité et l'effectivité des mesures,
- le caractère projet des modes de financement et la faiblesse de la contribution de l'Etat dans le financement du dispositif,
- le cloisonnement entre les structures productrices de l'information,
- absence de modèle éprouvé pour la prévention des catastrophes,
- la faiblesse de l'utilisation des informations sur les ressources en eau pour l'analyse et la gestion des crises alimentaires.

Synergies

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, la DGIRH entretient des rapports institutionnels avec la Direction de la Météorologie Nationale et la DG-PSA.

2.3.8 Santé-nutrition

Description

Le dispositif de collecte de données est le système national d'information sanitaire. Il comprend six composantes à savoir:

- le système de routine (système de collecte mensuel et trimestriel par enregistrement lors des consultations),
- le système d'information sur la surveillance épidémiologique,
- le système des enquêtes et études périodiques,
- système de surveillance pour la gestion des ressources,
- le système de surveillance pour la gestion des programmes,

- le système de surveillance à assise communautaire,

De façon pratique les trois premiers systèmes constituent les principales sources d'information fournissant des données sur la santé et la nutrition.

Pour le cas spécifique de la nutrition, une section surveillance de la Direction de la Nutrition se charge de collecter périodiquement des informations sur la situation nutritionnelle dans des régions spécifiques choisies sur la base de l'identification des insuffisances nutritionnelles constatées à travers les données de routines ou selon les objectifs d'un programme spécifique à mettre en œuvre. Le public cible est constitué des femmes et des enfants de moins de cinq ans.

Forces

Institutionnelles

Tout le dispositif est intégré à l'organisation administrative du département ministériel chargé de la santé. Du district sanitaire à l'échelon central en passant par le niveau régional, il existe des services en charge du traitement et de l'analyse des informations sanitaires et nutritionnelles.

Les délais de transmission des informations et leurs canaux sont clairement définis de la formation sanitaire au niveau central, et cela selon les composantes suivantes:

- système de routine: les données sont synthétisées mensuellement au niveau de la formation sanitaire, trimestriellement au niveau district et annuellement au niveau central;
- surveillance épidémiologique, chaque semaine, la formation sanitaire via le RAC ou le téléphone transmet les informations (nombre de cas et décès) des maladies à potentiel épidémique sous surveillance au district qui se charge de répercuter l'information au niveau central;

Ressources humaines

Il existe à chaque niveau de la pyramide un responsable statistique. Il s'agit d'un personnel de santé affecté à ces tâches. Il bénéficie d'une formation en informatique et d'analyse des données.

Logistique et mode de financement

Les services chargés du traitement et de l'analyse des données disposent pour leur mission, d'au moins un ordinateur et de logiciels adaptés.

Le financement repose sur le budget de l'Etat et les appuis des partenaires qui interviennent sous forme de projet et programme.

Disponibilité des données dans le cadre d'un SISA - aspect nutrition

Le ministère dispose d'informations sur les maladies épidémiologiques à travers le système épidémiologique ainsi que des informations sur la situation sanitaire et nutritionnelle.

Le lien entre situation alimentaire et nutrition s'était jusqu'à présent, orienté sur la verticalité. Il s'agit de présenter la situation nutritionnelle sans aborder les questions causales qui sont inéluctablement corrélées à la situation sanitaire et aux habitudes alimentaires.

Aussi, dans le cadre d'un SISA, les données de nutrition permettent le diagnostic et l'alerte précoce à travers des indicateurs tels que:

- au niveau conjoncturel:
 - le périmètre brachial chez les enfants de 1 à 5 ans.
 - l'Indice de Masse Corporelle (IMC) chez les femmes en âge de procréer, non enceintes.
 - le taux de malnutrition aiguë (poids / taille) et l'insuffisance pondérale (poids /âge) chez les enfants de moins de 5 ans.
- au niveau structurel:
 - prévalence de la malnutrition chronique (taille/âge) chez les enfants de moins de 5ans aux mois de décembre – janvier.

- prévalence de la malnutrition aiguë (poids/taille) chez les enfants de moins de 5 ans aux mois de décembre – janvier
- pourcentage de nouveaux nés de poids inférieur à 2 500 g parmi les accouchements assistés aux mois de mars- avril.
- pourcentage d'anémies chez les femmes enceintes et chez les enfants de moins de 5 ans,
- la prévalence de cécité nocturne chez les enfants de 2 à 10 ans.
- la prévalence du goitre visible chez les femmes en âge de procréer et les enfants d'âge scolaire.

Les données disponibles sont celles relatives au rapport poids/âge, le taux de prévalence de la cécité nocturne et le taux de mal nutrition chez les enfants de moins de cinq ans. Elles sont accessibles gratuitement à travers les annuaires statistiques santé du Ministère de la Santé. Au niveau national, ce sont les informations publiées par l'INSD à travers l'enquête Démographique et de Santé qui sont utilisées, à défaut d'enquête nationale spécifique sur la nutrition.

Faiblesses

Les faiblesses relatives au système d'information sur la santé et la nutrition se caractérisent par:

- une faible utilisation des informations fournies par la surveillance dans le cadre de la formulation de politiques et de prise de décision,
- les nombreuses collectes liées aux besoins spécifiques des programmes de santé (SIDA, PEV, etc.),
- une réception tardive de l'information, en quantité généralement excessive qui, en fin de compte a un faible impact dans la prise de décision,
- un *feed back* insuffisant,
- un retard dans la transmission des rapports attendus,
- parution avec retard (+/- 2 ans) de l'annuaire statistique santé
- une faible intégration des données dans le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire.

Synergies

Les collaborations entre le secteur de la nutrition / santé sont entretenues avec les structures gouvernementales, les organismes internationaux, les ONG et les autres utilisateurs.

Structures étatiques

Dans le cadre de la collecte d'informations sur la santé et nutrition, la Direction de la Nutrition collabore avec les structures étatiques intéressées par les informations sur l'Etat nutritionnel. La collaboration est étroite avec l'INSD via l'Enquête Démographique et de Santé (EDS). Le Ministère de la Santé (à travers la Direction de la nutrition) participe aux missions du GTP pour l'évaluation de la campagne agricole et est membre du Comité de Coordination de l'Information sur la sécurité alimentaire. Elle collabore également avec les universités et l'institut de recherche en sciences sociales, IRSS.

Organismes internationaux

Nombreux sont les organismes internationaux intéressés par les questions nutritionnelles. Les plus importants sont entre autre la FAO, l'OMS, l'UNICEF, le PAM et le CILSS.

ONG et Projets

On note les actions inscrites dans le cadre de la lutte contre les carences en micronutriments (PDSN - Banque Mondiale), la lutte contre les troubles dus à la carence en iode à travers le sel iodé (UNICEF), le renforcement des capacités techniques de récupération nutritionnelle (OMS) et l'intervention ciblée des ONG, comme HKI, CATHWEL, Plan International, Save the Children (UK, US, et Pays-Bas), IRD (ex - ORSTOM).

2.3.9 Socio-économie

La structure officielle de production d'information statistique de l'Etat est l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Son rôle est de collecter, d'élaborer et de présenter les statistiques au Gouvernement.

Les données collectées sont de deux ordres:

Données à caractère structurel

Recensement Général de la Population

Exécuté tous les 10 ans, son objectif est de rendre disponibles le dénombrement de la population. L'analyse, désagrégée selon les niveaux village, département/commune, province et nation, concerne l'Etat et les mouvements de populations. Les trois derniers recensements ont eu lieu en 1975, 1985 et 1996.

Enquête Démographique et de Santé

Exécutée en 1994, 1998, 2003 et selon une fréquence de 5 ans, l'enquête Démographique et de Santé (EDS) est une enquête nationale par sondage dont les informations sont significatives au niveau national et au niveau du milieu de résidence urbain rural. Elle permet de collecter, d'analyser et de diffuser des données détaillées sur la fécondité, la planification familiale, la santé maternelle et infantile, l'état nutritionnel des enfants, ainsi que sur la mortalité infanto juvénile et le SIDA.

Analyse des Résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages (1996, 1998 et 2003)

Les résultats des Enquêtes Prioritaires (EP) sur les conditions de vie des ménages permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté par adulte et par an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabé vivant en-dessous du seuil de pauvreté est chaque année évaluée par rapport à cet indice (en cours de réactualisation).

Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

Chaque mois, une note rapide est éditée pour présenter l'évolution mensuelle des indices des prix à la consommation africaine (panier de la ménagère relatif à 320 variétés de produits) appelé Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). L'indice des prix à la consommation africaine, calculé par l'INSD depuis 1958 est l'indicateur de l'évolution des prix à la consommation au Burkina Faso. A partir de juillet 81 – juin 82 un changement de base a été opéré et l'indice était calculé sur la base des données d'une enquête auprès des ménages. Le champ de cet indice était réduit à la ville de Ouagadougou et sa population de référence était l'ensemble des ménages dont le revenu est proche du SMIG.

Le Système national de suivi des prix dans les régions économiques

Il permet la comparaison de l'évolution des prix entre les régions et le calcul à terme de l'indice national des prix à la consommation sur l'ensemble du territoire. Un projet de calcul de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) pourrait voir le jour dès 2004 dans le cadre du programme de comparaison internationale (PCI).

Données économiques et sociales relevées ponctuellement

Les prestations réalisées par l'INSD concernent:

- les annuaires (séries longues)
- les notes trimestrielles de conjoncture qui donnent l'évolution des opinions des chefs d'entreprises sur leurs activités.
- les comptes nationaux qui présentent les comptes du Burkina Faso pour les sept dernières années, la méthodologie de leur élaboration et une nomenclature des activités,
- le Recensement Industriel et Commercial
- le Bulletin d'Information Statistique et Economique qui concerne la climatologie, les ressources économiques, les prix, la monnaie, le crédit, l'épargne, etc.

Description

Le système statistique Burkinabé se présente actuellement comme un système décentralisé avec, en son centre, l'organe officiel d'information de l'Etat, l'INSD, dont la tâche est de collecter, d'élaborer et de présenter les statistiques, les orientations et options économiques du Gouvernement. Autour de l'INSD, gravitent un ensemble de services producteurs indépendants dont les plus importants sont logés au sein des Ministères, des institutions publiques et parapubliques et de certaines entreprises. L'Etat et l'INSD ont convenu de la signature d'un contrat-plan qui énonce les conditions dans lesquelles l'Etat confiera ou délèguera à l'INSD l'exécution de certaines missions de service public et toutes activités s'y rattachant.

Le système statistique, malgré sa performance assez limitée, a réalisé les opérations indispensables au renforcement de la base statistique:

Forces

Concernant l'INSD, les forces sont les suivantes:

- existence d'un cadre de programmation quinquennale, le Programme National Statistique 2001-2005, qui vise à organiser la production de données dans les différents Ministères centraux et appuie à la création des services dans les régions,
- capacités à produire de l'information sur la vulnérabilité structurelle,
- capacités à produire de l'information statistique par le biais des enquêtes lourdes (RGP, EP) mais aussi des enquêtes de routine sur les indices conjoncturels (IHPC),
- implication dans le cadre de la formulation du CSLP: l'INSD constitue une source non négligeable dans la production de statistiques afin de fournir les éléments de base à la détermination des axes stratégiques du CSLP qui ont servi au pays pour bénéficier de l'initiative PPTTE. Les outils suivants ont été élaborés dans ce cadre:
 - les perceptions de la pauvreté par les pauvres eux-mêmes: selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieu urbain et rural réalisées en 1998 avec l'appui du PNUD, la pauvreté notamment économique se traduit au niveau individuel par la non satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, la pauvreté économique se traduit par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. L'absence d'un environnement sécurisant (sécurité publique), le manque d'infrastructures sociales (écoles, marchés, dispensaires, etc.), l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent cette notion de pauvreté collective par les populations.
 - le seuil et niveau de pauvreté monétaire: pour l'étude du profil de pauvreté à travers l'EBCVM réalisée par l'INSD en 2003, le seuil d'absolue pauvreté a été établi à 82 672 FCFA / personne /an contre 72 690 FCFA en 1998 et 41 099 F CFA en 1994. Sur cette base, la proportion de la population burkinabé vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 46,6% en 2003, contre 45,3% en 1998 et 44, 5% en 1994. L'augmentation de la pauvreté constatée lors de la dernière enquête est largement imputable à la dégradation des conditions de vie en milieu urbain où l'on constate une aggravation des indicateurs : 3, 8% en 1994, 6, 1% en 1998 et 19,9% en 2003.
- capacité à suivre les groupes d'indicateurs recommandés dans le CSLP: depuis l'année 2001, dans le cadre de l'axe III du Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE), un Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD-DHD) a été créé et logé à l'INSD. Un autre observatoire sur l'Emploi est lui logé à l'Office National de Promotion de l'Emploi (ONPE). Ces observatoires intégrés au système statistique national ont pour vocation de permettre aux acteurs du développement de suivre et d'évaluer, à travers des indicateurs appropriés et des analyses s'appuyant sur ces indicateurs, l'impact des politiques économiques et sociales ainsi que des programmes d'action

engagés dans les différents domaines du Développement Humain Durable, de la lutte contre la pauvreté et de l'emploi.

Faiblesses

Le diagnostic du système révèle une mauvaise performance de la production statistique qui se traduit par:

Faible niveau de la production statistique

Autant pour l'INSD que pour d'autres structures, les productions d'informations sont irrégulières faute de lignes de financements pérennes tant de la part de l'Etat que des PTF. Les données primaires brutes sont généralement collectées par des dispositifs des SI qui émargent sur le budget de l'Etat et les données secondaires sont produites ponctuellement grâce à des ressources extérieures liées à des projets ou des partenaires financiers (en pleine adéquation avec leur propre stratégie d'intervention).

En ce qui concerne la structure INSD, l'appareil statistique national se délite petit à petit pour différentes causes, notamment le nouveau statut (statut d'Etablissement Public à Caractère Administratif, EPA) qui tend à rentabiliser les services produits, parfois au détriment de la qualité de l'information. De plus, le départ des ingénieurs statisticiens vers des structures de projet qui offrent des rémunérations supérieures est un phénomène préjudiciable à la structure. Le personnel technique restant est surchargé suite aux multiples tâches (routines et enquêtes) à exécuter; par exemple, les abonnés payants du bulletin mensuel de l'IHPC ne reçoivent pas ledit bulletin depuis plus de 6 mois.

Analyse statistique insuffisante ainsi qu'une faible diffusion des données

La fiabilité incertaine de certaines sources d'informations statistiques amènent à des contradictions qui peuvent apparaître suite à des biais habituellement constatés: méfiance des personnes interrogées à l'égard des enquêtes, échantillonnage différencié, ...

Un relatif cloisonnement entre techniciens des différents dispositifs: des enquêtes lourdes couvrant des champs habituellement couverts par un dispositif, ne feront pas recours à l'expérience de services recueillant la même information.

Inadaptation de la production statistique aux besoins des utilisateurs

Certaines données statistiques issues d'enquêtes sont peu exploitées en regard de la richesse des résultats produits: les coûts liés aux analyses détaillées, des problèmes d'archivage ou autres problèmes techniques (liés à la collecte et au traitement), permettent une disponibilité théorique des informations. Par exemple, de nombreuses informations ne sont pas disponibles pour cause d'un découpage administratif non homogène.

Les unités d'observation et les nomenclatures utilisées, qui varient parfois d'une enquête à l'autre, rendent difficiles les croisements d'informations et leur agrégation nécessite des travaux statistiques et informatiques importants.

L'accès aux informations collectées par d'autres sources est rendu difficile soit pour des causes institutionnelles (temps de réponse lent des structures aux besoins d'informations) soit à cause de la non homogénéisation des protocoles de gestion de bases de données qui rendent incompatibles certains formats.

Faible niveau de la couverture spatiale et temporelle des données produites

Des traitements partiels des informations pour des raisons de temps, de manque de personnel qualifié et de financement peuvent limiter les niveaux de couverture des données,

Peu ou pas d'archivage et de centralisation des informations: s'il existe parfois des cadres de concertation (cas du CNCS), les efforts de mise en commun des informations et leur harmonisation ne sont pas pris en compte.

2.3.10 *Autres systèmes d'information*

L'UEMOA apporte des contributions importantes dans le système de collecte des informations statistiques nationales et dans le cadre des initiatives pour la convergence des économies des états membres. Les activités suivantes ont été retenues:

- travaux d'harmonisation statistique: s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'Appui Régional à la Statistique (PARSTAT), les actions portent essentiellement sur la poursuite des activités prévues dans le cadre du contrat de subvention entre la Commission de l'UEMOA et l'Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). Il s'agit, outre l'amélioration du calcul des PIB et la modernisation des comptes nationaux, de la réalisation des enquêtes sur le secteur informel urbain dont les résultats pourraient servir à l'étude des problèmes de sécurité alimentaire (phénomènes d'exclusions) en milieu urbain;
- études en cours: des études financées dans le cadre du PARIS 21 ont été programmées notamment dans les aspects de meilleure connaissance des facteurs de compétitivité des économies;
- gestion de la base de données et mise en place d'outils de gestion macro-économique: les travaux de modélisation et d'élaboration d'outils de gestion macro-économique se poursuivent et des simulations et projections macroéconomiques sont réalisées;
- Tarif Extérieur Commun : le TEC est appliqué dans ses grandes lignes et il est axé sur la détermination d'une nomenclature tarifaire et statistique unique. Cependant, l'uniformité des nomenclatures n'est pas encore appliquée de façon uniforme bien que la nouvelle version du Système Harmonisé adoptée par le Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) en juin 1999 soit en application depuis janvier 2003;
- participation au système commercial multilatéral: elle vise à assurer aux Etats membres une meilleure insertion dans le commerce mondial. L'événement majeur est le contexte des négociations commerciales multilatérales engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement. L'intégration des économies nationales dans le commerce mondial (dont la compétitivité des coûts des facteurs) se joue plutôt en dehors du pays et de la zone UEMOA dans les pôles de décision nationaux ou sous-régionaux;
- mise en œuvre du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire (PSRSA) dans les Etats membres de l'UEMOA: 4 études régionales visant à préparer la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire. Ces études portent sur les normes de qualité et de salubrité des denrées alimentaires, les normes phytosanitaires et zoo sanitaires ainsi que les mesures tarifaires et fiscales et les autres obstacles non tarifaires aux échanges des produits agricoles et alimentaires au sein de l'Union et avec le reste du monde. En outre, l'UEMOA a élaboré un programme d'investissement pour la sécurité alimentaire au sein de l'UEMOA qui sera soumis aux partenaires au développement sous peu (cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique –NEPAD-).

2.3.11 *Diagnostic des systèmes d'information in globo*

Introduction

Les chapitres précédents ont procédé au diagnostic individuel des dispositifs et des outils qui sont appelés à alimenter le système d'information sur la sécurité alimentaire. Le présent chapitre traite des points qui leurs sont pour la plupart communs.

Le défi consiste à valoriser et améliorer les diverses sources statistiques, à les rendre accessibles au plus grand nombre dans les formats et selon les échéances voulues, d'en accroître leur analyse critique dans leurs composantes intrinsèques, mais également dans des visions transversales de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Dispositif sectoriel statistique

Forces

Un appareil statistique fonctionnel existe depuis longtemps au Burkina et dispose de séries de données permettant des analyses socio-économiques assez détaillées. Les ressources humaines, même si elles sont d'un effectif globalement insuffisant, disposent en général d'un bon niveau de formation et d'une maîtrise opérationnelle des outils modernes de traitement des données.

Des initiatives de coordination, d'harmonisation et de rapprochement statistiques sont organisées, à l'initiative de l'INSD ou d'autres gestionnaires statistiques.

Au niveau sous-régional et international, existent des cadres de partage, d'échanges et d'harmonisation qui ont un impact réel sur la conduite des travaux au niveau national.

Malgré leurs difficultés, les SI sectoriels fonctionnent régulièrement. Certains émargent complètement au budget de l'Etat.

Faiblesses

Les faiblesses se portent essentiellement sur l'articulation entre offre et demande d'informations

L'offre d'information

- Les dispositifs de collecte des données primaires sont greffés sur la structuration de l'administration publique qui est profondément affectée par les réductions d'effectifs, l'austérité financière, mais également la faiblesse des ressources propres dédiées aux collectes de données routinières. La qualité des données primaires, des analyses, et la fréquence des publications s'est détériorée dans la plupart des dispositifs, généralement en conséquence de l'extrême dépendance des financements extérieurs;
- on constate également que des pans entiers d'information sur la sécurité alimentaire (données primaires) sont sans source de financement alors que des investissements importants se portent sur les analyses secondaires;
- la problématique de la vitesse et de la simultanéité des remontées d'informations se pose dans presque tous les secteurs. Les délais de transit et de traitement de l'information rendent caduques les données qui auraient trouvé leur utilité dans le cadre d'un système d'alerte précoce ou dans la consolidation des analyses conjoncturelles;
- d'autres collectes sont parfois maintenues dans le souci de continuité des séries historiques, en alimentant des cimetières d'informations;
- certains de ces gisements sont à jamais inexplorables compte tenu du format d'archivage, de la perte d'information, de l'absence d'indication sur la méthodologie de collecte, ou encore à cause du support sur lequel les données sont conservées. La sous-estimation des frais relatifs à la saisie des formulaires d'enquête et à l'épuration des données saisies concourt également à l'abandon de données précieuses;
- on constate peu d'échanges systématiques de données qu'elles soient de sources non gouvernementales ou issues d'autres structures étatiques. Les données en provenance d'audit ou de rapport de suivi évaluation de projets sont rarement valorisées dans les analyses de situations locales;
- les données qualitatives s'intègrent mal dans les dispositifs de traitement et d'analyse de l'information par voie informatique;

La demande et l'utilisation des informations

- De nombreuses expériences (du projet DIAPER aux observatoires de filière) montrent que les données statistiques produites sont souvent sous-utilisées, en particulier par ceux qui devraient en principe en être les premiers utilisateurs: les décideurs publics et les organisations

professionnelles bénéficiaires. De fait, et sans doute également faute d'autres demandes clairement structurées par les utilisateurs nationaux, les informations restent souvent centrées en priorité sur la gestion de l'aide elle-même. Les aides étant pour la plupart supportées par des PTF, la collecte de l'information est organisée en conformité à leurs besoins;

- cela soulève la question de la demande d'information, c'est à dire de l'aptitude des décideurs publics (et privés) à structurer leurs besoins en informations et à s'en servir pour peser sur les décisions clefs. Le développement de l'offre statistique doit donc aller de pair avec un renforcement de la demande, ce qui passe par un renforcement de la capacité des utilisateurs de l'information à mieux formuler leurs besoins (voir proposition d'attributions de la centrale d'information).

Au niveau sécurité alimentaire (aspects trans-sectoriel)

Forces

C'est dans le domaine de la sécurité alimentaire que les systèmes d'information ont été financés jusqu'à une date récente avec le plus de constance. Leurs apports dans la détection précoce et dans la gestion des crises alimentaires sont déterminants.

Lorsqu'un pays dispose d'un dispositif complet et opérationnel (enquête agricole, SAP, SIM, etc.) il est plus à même de surmonter les crises de façon efficace. Les stocks de sécurité et leurs coûts peuvent être réduits, les bénéficiaires bien ciblés et l'aide distribuée à temps. L'amélioration des performances du SISA devrait contribuer à terme à réduire la dépendance à l'aide alimentaire et diminuer par conséquent les effets indésirables et les distorsions que cette dernière provoque.

La situation et la problématique de la sécurité alimentaire ont évolué cette dernière décennie, entraînant un besoin d'adaptation qui a déjà été perçu par certaines composantes du dispositif de sécurité alimentaire:

- le problème de la disponibilité se pose à un autre niveau. Si la variation de la production vivrière est une des composantes majeures de la sécurité alimentaire (dans tous les grands pays sahéliens vivriers, une part encore très importante des ménages assure sa sécurité alimentaire sur la base de sa propre production vivrière), par contre les échanges avec le marché régional et mondial prennent de plus en plus d'importance. Les variables à prendre en compte sont alors différentes: prix internationaux des céréales, disponibilités dans les pays voisins, flux transfrontaliers, coûts du transport, réserves en devise pour financer les importations, ... La collecte et l'analyse de ces informations intéressent et impliquent de plus en plus les instances régionales;
- le problème de l'accessibilité au vivrier se pose maintenant principalement en termes de revenus, ce qui constitue un des points principaux de rapprochement entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.

Les efforts concentrés ces quinze dernières années sur les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire ont porté leurs fruits. Sans négliger l'importance cruciale des productions locales qu'il convient de continuer à soutenir distinctement en fonction des potentiels agro-climatiques et économiques de chaque terroir, les problèmes de disponibilité alimentaire relèvent de plus en plus des instances régionales, les pays doivent concentrer leurs efforts sur deux axes: les dispositifs locaux d'alerte et les dispositifs d'analyse des données structurelles relatives à la pauvreté pour orienter les actions visant à limiter la vulnérabilité des zones à risque alimentaire.

Faiblesses

Les observations formulées pour les statistiques sectorielles s'appliquent également pour le domaine de la sécurité alimentaire.

L'évolution de la compréhension et de la prise en compte des déterminants de la sécurité alimentaire autres que la disponibilité alimentaire, n'ont pas systématiquement induit les changements nécessaires du dispositif de production et de coordination statistique, et surtout des cadres d'analyse dans lesquels peuvent s'articuler les mécanismes de convergences de preuves ou d'indices.

Un système d'information sur la sécurité alimentaire orienté vers la prise des décisions dont certaines s'inscriront dans un contexte d'urgence nécessite l'obtention d'informations de base, de synthèses et des signaux critiques dans des intervalles de temps très rapprochés.

C'est la pression de cette nécessité qui justifie la duplication de réseaux de collectes dont les produits finaux sont de natures semblables, mais dont les disponibilités sont parfois très différées. Bien que l'information primaire soit archivée auprès de son détenteur institutionnel, le niveau d'agrégation auquel il est rendu disponible n'est pas toujours pertinent pour l'analyse ou pour le ciblage des interventions.

L'un des reproches les plus fréquemment évoqués à l'endroit du dispositif de suivi de la sécurité alimentaire, surtout pour sa composante alerte rapide, est qu'il n'aboutit pas à un ciblage opérationnel des ménages vulnérables et ne permet pas de différencier les aides par catégories de causes de l'insécurité alimentaire.

Le dispositif d'analyse de la sécurité alimentaire a été conditionné pour devoir répondre aux besoins d'information sur l'aide alimentaire, souvent au détriment des analyses qui pourraient concourir à montrer l'inutilité de recourir à ces aides.

L'analyse des problématiques sous l'aspect genre nécessite que dès le départ le dispositif de collecte prévoie cette différenciation afin de permettre la désagrégation des informations par sexe (minimum méthodologique acceptable mais pas suffisant). Dans de trop nombreux cas, cet aspect est oublié ou sous-développé de telle sorte que les analyses, les recommandations et les interventions spécifiques deviennent impossibles ou sont absentes.

Si force est de constater que la vulnérabilité des zones et populations urbaines et semi-urbaines prend de plus en plus d'importance en raison de la plus forte croissance de la population des villes et des faubourgs, le dispositif national ne s'est pas outillé pour inclure cette nouvelle dimension.

Le recours à l'analyse de la situation nutritionnelle et à son évolution est pratiquement absent des exercices de croisements d'information pour le suivi de la sécurité alimentaire.

Enfin, il faut admettre, contrairement au contexte général évoqué en introduction, que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a ignoré la dimension sécurité alimentaire, alors que la stratégie de sécurité alimentaire a été relue et rectifiée pour se mettre en phase avec le cadre de lutte contre la pauvreté.

Il est intuitivement admis que les problématiques de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont liées, et les cas d'insécurité alimentaire avérée peuvent être confirmés par des mesures nutritionnelles. Dans la pratique, on constate que les outils d'analyse de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ne convergent que très faiblement lorsque l'on superpose les résultats en vue de procéder aux ciblage de régions ou de ménages.

Au niveau institutionnel

La production statistique relève pour une large part de financements externes dont les perspectives de sécurisation sont programmées pour des horizons à court terme.

On observe par ailleurs une multiplication des structures ad hoc ou non formelles, dont la fragilité se double de fortes incertitudes sur la pérennité des financements.

Le développement d'un nombre croissant d'acteurs statistiques et la multiplicité des demandes de produits statistiques nécessite de repenser l'*architecture* du dispositif statistique national dans son ensemble et de mieux définir les rôles, les statuts et les liaisons respectives de chaque type de

structure, celle de l'INSD en tête. En dépit des contingences matérielles, humaines et financières, de nouvelles duplications de dispositifs se constatent fréquemment (ex: SIM riz), ce qui appellera une vigilance particulière de la centrale d'information en matière de gestion des partenariats et de rationalisation des ressources.

Le partage ponctuel ou la mise en commun plus durable de ressources humaines, matérielles, de canaux de communication (remontée de données), de support d'information (site *Web*, bulletins, etc.) de points focaux et relais de terrain, ne figure pas toujours dans la culture administrative du pays. Les modifications en ce domaine resteront difficiles tant les questions de rationalisation font l'objet de fortes résiliences, surtout quand elles touchent des structures ministérielles différentes. La centrale d'information devra disposer d'un statut lui permettant d'explorer et d'initier des rapprochements fonctionnels et des mesures de rationalisation.

L'*externalisation* de certains dispositifs ou de certaines composantes, impliquant un gain d'autonomie institutionnelle et financière, est souvent souhaitée par les responsables des services concernés. Cette option est facilitée lorsque les structures en questions fournissent des services qui intéressent directement le secteur privé (ex: le SIM).

A la faiblesse des effectifs, s'ajoute souvent la déficience des qualifications de base et une forte mobilité des agents, ce qui entraîne la perte des bénéfices attendus des formations complémentaires. La concurrence que représentent les projets de développement qui débauchent les meilleurs éléments présents dans les administrations publiques n'est pas étrangère aux difficultés de pérennisation des renforcements des ressources humaines.

Des mesures de fidélisation, comprenant par exemple des revalorisations salariales, des perspectives de promotion, des programmes de formation continue, des partenariats avec des structures externes seraient de nature à renforcer un corps de techniciens professionnels aux divers échelons de la chaîne statistique (de l'enquêteur à l'analyste).

Les compétences ne doivent pas uniquement résider dans les questions de traitements de la chaîne statistique, mais doivent également s'exprimer dans la capacité de pilotage et de développement du dispositif statistique dans son ensemble (vision stratégique et gestion opérationnelle).

Si des compétences très pointues existent spécifiquement dans les diverses disciplines sectorielles (télédétection, nutrition, production agricoles, etc.), l'analyse des matières relatives à la sécurité alimentaire et à la pauvreté nécessite toutefois le recours à des capacités d'intégration et de croisement d'informations qui requièrent des aptitudes faisant l'objet de très peu de formations adaptées.

Des nouveautés scientifiques et technologiques à des niveaux très avancés sont toujours très tentantes (par exemple, les requêtes de bases de données en ligne, la diffusion de bulletins par GSM, etc.); cependant ils nécessitent en contrepartie des qualifications élevées, rares dans l'environnement des pays du Sahel et particulièrement onéreuses. Ces compétences sont parfois présentes dans les sociétés privées, dans les bureaux d'études, dans les universités, et chez certaines ONG. Le recours délibéré à la sous-traitance et au partenariat n'est cependant pas toujours ancré dans la culture des administrations publiques.

2.4 Organes de coordination des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire

2.4.1 Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP)

Description

Le GTP est l'organe d'exécution de la composante nationale AGRHYMET; la coordination est assurée par la Direction de la Météorologie. Le GTP a une part importante dans le dispositif de collecte et d'analyse des données pour le suivi de la campagne agro-pastorale. Il est actuellement composé des techniciens de la météo, de la DG-PSA, de la DGPV, de la DAPF des Ressources Animales, de la DGIRH, du FEWS-NET.

Le groupe effectue trois missions de terrain et élabore des rapports sur l'installation de la campagne agro hydro pastorale, sur son évolution à mi-parcours, sur sa situation et les perspectives en fin de campagne. Dans ce cadre également:

- la DAPF du MRA fournit les données sur les pâturages et la santé animale,
- la Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrologiques fournit l'information sur l'hydrologie (niveau de remplissage des principaux barrages et autres points d'eau),
- la Direction de la Météorologie élabore la synthèse pluviométrique sur l'ensemble du pays,
- la DG-PSA fournit la carte d'indice de végétation à partir des images satellitaires de l'*African Data Dissemination Service* (ADDS),
- la DGPV fournit les informations sur l'état phénologique des cultures, et à la situation phytosanitaire dans les zones agricoles du pays.

Le suivi de la campagne agricole par le GTP satisfait aussi bien les besoins de la partie nationale que ceux du Centre Régional AGRHYMET de Niamey qui assure le suivi régional et le financement du GTP.

Forces

- L'exercice de vérification sur le terrain par un groupe pluridisciplinaire permet d'élargir l'analyse sur le déroulement de la campagne. Cet exercice est mené durant les mêmes périodes dans les pays voisins, ce qui autorise une comparaison régionale des situations respectives;
- ce cycle de suivi de la campagne existe depuis les années 80, et bénéficie d'une capitalisation d'expériences en matière de programmation et d'exécution;
- un bulletin est publié trois fois pendant l'hivernage, sur support papier et électronique.

Faiblesses

- Les activités sont tributaires de l'appui financier et de la diligence du Centre Régional AGRHYMET qui dépend lui-même de sources de financement extérieures. Il existe un risque de discontinuité en l'absence de prise en charge par le budget national (+/- 25 000 000 FCFA);
- les appréciations relevées, compte tenu des délais impartis et du cloisonnement des circuits de communication interministériels, sont essentiellement qualitatives;
- le mandat et le niveau de financement contraignent le GTP à n'œuvrer qu'en période d'hivernage;
- la palette de disciplines étant rarement représentée au complet (santé, nutrition, ...) dans les divers groupes qui se partagent selon les régions, l'analyse de certains aspects de la sécurité alimentaire reste incomplète et inégale selon les groupes;
- l'itinéraire des missions n'est uniquement déterminé que par la rencontre programmée des services officiels.

Synergies

Le GTP figure parmi les rares initiatives interministérielles, incluant même des partenaires non gouvernementaux, conduites simultanément au niveau régional, sous la coordination du CILSS.

Propositions

Compte tenu de la superposition des activités entre les organes de concertation et les services dans le cadre d'alerte précoce, il est proposé un rapprochement des activités entre le SAP et le GTP, facilité par une coordination nationale du système d'information sur la sécurité alimentaire (voir chapitre 6 sur le CN-SISA). Les activités du SAP/GTP porteraient sur les aspects suivants:

- créer au niveau provincial des relais du SAP/GTP qui s'appuieraient sur le CCTP (Conseil de Coordination Technique Provincial)/COPROSUR/COPROSA dont la présidence est assurée par le Haut-Commissaire de Province. Ce relais sera le point focal du SISA au niveau provincial (voir point sur le système SISA décentralisé). Cette fonction pourrait être assurée par un agent choisi au sein des Directions Provinciales de l'Agriculture (DPAHRH);
- rénover et élargir le mandat du GTP, comme instrument au service du SAP:

- sur la base des informations principalement issues du service d'alerte précoce, effectuer des missions pluridisciplinaires d'approfondissement et de vérification des situations anormales ou singulières,
 - dans le cadre de la mission ordinaire du SAP, ces missions de terrain et les séances d'analyse et de restitution impliqueront des acteurs non gouvernementaux (ONG nationales, société civile, ...) et internationaux (ONG, FAO, PAM, UNICEF, ...) et les partenaires techniques et financiers (voir chapitre 13 sur le forum technique).
- rechercher la mise en commun des ressources logistiques et partage des moyens avec les autres opérateurs;
 - étendre la période d'activités à toute l'année civile;
 - renforcer les capacités d'analyse du GTP, dans les thèmes techniques, mais surtout en terme de croisement des informations;
 - développer le partenariat avec le CILSS et AGRHYMET, et d'autre structures dans la programmation et l'exécution des formations;
 - uniformiser le mode de financement du GTP avec celui des autres initiatives relatives au SISA (financement via « pot commun » du dispositif de sécurité alimentaire);
 - acheter des images satellitaires avec de meilleures résolutions et de meilleurs délais d'acquisition;
 - renforcer les relevés phénologiques pour le calage du modèle de bilan hydrique, et rapprocher les services agricoles décentralisés avec les stations météo;
 - intégrer des nutritionnistes dans l'équipe de suivi;
 - renforcer des capacités du GTP par une prise en compte effective de ses activités dans le budget national;
 - assurer une meilleure intégration de l'ensemble de ces informations à l'analyse des résultats de la campagne agricole. Un bon suivi agro-météorologique permet de déclencher à temps l'alarme sur les situations extrêmes et également fournit toutes les données nécessaires à expliquer:
 - le résultat de la campagne,
 - à connaître les zones où la pluviométrie a été mauvaise et donc corrélativement pouvant induire de mauvaises récoltes.
 - inclure les ONG et autres partenaires;
 - poursuivre le GTP outre l'hivernage, l'intégrer dans le suivi de campagne par la centrale d'information;
 - créer un réseau de correspondants agricoles;
 - mettre en place un système de relevé phénologique pour le calage du modèle du bilan hydrique;

2.4.2 Comité de Coordination de l'Information (CCI)

Description

Le CCI est une structure interministérielle chargée de la coordination de l'information sur la sécurité alimentaire mise en place en janvier 1998⁹. Elle regroupe 6 groupes thématiques et est coordonnée / animée par une cellule technique (la CT-CCI). Chaque groupe, mené par un chef de file, a été chargé de collecter et de publier ses informations, et de mener les études jugées indispensables.

⁹ Par arrêté interministériel n° 001/AGRI du 01/01/ 1998

Les groupes de travail constituant le CCI sont présentés conformément au tableau suivant:

Groupe	Chef de file	Membres	Domaines concernés	Canal de publication de l'information
Groupe I	DG-PSA	DGPV (ex DPV), INSD, Dir. de la Météo, DGIRH (ex DIRH).	- Production végétale - Environnement physique	Bulletin annuel Evaluation annuelle
Groupe II	DEP/MRA	DPIA, DSV, INSD	- Productions animales - Commercialisation produits animaux	- Bulletin périodique

Groupe	Chef de file	Membres	Domaines concernés	Canal de publication de l'information
Groupe III	SONAGESS	DEP /COMMERCE, CONASUR, INSD, Dir.Météo	- Stockage des céréales - Commercialisation des céréales - Commercialisation des fruits et légumes	- Bulletin hebdomadaire
Groupe IV	CONASUR	DEP/MA, SONAGESS, DPV, Dir.de la Nutrition, CEDRES, Dir.Météo,	- Suivi des zones à risques alimentaires	- Bulletin hebdomadaire - Bulletin mensuel - Bulletin trimestriel
Groupe V	INSD	CEDRES, DEP/MA, CONASUR, DPIA, Dir. de la Nutrition	- Consommation et environnement socio-économique	- Bulletin mensuel
Groupe VI	CEDRES	DVA, DEP/MA, DPIA, Dir. de la Promotion Familiale	- Stratégie et politique alimentaire - Technologies alimentaires	

La CT-CCI assure le secrétariat permanent du CCI. A ce titre, elle était chargée de:

- formuler, puis traduire les besoins d'information des décideurs en information pour la sécurité alimentaire;
- suivre les activités des groupes de travail de collecte de l'information;
- élaborer des instruments d'aide à la prise de décision;
- centraliser et stocker de façon adéquate l'information pour en assurer une plus grande accessibilité.

En plus du stockage de toutes les informations collectées, la CT-CCI en assure leur analyse pour déterminer les zones à anomalie:

- zone où la campagne se présente bien,
- zone où la campagne est moyennement bonne,
- zone où la campagne est mauvaise.

Il convient de préciser que les informations objets du CCI servent aussi bien à l'analyse structurelle que conjoncturelle.

Dans l'organigramme gouvernemental actuel, les activités de la CT-CCI sont prises en charge par la Direction des Prévisions de l'Alerte Précoce (DPAP) de la DG-PSA.

Forces

- L'animation des outils d'alerte précoce a été régulièrement menée, conduisant à la publication des bilans céréaliers (national et provincial) et des analyses de campagne,
- les modèles de pronostic et de diagnostic permanent ont été éprouvés de 1997 à 1999. L'évaluation des besoins de populations et les propositions d'aides alimentaires ont été annuellement publiées,
- une centrale d'information sur la sécurité alimentaire a été initiée à partir de 1996,
- l'ensemble de ces activités a été conduit par la Cellule Technique,
- la CT-CCI a représenté le dispositif sécurité alimentaire gouvernemental lors des rencontres techniques tant nationales (CRSPC, CPG) qu'internationales (CILSS, AGRHYMET, PREGEC, SICIIV, etc.).

Faiblesses

Le volet analyse structurelle de l'insécurité alimentaire a été souvent occultée au profit des actions d'urgence (alerte précoce). De plus, la CT-CCI a été désignée cumulativement avec son mandat, pour gérer les outils du SAP.

La conduite de ces activités a complètement absorbé les ressources humaines au détriment des autres objectifs de la CCI. Par ailleurs, la participation de la cellule technique aux travaux du GTP, au lieu de conduire à une économie de travail, a débouché sur la redondance d'activités (par ex.: publication d'un bulletin GTP pour le Centre Régional AGRHYMET, un autre bulletin pour le Gouvernement et les PTF).

Le suivi et l'analyse de l'insécurité alimentaire conjoncturelle ont été handicapées par la faiblesse intrinsèque des outils disponibles (voir chapitre sur les outils de prises de décision).

La mission de suivi des groupes techniques n'a pas été réalisée, de sorte que les différents dispositifs ont continué à fonctionner indépendamment de l'évolution des besoins en informations.

Pour les mêmes raisons, la mission d'élaboration de nouveaux outils de prise de décision s'est limitée à l'élaboration du modèle de vulnérabilité (pronostic et diagnostic).

La centrale d'information initiée sous l'impulsion du projet DIAPER a seulement servi à stocker passivement de l'information disponible. L'opacité du système et les difficultés de manipulation de l'interface informatique n'ont pas toujours permis un accès facile au public non initié ni de servir à la structure en vue de faire des manipulations aisées (ex: extraction de données historiques).

Le mode d'appui via des projets (incertitudes sur la reconduction des contrats, ...) n'a pas permis la fidélisation et le transfert de compétences de pointe qui sont requises pour le fonctionnement et la progression du système.

2.4.3 *Système d'Alerte Précoce (SAP)***Description**

Le dispositif SAP joue un rôle essentiel dans le suivi de la situation alimentaire dans les zones identifiées comme structurellement vulnérables. Le recueil des données était décentralisé vu la composition des membres du dispositif (département et province). Celui-ci était constitué d'une équipe départementale de quatre membres et d'une équipe provinciale de cinq membres dans chacune des 16 provinces couvertes.

Mais depuis l'arrêt de son financement en 1999, ce dispositif n'a plus joué son rôle, laissant la place à quelques missions effectuées par la DG-PSA en novembre dans les zones identifiées à risque.

En plus d'un dispositif endogène, le SAP bénéficie du dispositif des DRAHRH dans le cadre du suivi mensuel de la pluviométrie. A cet effet, une fiche de suivi pluviométrique est régulièrement envoyée par les DRAHRH à la DG-PSA.

Les informations issues des DRAHRH, du dispositif décentralisé SAP, du SIMc, du SIMb et du GTP sont centralisées et analysées au niveau de la DG-PSA dans le cadre du suivi de la vulnérabilité.

Les outils d'analyse du SAP sont:

- le bilan céréalier,
- le suivi qualitatif de la campagne (GTP, DRAHRH),
- le pronostic,
- le diagnostic,
- le suivi de la situation alimentaire,
- l'identification des zones à risque et estimation des populations vulnérables,
- l'estimation des besoins.

Forces

- Disponibilité de nombreux outils favorisant l'analyse croisée et une fiabilité des résultats,
- Mutation du SAP et du CT-CCI en une seule direction, donnant plus de force aux interventions.

Faiblesses

- Le SAP qui a son financement terminé depuis 1999 n'arrive plus à faire fonctionner le dispositif décentralisé des départements et des provinces,
- Faible niveau d'analyse des cadres du SAP qui viennent d'être nouvellement affectés pour la plupart,
- Les outils de collecte et d'analyse présentent souvent des éléments d'obsolescence ou peu maîtrisés (éléments du bilan comme la norme de consommation, les stocks, le manque de prise en compte de certaines cultures, les indices de vulnérabilité, ...),
- Absence de suivi de l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines et hors dispositif SAP,
- Non prise en compte de l'aspect nutritionnel.

Synergie

Le SAP travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des dispositifs de collecte d'information: SIMc, SIMb, GTP, ainsi que des structures comme la SONAGESS et la Société Générale de Surveillance.

Propositions

- Dynamiser le dispositif SAP élargi en prenant en compte le principe de la décentralisation et la formation des membres locaux,
- Formation des cadres des services centraux à la maîtrise des différents outils d'analyse,
- Doter le service chargé du SAP en ressources nécessaires au fonctionnement du dispositif.

2.5 Outils de suivi de la sécurité alimentaire

2.5.1 Outils de suivi de la sécurité alimentaire- aspects conjoncturels

Bilan céréalier national

C'est la comparaison entre les disponibilités céréalières et les besoins céréaliers au cours de la période couvrant le 1^{ier} octobre de l'année courante et le 30 octobre de l'année suivante.

L'objectif était de pouvoir évaluer les besoins d'aide alimentaire à mobiliser pour les populations touchées par une mauvaise campagne agricole. Le bilan céréalier n'a pas pour ambition de cerner la totalité des consommations, mais d'être un outil léger permettant l'évaluation de la situation alimentaire. Aussi, la consommation de produits alimentaires des populations étant composée à près de 90% par les céréales constituée par le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, le riz et le blé, le bilan céréalier se concentre uniquement sur ces produits.

Les postes du bilan comportent d'une part les ressources ou disponibilités constituées de la production disponible, les exportations et les stocks initiaux; d'autre part les emplois ou besoins constitués de la consommation humaine totale, les exportations et les stocks finaux.

Les données utilisées pour son évaluation proviennent de diverses sources:

- l'EPA fournit les données pour les disponibilités de la production brute à laquelle on applique un taux de prélèvement de 15% au titre des pertes et prélèvement pour les semences des céréales sèches et 45% pour le riz,
- l'EPA donne les stocks initiaux constitués des stocks paysans,
- les stocks détenus par des institutions et organismes sur base des observations,
- les besoins de la consommation humaine sont obtenus par le produit de la population actualisée à mi-parcours de la période de référence (30 avril) par la norme de consommation établie à 190 Kg/pers/an,
- une évaluation des stocks finaux paysans et des institutions évalués en début de période,
- une évaluation du solde import/export.

Pour chaque période, 3 sortes de bilans sont établies:

- Le bilan prévisionnel de la campagne (réalisé en octobre),
- Le bilan définitif de la campagne (consolidé) réalisé en janvier,
- Le bilan *ex-post* de la campagne établi en octobre de la campagne suivante.

Ces trois bilans se distinguent entre eux par les différents postes qui les constituent et par leur objectif.

- Le bilan prévisionnel est élaboré au 1er octobre avant les récoltes et se donne comme objectif une fonction d'alerte précoce. Trois de ses postes sont obtenus sur la base de prévision ou de projection:
 - la production disponible obtenue à partir des productions prévisionnelles de l'EPA,
 - les stocks finaux prévisionnels obtenus par projection des stocks finaux des cinq dernières années pour les stocks paysans et des prévisions des stocks finaux des institutions,
 - le solde import/export prévisionnel obtenu en faisant la différence entre d'une part les prévisions d'importations à titre commercial et d'aide humanitaire, et d'autre part, les prévisions d'exportations commerciales à partir des statistiques de commerce extérieur du fichier de la douane géré par l'INSD,
- Le bilan définitif est élaboré en janvier après les récoltes et permet de confirmer ou d'infirmier le bilan prévisionnel. Néanmoins, les postes de stocks finaux et le solde import/export restent des données de prévisions. Seul donc les postes de productions et de stocks initiaux sont des réalisations,
- Le bilan *ex post*, établi au 30 septembre, se calcule à la fin de la période de référence. Tous les postes de ce bilan sont des réalisations (données de constatation).

Bilan céréalier provincial

Pour les besoins de ciblage géographique au niveau provincial, l'établissement d'une balance entre disponibilités et besoins a été réalisée. Dans la mesure où il n'existe pas d'informations sur les flux inter-régions, cet instrument s'est limité à une simple comparaison entre la disponibilité issue de la production intrinsèque à chaque province avec les besoins de consommation humaine relative à la population résidente de la province. Il n'a pas été possible d'aller au-delà de ce niveau de désagrégation du fait même des données de productions dont le niveau de signification est la province.

Faiblesses

- Obsolescence de la norme de consommation de 190 kg/pers/an.
- Non intégration d'autres productions dans le calcul permettant de passer d'un bilan céréalier à un bilan vivrier.

- Certains postes du bilan sont peu maîtrisés par inexistence de dispositif de suivi rapproché: stocks finaux, import/export.

Au niveau provincial:

- Non maîtrise des productions par département, ce qui rend le pronostic plus aléatoire.
- Absence de dispositif de suivi des flux provinciaux pour l'estimation du post import/export provincial.

Modèle de pronostic

Le modèle de pronostic est un modèle mathématique qui tente de donner la situation alimentaire prévisionnelle des départements de la zone SAP (16 provinces pré qualifiées à risque) à partir de trois paramètres:

- la vulnérabilité structurelle du département, déjà calibrée et se présentant sous forme d'indices;
- la production agricole du département, estimée sur la base des données de l'échantillon de l'EPA;
- la situation alimentaire du département des années antérieures.

Pour chaque département, le modèle donne la probabilité de risque de connaître une crise alimentaire; cette probabilité se présente en pourcentage permettant de regrouper les départements en trois catégories:

- risque faible ou sans risque: probabilité inférieure à 45%
- risque moyen: probabilité comprise entre 45% et 60%
- risque élevée: probabilité supérieure à 60%.

Forces

Le modèle de pronostic a fonctionné jusqu'en 1999 et a fait ses preuves. Il a permis en effet d'identifier les zones et départements vulnérables du Burkina, zones d'intenses activités du SAP. Il a permis aussi de faire régulièrement des recommandations aux autorités qui les ont fait suivre d'actions concrètes.

De plus, il a permis:

- d'établir le risque d'une situation de crise dans un département,
- dresser une cartographie des risques (en terme de probabilité) de vulnérabilité à l'échelle sub-provinciale,
- de contribuer à un meilleur ciblage des zones à risque,
- d'effectuer une meilleure estimation de l'effectif de la population vulnérable,
- d'améliorer l'estimation du volume des besoins céréaliers des populations vulnérables.

Ces acquis ne devront pas être occultés, mais améliorés.

Faiblesses

- De tels modèles rattachent le risque à un espace géographique figé et présentent le danger d'ignorer les phénomènes de vulnérabilité diffuse, parfois très sévères au sein des collectivités.
- Le modèle n'est pas conçu pour intégrer une adversité exogène brutale (épidémie, guerre, inondations, ...).
- Le modèle n'est pas conçu pour s'auto-corriger en fonction des enseignements passés (auto apprentissage).
- Le modèle ne discrimine pas les spécificités des économies des terroirs (production vivrière, de rente, pastorale, ...).
- Le niveau de *mathématisation* élevé le rend difficilement accessible pour la plupart des utilisateurs.

Les données de vulnérabilité structurelles au niveau départemental sur lesquelles s'appuie le modèle de pronostic, datent de 1994 et nécessitent une réactualisation (indices de vulnérabilité structurelle) tous les 5 ans.

Diagnostic permanent

Le suivi diagnostic de la situation alimentaire s'appuie principalement sur les données du SAP, du SIMc, du SIMb, et du GTP pour la partie campagne agricole. Les résultats du suivi diagnostic permettent de confirmer ou d'infirmer les prévisions du pronostic.

Le dispositif du SAP collecte trois catégories d'informations permettant de faire une appréciation qualitative de la situation alimentaire du département:

- les données permettant l'appréciation des revenus des ménages;
- les données permettant l'appréciation des approvisionnements et de la consommation;
- les données permettant l'appréciation des mouvements de population.

Le modèle de diagnostic n'étant pas encore calibré, un programme informatique permet l'analyse de ces trois groupes de données et de qualifier la situation alimentaire du département, pour le mois considéré, de bonne, moyenne, difficile.

La collecte des données par le dispositif du SAP constitué d'équipes provinciales et départementales, consiste à remplir et à valider mensuellement une fiche de suivi de la situation alimentaire et à acheminer la fiche à la DG-PSA pour analyse.

L'appréciation qualitative de la situation alimentaire du département à partir des données du dispositif du SAP est complétée par l'analyse des données quantitatives du SIMc et du SIMb.

Forces

- Le diagnostic permanent permet de connaître tous les deux mois l'évolution de la situation alimentaire des départements (à risque) couverts par le SAP,
- Permet le réajustement des ciblage des zones effectuées à travers le modèle de pronostic,
- Constitue un cadre pluridisciplinaire et décentralisé de concertation en matière de sécurité alimentaire.

Faiblesses

L'appréhension du diagnostic se heurte aux difficultés suivantes:

- l'absence de fonctionnement du dispositif SAP,
- l'absence d'un dispositif de collecte des flux inter-provinciaux,
- l'intégration insuffisante des données sur la nutrition,
- une couverture géographique insuffisante du dispositif de collecte des informations sur les prix, et un manque de synergie entre les différents partenaires intervenant dans le domaine,
- la non fonctionnalité de la centrale d'information sur la sécurité alimentaire et de la base des données structurelles faute de personnel qualifié suffisant et de financement,
- la non parution du bulletin mensuel pour les mêmes raisons que ci-dessus,
- l'intégration insuffisante de certaines données dans l'analyse de la situation alimentaire.

Tous ces éléments sont autant de contraintes à une maîtrise de la situation alimentaire du pays.

Estimation des besoins d'aide alimentaire aux populations vulnérables dans le cadre des programmes d'intervention d'urgence**Estimation des populations vulnérables**

Les outils d'analyse du SAP permettent l'identification géographique des zones vulnérables. Une fois les zones vulnérables identifiées, la population vulnérable est calculée en utilisant certains paramètres caractéristiques de la vulnérabilité comme ci-dessous:

- le Déficit Conjoncturel (DC) de la province qui, pour la campagne concernée, est la différence entre celle de la campagne et le déficit moyen (structurel) des 8 dernières campagnes,
- la norme de consommation nationale de céréale qui est de 190 kg/personne/an,
- l'indice de pauvreté absolue (IAP) ou d'extrême pauvreté (IEP) (source: INSD).

Estimation des besoins de la population vulnérable

Les besoins de la population vulnérable sont calculés en utilisant les données suivantes:

- la norme de consommation en situation d'urgence des Nations Unies qui est de 400g/pers/jour, soit 12kg/pers/mois;
- le nombre de mois d'assistance à la population (N);

Suivi de la campagne agricole

Plusieurs dispositifs fournissent l'information pour le suivi de la campagne.

- au sein du Ministère de l'Agriculture, les DRAHRH fournissent mensuellement à la DG-PSA et à la DGPV, à partir d'une fiche de suivi de la campagne agricole, l'information sur la pluviométrie, le stade de développement des cultures et les opérations culturales, l'aspect général de la végétation, l'état phytosanitaire, la situation alimentaire, les mercuriales. C'est le suivi mensuel de la campagne.
- les DRRA fournissent les données sur les pâturages et la santé animale, et les prix sur les marchés à bétail
- la Direction Générale de l'inventaire des ressources Hydrauliques fournit l'information sur l'hydrologie (niveau de remplissage des principaux barrages et autres points d'eau)
- la direction de la météorologie nationale fournit les données de relevés pluviométriques à partir des postes synoptiques, la carte de pluies estimées par imagerie satellite (images Météosat)
- la DG-PSA fournit la carte d'indice de végétation à partir des images satellite (ADDs).
- la DGPV fournit les informations par rapport à l'Etat phénologique des cultures, et à la situation phytosanitaire dans les zones agricoles du pays.

L'ensemble de ces informations fait l'objet de rapports de synthèse et de bulletins décennaires. La centralisation et l'analyse des informations sont assurées par l'équipe centrale de la DPAP¹⁰. A cette équipe, il faut ajouter les autres structures membres du GTP dont le chef de file est la Direction de la Météorologie. Ces structures contribuent chacun en ce qui le concerne à la collecte d'informations et à l'analyse de la campagne agricole.

Chronogramme de mise en œuvre des outils d'analyse dans le cadre du SAP:

	Mois											
Action	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09
Bilan céréalier prévisionnel												
Bilan céréalier définitif												
Bilan céréalier provincial – prévisionnel												
Bilan céréalier provincial – définitif												
Pronostic												
Diagnostic												
Estimation des besoins												
Formulation du programme d'intervention												

2.5.2 Outils de suivi de la sécurité alimentaire - aspects structurels***Modèle de vulnérabilité structurelle***

Le modèle de vulnérabilité structurelle mesure la permissivité à la crise alimentaire, c'est-à-dire le degré d'incapacité des populations à compenser de façon autonome les effets d'un déséquilibre conjoncturel climatique, économique et / ou social. La dimension structurelle de l'insécurité alimentaire est liée à l'environnement humain, physique, économique et aux facteurs de production. Le facteur physique concerne le climat, la pluie, l'utilisation des terres, le facteur humain prend en compte la force de travail (taille des ménages, pourcentage de travailleurs agricoles des ménages), le savoir-faire, la diversité des activités. Le domaine agricole s'analyse en niveau de diversification

¹⁰ Cette équipe centrale de la DPAP est composée de 2 économistes, 1 agronome, 1 agro économiste et 1 assistant économiste

des cultures, agriculture céréalière avec morcellement des terres, niveau d'équipement. Le domaine « source de revenu monétaire » prend en compte l'élevage, les activités économiques pérennes (maraîchage et autres), la proximité urbaine et les transferts reçus de l'étranger. Le domaine social s'analyse en terme de structuration sociale, de nutrition, de niveau d'instruction.

Le résultat du modèle donne la probabilité selon laquelle un département peut être identifié ou non comme structurellement vulnérable. Dans le continuum des probabilités (de 0 à 100%), les départements sont regroupés en trois classes selon les seuils suivants:

- probabilité inférieure à 54%: pas ou peu vulnérable
- probabilité comprise entre 54 et 70%: moyennement vulnérable
- probabilité supérieure à 70%: très vulnérable.

Instrument Automatisé de Prévision du Secteur Agricole (IAP-AGRO)

L'IAP-AGRO est un modèle de simulation du secteur agricole. L'objectif est de pouvoir établir des prévisions de croissance du secteur agricole qui soient fondées sur des considérations économiques (prix des intrants, subvention, etc...). L'IAP-AGRO est actuellement logé au Ministère de l'Economie et du Développement. Les données du modèle proviennent essentiellement de quatre dispositifs: Enquêtes agricoles exécutées par la DG-PSA, SIMc et du SIMb, Statistiques de l'ENEC, Statistiques du commerce extérieur.

Modèle MATA

Le modèle MATA est un modèle de micro simulation qui a pour objectif d'établir dans un cadre cohérent d'équilibre partiel (secteur agricole), l'ensemble des composantes méso économiques. Il s'agit donc d'un modèle d'optimisation qui cherche à établir à partir d'une situation de référence, les combinaisons optimales des différents facteurs de production pour la maximisation des revenus des producteurs. Ses données sont tirées des enquêtes agricoles exécutées par la DG-PSA, du SIMc et du SIMb, ainsi que des Statistiques de l'ENEC et du commerce extérieur.

Modèle de Risque Agricole et Mesure d'Impact de Politique¹¹ (RAMIP)

C'est un modèle qui tente de lier les performances des systèmes de production agricoles (terre, équipement, intrant, formation, natures des spéculations pratiquées, pluviométrie, caractéristiques socio-économiques de l'exploitation/exploitant, etc.) des exploitations avec la situation de pauvreté des exploitants (prenant en compte l'ensemble des sources de revenus) en proposant des paramètres de productions sensés être en relation avec le niveau de pauvreté des ménages (pauvre, non pauvre). Le modèle quantitatif permet l'évaluation des risques d'échec de la campagne agricole (échec, non échec) compte tenu des performances agricoles de l'exploitation.

Pour chaque campagne agricole, le modèle permet d'estimer:

- le pourcentage de ménages pauvres qui ont un risque élevé d'échec de la production
- le pourcentage de ménages non pauvres qui connaissent une situation d'échec de la campagne et qui risquent de se retrouver dans une situation de pauvres.

Les données utilisées pour la formulation du modèle sont issues des données primaires de l'EPA de 1993: à 1997 et des données primaires de l'EP I.

Le Système d'Information sur les Ressources Animales (SIRA)

Le système intégré de base de données sur l'élevage à référence spatiale, a pour objectifs de:

- maîtriser et optimiser la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion de l'information statistique sur l'élevage, et tenir à la disposition des utilisateurs toute information sur l'élevage,
- valoriser les sources d'informations disponibles et servir d'outil d'aide de prise de décision.

¹¹ Méthode de mesure d'impact du PNDSA II

La base de données contient la situation sanitaire, l'effectif du cheptel, la production animale, le marché à bétail le mouvements de transhumance, les acteurs du secteur, et les échanges commerciaux d'animaux.

Faiblesses

- Non maîtrise des outils d'analyse structurels par les cadres chargés du suivi de la sécurité alimentaire
- Faible utilisation des outils à caractère structurel dans l'analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire.
- Faible niveau d'équipement des structures en charge du suivi de la sécurité alimentaire.
- Coût élevé de la collecte des informations à caractère structurel (enquêtes lourdes: EPA, ENEC, etc.).

2.6 Concertation avec les autres organes de coordination

Au niveau national

CONEDD et PNGIM

Le Conseil National de l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) gère le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu. Elle hérite des attributions de l'ex-CONAGESE.

PNGIM

Le réseau du PNGIM est l'organe national chargé de la production, la gestion et la diffusion de l'information sur le milieu. A travers cet organe, l'essentiel des projets d'envergure nationale en terme de développement de produits SIG peut être appréhendé. En effet, avec l'adoption en 1991 du PANE (Plan d'Action National sur l'Environnement) composé de trois programmes majeurs et de deux programmes d'appui dont le PNGIM, le Gouvernement du Burkina Faso marque sa volonté de se doter d'instruments efficaces de gestion de l'information sur l'environnement et donc d'outils de pilotage de sa politique développement mettant l'écologie et le respect de l'équité inter-génération dans l'utilisation des ressources naturelles au centre de sa démarche.

Plusieurs acquis peuvent être énumérés au compte du PNGIM.

- i. des initiatives d'exploitation et de valorisation de base de données et informations existantes sous format analogique notamment:
 - la Base Nationale des Données Topographiques (BNDT) à référence spatiale à l'échelle 1/1.000.000 et 1/200.000 ayant consisté à la numérisation de la carte touristique et routière peut servir les besoins de localisation de zone d'intérêt et constitue un référentiel tant géographique que thématique à des fins de conception et suivi-évaluation des actions à l'échelle locale.
 - la Base de Données sur les Localités du Burkina (BDLB) avec composante spatiale intègre sur une même plate-forme les données environnementales, routières, hydrographiques, et hydrauliques comme les cours d'eau, les barrages, les forages, socio-économiques et démographiques comme l'éducation, la santé, la population, l'agriculture, les revenus et les activités de production, etc. Les données sont extractibles et visualisables sur fond de carte et ce de manière dynamique de l'échelle villageoise à l'échelle nationale.
- ii. des initiatives d'élaboration de référentiel technique et de nouvelles bases de données notamment:
 - la nomenclature nationale pour l'élaboration des cartes d'occupation des terres (aspects physiques et visuels de l'occupation, l'utilisation fonctionnelle, géomorphologie ie les éléments structurants et explicatif de l'occupation physique et fonctionnelle),
 - la base de données nationale à référence spatiale relative aux ressources naturelles des forêts classées et des terroirs environnants,

- la base de données d'inventaire des points d'eau du Burkina avec composante spatiale contenant les données du programme d'inventaire des ressources en eau souterraine et de surface de la DGH,
- la base de données sur les espèces forestières à référence spatiale,
- le catalogue des données des partenaires donnant une vue globale des données environnementales existantes au niveau national.

iii. des animations du réseau et renforcement des capacités matérielles des partenaires notamment:

- des formations et des *forums* d'échanges d'expériences avec les partenaires
- des acquisitions et l'installation d'équipements techniques.

Les faiblesses du PNGIM se situent au niveau:

- des produits notamment en terme de risque de doublures des efforts par d'autres acteurs, conceptuels en terme de transparence des bases de données, l'inexploitation dans les SIG d'importantes données à référence spatiale déjà existantes, etc.
- des rapports avec les partenaires en terme de faible niveau d'expertise, de droit d'auteur, de manque de synergie et de complémentarité, de la non implication des décideurs dans un processus de développement de l'outils SIG.
- de la faiblesse des capacités matérielles et techniques du PNGIM

En perspectives, le PNGIM prévoit la conduite d'activités visant:

- le développement de SIG notamment:
 - le Système de Suivi-Evaluation du Programme d'action de Lutte Contre la Désertification (SSE/PAN/LCD)
 - le Système d'Information sur l'Environnement (SNIE)
 - le Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SIESEI)
- le projet de suivi du couvert végétal et des feux de brousse
- le renforcement institutionnel tant au niveau de la coordination du PNGIM qu'au niveau des partenaires du réseau.

Compte tenu du fort potentiel du SIG en terme d'accès aux données, d'analyse et de restitution, le développement de composantes SIG orientées sur la sécurité alimentaire devra faire l'objet d'une attention particulière notamment:

- le renforcement des capacités des acteurs à faire usage des SIG
- le développement d'outils de cartographie de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire orientée vers la prise de décision

Un tel développement pourra facilement s'intégrer dans le cadre global du PNGIM et bénéficier ainsi des acquis multiples que le réseau a à son actif.

Conseil National de Coordination Statistique

La mise en place d'une coordination nationale du système statistique a été rendue nécessaire suite au diagnostic de l'appareil statistique ayant mis en évidence:

- le faible niveau de la production statistique,
- la faiblesse marquée de l'analyse statistique et de la diffusion des données,
- l'inadéquation entre la production statistique et les besoins des utilisateurs,
- le faible niveau de couverture spatiale temporelle des données produites.

Afin de pallier ces insuffisances, le Burkina Faso s'est doté d'une loi organique (N°040/96/ADP du 8 novembre 1996) portant création du CNCS en l'instituant comme organe supérieur de conception et de pilotage du programme national statistique.

*Au niveau régional et international***CILSS**

Le CILSS assure à travers des instruments techniques comme le centre régional AGRHYMET et le Programme Régional de Gestion des Crises alimentaires au Sahel (PREGEC), la coordination et la concertation de la production d'informations au niveau sous-régional.

Ainsi à travers les GTP des différents pays du CILSS, le Centre Régional AGRHYMET collecte les informations sur l'agriculture (production, rendement, ...), l'hydrologie, et la météorologie. Il signe à cet effet des conventions de collaboration avec les pays et les structures techniques de ces pays. Les données analysées sont publiées dans le bulletin AGRHYMET; pour assurer sa mission, le centre forme régulièrement les cadres à la maîtrise d'outils notamment l'imagerie satellitaire.

Le PREGEC organise régulièrement des rencontres de concertation des pays membres du CILSS aux fins d'analyser l'évolution de la situation agricole et alimentaire de l'année.

Le CILSS organise régulièrement des missions conjointes dans les pays avec la FAO, parfois avec le FEWS-NET et le PAM pour enquêter sur leur situation agricole et alimentaire.

Enfin, le CILSS travaille sur un «cadre d'harmonisation des méthodes d'analyse de la vulnérabilité des ménages au Sahel» commun à tous les pays. Ce type d'analyse repose sur l'identification des ménages dits à risques dans les pays concernés.

UEMOA

L'UEMOA apporte des contributions importantes dans le système de collecte des informations statistiques nationales et dans le cadre des initiatives pour la convergence des économies des états membres.

L'UEMOA met en œuvre du Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire dans les Etats membres. Quatre études régionales portent sur les normes de qualité et de salubrité des denrées alimentaires, les normes phytosanitaires et zoo sanitaires ainsi que les mesures tarifaires et fiscales et les autres obstacles non tarifaires aux échanges des produits agricoles et alimentaires au sein de l'Union et avec le reste du monde.

D'autre part, un programme minimum agréé dans le cadre de l'UEMOA et d'AFRISTAT concerne :

- les enquêtes et productions courantes du type tableau de bord de l'économie, indice de la production industrielle, IPVI/ICACS, enquêtes trimestrielles de conjoncture, indice harmonisé des prix à la consommation, suivi des prix régionaux, statistiques sociales.
- les enquêtes annuelles: tableau de bord social, tutelle des services statistiques, enquêtes test nouvelles conditionnalités, indice et annuaire du Commerce Extérieur, tourisme et transport, déclarations fiscales, modèle PRESTO.
- des enquêtes ponctuelles sur le secteur informel rural, données cartographiques des villages, Recensement Industriel et Commercial (RIC), enquêtes de conjoncture auprès des ménages, collectes sur les investissements des entreprises, recensement des entreprises du secteur artisanal.

FAO

La FAO est non seulement un grand utilisateur d'informations collectées par l'ensemble des SI, mais aussi l'un des organismes qui leur fournit des informations sur la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, il entretient constamment des échanges de données, à travers la base des données mondiales sur l'alimentation, ses rapports périodiques sur la situation alimentaire dans le monde et ses publications spécifiques (SICIAV).

Pour notre pays, la FAO effectue périodiquement des missions d'évaluation des différentes campagnes en association avec le CILSS et le Gouvernement.

Par ailleurs, la FAO avec l'appui financier de la Commission européenne a sélectionné le Burkina en vue de soutenir à mettre en place un Système d'information et de Cartographie de l'Insécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (SICIAV).

PAM

Agissant d'abord comme une structure d'intervention, le PAM participe à la collecte des informations. Actuellement, le PAM est surtout reconnu dans le cadre de ses enquêtes VAM (*Vulnerability Assessment Mapping* – cartographie de l'insécurité alimentaire). Le PAM entreprend pour le moment, une étude sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité au Burkina Faso, étude qui pourra permettre de retenir les zones d'intervention pour son programme quinquennal.

FEWS-NET

Une représentation du FEWS-NET existe au Burkina et collabore avec les autorités à la collecte et à la centralisation des informations sur la sécurité alimentaire. Elle produit régulièrement un bulletin qu'elle met aussi à la disposition des autorités.

3 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

3.1 Dispositifs de décision et de concertation

Il existe un faisceau d'acteurs au niveau de l'intervention d'urgence et de l'identification des personnes sinistrées ou vulnérables tant au niveau de la décision que de la concertation:

- l'Etat et les collectivités territoriales au nom de la puissance publique,
- les services techniques de l'Etat, les organismes publics chargés de l'urgence,
- les PTF,
- les organisations internationales telles que le CILSS, le PAM, et la FAO,
- les ONG nationales et internationales comme la Croix Rouge et Croissant Rouge, CRS-CATHWELL, etc. en tant qu'opérateurs de terrain.

En dépit de l'existence d'un cadre institutionnel chargé de l'identification des personnes sinistrées et de la mise en œuvre des interventions sur le terrain, leurs interventions en situation d'urgence sont généralement peu coordonnées. Leurs stratégies d'intervention auprès des groupes cibles ne sont, dans bien de cas, pas suffisamment harmonisées (distribution gratuite et vente de l'aide concomitamment aux mêmes cibles)

3.1.1 Axes d'amélioration

Les axes d'amélioration sont les suivants:

- l'Etat et les collectivités territoriales au nom de la puissance publique:
 - renforcer la contribution financière de l'Etat dans le financement du dispositif et dans la gestion de l'urgence,
 - pérenniser la mobilisation des ressources devant permettre non seulement la gestion de l'urgence, mais aussi le fonctionnement des structures clés du dispositif,
- les services techniques de l'Etat, les organismes publics chargés de l'urgence:
 - harmoniser les critères d'identification des zones et groupes vulnérables,
 - mettre en place un dispositif de suivi de l'ensemble des aides alimentaires afin d'en appréhender le disponible courant,
 - renforcer les capacités des structures impliquées dans la gestion de l'urgence,
 - développer un partenariat dynamique entre les structures (étatiques ou non) dans le cadre de la gestion des crises alimentaires,
 - mettre en œuvre des mécanismes d'une meilleure identification des populations sinistrées et de l'estimation de leurs besoins,
 - rendre l'aide d'urgence plus accessible pour les populations sinistrées.
- les partenaires techniques et financiers:
 - rendre la gestion paritaire du SNS plus souple notamment par la relecture et l'adoption d'un nouvel Accord-cadre qui permettrait de mobiliser les ressources plus rapidement,
 - appuyer les initiatives de sorties de crises pour les populations en grande détresse ainsi que les initiatives en matière de réponses non alimentaires aux situations de crises avérées.
- les organisations internationales:
 - rechercher les méthodologies les plus appropriées pour un meilleur ciblage de la vulnérabilité alimentaire,
 - former les cadres aux techniques nouvelles notamment en matière de cartographie et imagerie satellitaire,
 - témoigner au niveau de la communauté internationale, des situations locales (auprès des autres gouvernements et des opinions publiques).

- les ONG nationales et internationales:
 - dans le cadre des projets, recentrer les appuis des projets de la gestion des déficits (tel que pratiqué actuellement) à des stratégies de gestion des excédents,
 - mieux communiquer par des canaux appropriés et non nécessairement formels, sur les aspects de capitalisation des expériences à partager en termes de réussites et d'échecs.

3.1.2 Propositions

Au niveau institutionnel

La relecture de l'Accord-Cadre Etat- Partenaires pourrait être l'occasion d'une réponse appropriée aux innovations à envisager en situation d'urgence. En effet cet accord étant le texte fondamental du dispositif, il suffirait que tous les acteurs s'accordent à y inclure les actions ou activités novatrices.

Celles-ci peuvent être entre autres:

- un élargissement du dispositif à tous les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire au Burkina y compris le Ministère de la Santé dont l'impact sur la sécurité alimentaire est prouvé,
- de nouveaux axes de collaboration envisagés avec tous les acteurs de terrain impliqués dans la mise en œuvre d'actions d'urgence en cas de catastrophes (ONG nationales ou internationales).

Au niveau technique

- Une meilleure identification de groupes vulnérables du territoire national et un meilleur ciblage des personnes sinistrées grâce à un GTP fonctionnel toute l'année;
- dans le cadre de la sécurité alimentaire, la mise en place de mécanismes de suivi des risques alimentaires tant en année de production excédentaire que déficitaire, en élargissant le cadre du suivi des risques alimentaires aussi bien dans les provinces dites excédentaires que déficitaires;
- il serait hautement salubre de prendre en considération les populations vulnérables urbaines lors des situations de crise notamment celles périurbaines qui répondent aux critères d'identification des personnes sinistrées;
- en année de déficit, les statistiques agricoles font l'objet d'un examen minutieux de la part des partenaires qui parfois les contestent sur la base d'appréciations souvent non objectives. Les statistiques des années de productions agricoles excédentaires semblent ne pas intéresser le public et plus particulièrement les PTF qui en général ne les contestent jamais;
- aucun mécanisme dans le dispositif n'est prévu pour appuyer les producteurs agricoles dans la gestion de leurs excédents de récoltes. Il serait intéressant que des études soient menées pour mettre en place un système permanent d'appui aux producteurs, au-delà des banques de céréales, pour une meilleure gestion de leurs récoltes. En cela, l'expérience de l'organisation des bourses céréalières paysannes de l'ONG Afrique Verte pour une grande fluidité du marché de céréales devrait être encouragée et renforcée. Il en est de même de la mise en place de mutuelles d'épargne céréales.

Au niveau des réponses aux crises

- Un meilleur partage des informations entre les partenaires de terrain notamment en terme de ciblage des zones ou des groupes à risque,
- un renforcement de l'image du dispositif auprès des bailleurs de fonds,
- des partenariats à nouer pour d'autres initiatives de plus long terme telles que des opérations de secours alimentaire en collaboration avec le PAM, la Croix Rouge, etc. Le dispositif doit par ailleurs définir des domaines d'action spécifiques en fonction des expériences de ses organes constitutifs et de ses compétences. Par exemple le CONASUR se concentrerait sur les interventions d'urgence consécutives aux catastrophes autres que celles découlant des déficits de production agricole. A titre d'exemple, en cas d'inondations de mouvements massifs de populations, etc. La distribution des aides alimentaires dans les situations de déficit alimentaire aigu pourrait être confiée par le CT-CNSA au secteur privé (ONG). Certaines associations

caritatives partenaires comme la Croix Rouge ou autres, pourraient porter leurs actions sur les aspects nutritionnels et de santé.

3.2 Systèmes d'information

3.2.1 SIM céréales

La conduite d'une réflexion de fond entre le Gouvernement et les intervenants des filières agro-alimentaires sur la portée et la diversité des missions du SIM devra être effectuée en préalable à la mise en œuvre de certaines propositions qui figurent dans le plan d'action SISA. La question du transfert du volet à caractère commercial du SIM et les conditions de cet éventuel transfert vers des structures socioprofessionnelles ou privées revêtent un caractère déterminant pour la programmation et les modalités d'appui au SIM.

L'environnement sous-régional, ainsi que les développements des besoins des utilisateurs nécessitent de consolider le SIMc et de le faire évoluer en un système d'information sur le marché des produits agricoles national et extranational (régional et international). Afin de mieux répondre aux attentes de ses « clients », le SIM devra à l'avenir fournir des informations plus détaillées sur les différents types de produits (variétés, grades, etc.), les qualités et les prix, ainsi que sur l'état du fonctionnement et de l'approvisionnement du marché.

Les données actuellement fournies par le SIMc se sont progressivement étoffées et peuvent déjà servir indistinctement à une large gamme d'utilisateurs. En revanche, les analyses du SIM dans le cadre de la compréhension et du suivi de la sécurité alimentaire nécessitent d'être considérablement renforcées.

Outre la préservation des acquis, les propositions qui suivent vont dans le sens de la redynamisation et de l'extension du système, mais proposent aussi des améliorations méthodologiques.

Missions - attributions

Les besoins actuels en informations nécessitent l'actualisation des missions du SIM. Il conviendra, à l'occasion de rencontres organisées à cet effet, de confirmer son rôle dans la collecte des produits non céréaliers tels que les intrants agricoles, les stocks commerçants, les flux trans-frontaliers, les cours internationaux sur les produits alimentaires de grande consommation et sur les produits d'exportation, les prix des transports, les prix sur les marchés régionaux.

Ces nouvelles missions et attributions à prendre en compte dans le Contrat-Plan Etat-SONAGESS pourraient couvrir les points suivants:

- diffuser toutes les informations relatives aux prix pratiqués et aux disponibilités sur les marchés agricoles nationaux, en les adaptant aux besoins des utilisateurs,
- centraliser et exploiter toutes les informations commerciales agricoles provenant de diverses sources (point focal des informations sur les marchés des produits et intrants agricoles),
- participer activement aux commentaires, aux analyses et à la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire.

Améliorations méthodologiques

Sur le plan méthodologique, les axes d'amélioration devront être orientés sur la qualité et la diversité des données, sur l'analyse et la diffusion de l'information ainsi que sur le positionnement institutionnel.

Les données

- améliorer les délais de remontée et l'accès aux données,
- améliorer la qualité et le niveau de précision des données et la gamme de produits couverts,
- poursuivre et renforcer la mise en place du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des informations sur les fruits et légumes, sur les oléagineux,

- poursuivre et renforcer la mise en place d'un système d'estimation des stocks privés des commerçants et des flux vivriers externes,
- renforcer la synergie avec les autres pays en vue de promouvoir les échanges et d'harmoniser les méthodologies des différents SIM de la sous-région,
- élargir la gamme des données du SIMc (coût du transport, prix des produits de rente, taxes, ...),
- organiser l'archivage et le traitement des données provenant d'autres sources.

Les analyses

- Etudier la faisabilité d'un modèle de prévision des prix des céréales,
- mettre en œuvre des études pour une meilleure connaissance du marché agricole,
- analyser régulièrement l'évolution du marché,
- analyser les prix et les marchés en liaison avec les autres déterminants de la sécurité alimentaire.

La diffusion

- Augmenter le nombre de publications du SIMc et élargir la gamme des produits d'information,
- promouvoir la rétro-information et le dialogue avec les utilisateurs,
- adapter la diffusion des informations (contenu, format, fréquence, canal) en fonction des publics,
- favoriser l'accès aux données (site *Web*, radios de proximité, ...).

Les ressources

- Adapter les ressources matérielles aux nouvelles activités,
- augmenter et adapter les capacités des ressources humaines (effectif, profil),
- sécuriser les financements,
- entreprendre des actions à même de générer des ressources en rapport avec les services fournis.

Les aspects institutionnels

- Adapter le statut et l'ancrage institutionnel du SIMc en rapport à ses missions futures dans le cadre du Contrat-Plan,
- établir des synergies en terme d'action avec les structures nationales de collectes de données et de diffusion.

3.2.2 SIM bétail

Les pistes essentiellement prospectées pour disposer de données fiables et utiles sont:

- l'extension de la zone d'enquête en harmonie avec celle couverte par le SIM céréales,
- l'analyse du prix des animaux en corrélation avec celui des céréales,
- l'exploitation des informations disponibles chez les commerçants de bétail,
- l'introduction d'un questionnaire surtout sur les marchés de production pour approcher l'affectation des recettes obtenues de la vente des animaux,
- la prise en compte du lait et des produits laitiers ainsi que des œufs et de la volaille,
- la pesée des animaux dont le prix est collecté,
- la collecte et le traitement de l'information dans les pays voisins,
- le développement de synergies avec les autres producteurs d'informations: SIMc, collectivités locales, commerçants, etc.
- le renforcement et la stabilisation des ressources humaines.

3.2.3 Productions végétales

La collecte

Il s'agira de:

- mettre en œuvre un recensement agricole afin d'actualiser les données de structures de l'ENSA qui date de 1993,

- dynamiser et mettre en place les « ossatures fixes¹² » devant permettre la couverture intégrale des besoins en données des différents sous-secteurs de l'agriculture:
 - enquête Permanente Agricole et Pastorale (EPAP),
 - enquête maraîchère,
 - enquête arboriculture fruitière,
 - enquête sur l'exploitation des produits de la forêt, de la chasse et de la pêche,
 - enquête flux trans-frontaliers,
 - volets spécifiques des différentes ossatures fixes,
 - enquête de consommation/alimentaire pour réactualiser la norme de consommation,
 - statistiques agricoles administratives (commerce extérieur, encadrement, équipements d'appuis, ...),

Les volets spécifiques répondent aux besoins des utilisateurs pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire. Il s'agit de collecte de données sur la population agricole, l'occupation de la population agricole et sur les sources de revenus monétaires et la consommation.

Les actions de synergies et de complémentarité

- Etablir un cadre d'échanges avec le MRA permettant d'établir des modalités pratiques (administrative et technique) de partenariat permettant au dispositif de l'EPA de contribuer à l'actualisation des paramètres zootechniques du cheptel,
- contribuer à l'harmonisation et à la centralisation des statistiques issues de l'activité régulière de l'administration.

Le traitement et le stockage

- Développer des procédures de stockage des données plus systématiques,
- mettre en place un système efficace d'extraction et de production dynamique des bases de données historiques,
- mettre en place un système d'amélioration de la chaîne de traitement.

Analyse et diffusion des résultats

Le système de production des données de statistiques agricoles mis en place générera une masse importante d'informations. Il s'agira de renforcer les supports d'analyse et de publication ainsi que leur périodicité.

Diffusion des résultats courants:

3 supports essentiels seront privilégiés:

- les rapports: bulletins, et annuaires sur support papier. Comme dans les phases antérieures, les principaux résultats seront diffusés sur support papier,
- l'ensemble des résultats courants et spécifiques ainsi que les bases de données seront mises sur disquettes et CD-rom. L'accès Internet devra permettre d'améliorer davantage ce mode de diffusion numérique,
- la radio et les journaux pour ce qui des informations sur les indices de prix et les indices de quantité des produits agricoles.

Publications des analyses:

Les analyses seront publiées et ce en minimisant les coûts de publication, tel que souhaités par les utilisateurs. Elles seront de 5 types:

- un dépliant dont la périodicité sera annuelle et permettra aux utilisateurs d'appréhender les grandes caractéristiques de l'agriculture Burkinabé,

¹² Le cœur du système qui permet de maintenir un service de base pour la production d'informations statistiques. C'est un ensemble d'éléments de « software » et « hardware ».

- un bulletin annuel sur les principaux indicateurs du secteur agricole (IOV) pour le suivi-évaluation et les mesures d'impact de la politique de réduction de la pauvreté,
- un bulletin annuel sur les prévisions de récoltes qui contiendra deux points essentiels: i) à court terme: un bilan céréalier et un bilan vivrier; ii) à moyen terme: le bilan alimentaire,
- un bulletin mensuel sur la sécurité alimentaire,
- un annuaire de statistiques agricoles qui diffusera les données sur les différentes composantes de l'agriculture.

Les enquêtes spécifiques feront l'objet de publications spéciales. Une revue d'analyse libre couvrant l'ensemble des thèmes d'actualités ou des thèmes de recherches sous forme d'articles sera périodiquement éditée.

Enfin, toutes les informations collectées seront organisées en banques de données, facilement accessibles aux utilisateurs.

Travaux visant l'élaboration de méthodologies

Dans le but de pouvoir satisfaire aux besoins de données sur les autres produits agricoles ainsi que les statistiques de l'élevage et de l'environnement, il sera mené une série de travaux et d'études afin d'établir pour ces produits des méthodologies appropriées. En effet, plusieurs thèmes à couvrir ne disposent pas actuellement de méthodologie de collecte. Les deux premières années du programme seront consacrées à élaborer leurs méthodologies.

En plus, afin de mieux valoriser les données collectées et pour une meilleure participation à l'éclairage des concepteurs des politiques de développement sur le monde rural, il sera fait appel chaque année à la coopération interinstitutionnelle (institutions nationales ou étrangères) ainsi qu'à des ressources privées nationales ou internationales pour appuyer le service à la réalisation d'études sur des thèmes spécifiques.

Amélioration des méthodologies existantes

Il s'agit notamment:

- des travaux sur l'élaboration d'une méthodologie pour la collecte des données à travers un sondage aréolaire qui va se poursuivre en partenariat avec l'appui technique de AFRISTAT et de l'ITC des Pays-Bas,
- de l'amélioration et de l'élaboration de méthodologies pour la collecte des données sur les tubercules (ex. *fabirama*, manioc, souchets, ...),
- des recherches d'amélioration dans l'estimation des postes du bilan céréalier,
- des travaux d'amélioration du suivi et de l'analyse de la vulnérabilité,
- des études sur la pauvreté en milieu rural et périurbaine,
- l'imagerie satellitaire: le développement de l'imagerie satellitaire offre aujourd'hui d'énormes possibilités notamment en matière de suivi des ressources agricoles, forestières et pastorales. Il s'agira dans ce cadre de créer les conditions nécessaires pour le couplage de la télédétection avec les mesures au sol pour le suivi des indicateurs,
- les actions de recherche développement dans ce cadre pourront s'articuler autour de la poursuite de la recherche de méthodologie pour l'estimation des rendements par télédétection (estimation des surfaces cultivables et leur potentiel agricole, estimation des surfaces dégradées, estimation des surfaces brûlées, etc.).

Le Guichet Unique et le SIG national sur l'agriculture

A la suite des travaux déjà réalisés dans le processus de mise en place d'une Centrale d'Information Agro-pastorale et environnementale (CIAP) géo-référencée, une série de travaux sera engagée dans le but de procéder à des améliorations successives de la C.I.A.P existante.

Les études spécifiques

Elles se feront à travers des thèmes d'étude choisis chaque année par la structure et par des structures tierces. Ces études seront conduites suivant le thème:

- soit par des bureaux d'études sous la tutelle du ministère,
- soit par des stagiaires (en partenariat avec les universités nationales et internationales) encadrés par des spécialistes nationaux ou internationaux et ceci sous la tutelle du ministère.

Les travaux et les thèmes d'analyse couvriront:

- la sécurité alimentaire dans les perspectives de la mise en œuvre du bilan alimentaire,
- l'analyse de l'aspect genre, et le suivi environnemental,
- le suivi des indicateurs d'impact des différents Plans d'actions (IOV),
- le suivi des indicateurs des projets et programmes de sécurité alimentaire,
- l'analyse de la pauvreté en milieu rural et en milieu urbain,
- la mise en œuvre d'un SIG national sur l'agriculture, l'élevage et l'environnement.

La formation

Aux vues de l'ensemble des tâches, les ressources humaines chargées de piloter l'ensemble de ces opérations doivent être pourvues en nombre suffisant et d'un niveau technique adéquat en vue de conduire à terme et avec succès les différentes opérations. Dès lors des formations dans les domaines suivants seront requises:

- analyse des données, et Analyse sur la vulnérabilité (AP3A, IDRISI, Imagerie satellitaire),
- gestion d'une base de données,
- élaboration statistique, gestion des enquêtes, conception de documents CAO, traitement informatique, utilisation du SIG, voyages d'études.

Ces formations seront conduites en partenariat avec l'ITC des Pays-Bas, le centre régional AGHRYMET basé à Niamey, l'ENSEA d'Abidjan et toutes autres structures susceptibles d'accompagner la DG-PSA dans l'accomplissement de sa mission.

3.2.4 Productions animales

Pour une meilleure prise en compte de l'information du secteur élevage dans le suivi de la sécurité alimentaire, plusieurs actions sont à envisager:

- mise en place d'un dispositif de mise à jour régulier des paramètres zootechniques et d'évaluation de la production du secteur élevage,
- évaluation de la contribution de la vente des animaux dans l'alimentation et la nutrition des ménages,
- production de données nécessaires au suivi des ressources fourragères et hydrauliques pastorales,
- identification d'indicateurs pertinents pour l'estimation des taux de conversion céréales/espèces animales,
- production de données nécessaires à l'évaluation de l'impact de la tuberculose et la brucellose dans la production laitière,
- mise en place des mécanismes permettant la régularité dans la mise en œuvre des ENEC,
- amélioration et conception de méthodologies adaptées au suivi des agrégats liés aux abattages, à la transhumance, etc,
- centrale d'information du secteur élevage renforcée.

3.2.5 Agro-météorologie

- Consacrer le service de météorologie nationale comme point focal de toutes les données pluviométriques en intégrant, dans des formats communs, les données en provenance d'autres sources d'information (à inventorier, dont ONG, secteur privé, ...), mettre aux normes et référencer les stations qui ne figurent pas dans le réseau officiel ;
- améliorer le réseau, en terme de qualité (vérification et calibrage, rénovation), de couverture, de transmission des données;

- améliorer la couverture et la présentation des informations météorologiques (relevés phénologiques);
- améliorer les canaux d'information et chercher les synergies avec d'autres services de communication;
- former les utilisateurs de données météo sur la lecture et l'interprétation des produits d'information agro-météorologiques (par exemple, signification de l'ETP/pluviométrie).

3.2.6 Ressources en eau

- Dynamiser le dispositif de collecte,
- renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles et financières,
- améliorer la circulation de l'information entre le niveau central et niveau décentralisé,
- pérenniser le mode de financement,
- améliorer l'intégration des données sur les ressources en eaux dans la cartographie de l'insécurité alimentaire,
- améliorer l'utilisation des informations sur les ressources en eau dans les stratégies de gestion des crises alimentaires.

3.2.7 Santé et nutrition

Les problèmes de sécurité alimentaire décelés par système de surveillance doivent être analysés dans une perspective nationale intégrant la nutrition. Améliorer la production d'informations supposera de:

- renforcer le système passif de collecte (SNIS),
- développer les capacités des ressources humaines et d'intervention (formation en collecte, traitement, etc.),
- améliorer les délais de transmissions et de traitement des données relatives à la santé et la nutrition,
- accroître les capacités de collecte périodiquement par voie d'enquête en insistant sur les variables causales,
- renforcer les capacités et les méthodes de traitement, d'analyse et de diffusion,
- multiplier les axes de synergie avec les autres dispositifs existants dans le cadre de la sécurité alimentaire à travers la collecte des données primaires, le traitement et l'analyse, notamment:
 - par l'introduction d'une fiche nutritionnelle dans le dispositif de l'EPA,
 - par le renforcement de la contribution des services de nutrition dans les analyses du GTP et l'analyse de la situation alimentaire dans le cadre du SAP,
- développer des outils de diffusion orientés vers le grand public tout en favorisant la rétro-information.

3.2.8 Socio-économie

Il s'agira de:

- réactiver le Conseil National de Coordination Statistique (CNCS) dans ses fonctions de coordination de la production statistique,
- organiser des concertations animées par le CN-SISA sur le thème de la meilleure exploitation des données structurelles dans le suivi de la sécurité alimentaire,
- former les cadres animant la centrale d'information et la cellule technique d'analyse aux outils d'analyse et à la gestion d'une base des données (déjà pris en compte par la Production végétale),
- identifier des études spécifiques entrant dans le cadre de l'analyse structurelle,
- veiller au financement et à l'exécution des enquêtes dites lourdes.

3.2.9 Propositions communes pour les systèmes d'informations sectoriels de sécurité alimentaire

Les problèmes de pérennisation des SI, dont les contraintes majeures sont relatives aux moyens financiers et organisationnels, peuvent trouver des réponses coordonnées au sein de la structure paritaire de gestion que prévoient le PA-SISA et l'Accord-cadre Etat-Partenaires.

Les matières relatives aux rapprochements méthodologiques et organisationnels (mise en compatibilité des nomenclatures, de bases de données, missions de terrain conjointes, ...) figurent parmi les objectifs spécifiques du PA-SISA et seront facilités par la mise en place de *forum* techniques initiés par la coordination du SISA.

Les difficultés de remontée rapide de l'information vers les départements centraux et les flux inverses d'information vers les structures de terrain pourraient trouver des issues porteuses en exploitant de façon groupée les canaux les plus performants. Le PA-SISA propose que des points focaux du SISA soient désignés dans chaque province en relais de la centrale d'information.

La mise en place d'une centrale d'information permettra entre autres:

- d'identifier un point de convergence et d'archivage des informations rapides (pour le SAP) et différées (pour les analyses sectorielles et tendanciennes de sécurité alimentaire), quelle que soit leur origine,
- de favoriser une information sur la base des publications communes ou simultanées, la mise en commun d'outils de communication (matériel d'édition, réseau de fax, site *Web*, ...),
- d'harmoniser la mise en commun de capacités de traitement et d'analyse,
- de permettre l'établissement d'un guichet unique pour les clients du SISA et un pôle d'échange actif avec les organismes spécialisés (FEWS-NET, etc.),
- de développer une complémentarité recherchée avec les autres structures statistiques et de suivi des données socio-économiques (observatoires, ONAPAD, ...).

La plupart des avantages recherchés pour les SI sectoriels serviront le SISA, et faciliteront les possibilités d'analyses et de lectures croisées que requiert la compréhension de la sécurité alimentaire.

3.2.10 Propositions d'amélioration des outils d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire

Aspects conjoncturels

Bilan

- Passer du bilan céréalier au bilan vivrier (céréales, tubercules et légumineuses de base),
- intégrer progressivement les données issues des productions animales et halieutiques,
- actualiser la norme de consommation officielle au moins une fois tous les 10 ans,
- mettre en place un dispositif de suivi des stocks et de l'aide alimentaire,
- mettre en place un dispositif de suivi de l'import et de l'export.

Pronostic

- Actualiser la base géographique du SAP tous les 5 ans,
- actualiser tous les 5 ans les indices de vulnérabilité structurelle des départements.

Diagnostic

- Actualiser la fiche de collecte d'informations sur la situation alimentaire dans la zone hors SAP,
- assurer le suivi de la situation alimentaire dans les zones hors SAP,
- mener une étude sur la vulnérabilité dans les zones urbaines et semi urbaines.

Identification des zones déficitaires et des populations vulnérables

- Dynamiser les tournées mensuelles dans les zones à risques,

- impliquer les collectivités territoriales, les ONG, les projets locaux, dans l'identification et le suivi des zones à risques,
- mener une recherche action dans les 5 zones agro écologiques aux fins d'élaborer une méthodologie d'identification des populations vulnérables.

Estimation des besoins

- Etaler le nombre de mois de l'intervention auprès des populations vulnérables (enquêtes rapides et légères),
- suivre et évaluer l'exécution des recommandations du SAP.

Aspects structurels

Propositions

- Organisation par le CN-SISA d'un atelier sur une meilleure exploitation des données structurelles dans le suivi de la sécurité alimentaire,
- formatage de la base des données structurelles au profit de la centrale d'information,
- formatage d'une base des données sur le suivi des projets et des programmes de sécurité alimentaires,
- formation des cadres animant la centrale d'information et la cellule technique d'analyse aux outils d'analyse et à la gestion d'une base des données (déjà pris en compte par la production végétale),
- identifier des études spécifiques entrant dans le cadre de l'analyse structurelle,
- veiller au financement et à l'exécution des enquêtes dites lourdes,
- équiper la centrale d'information et la cellule technique d'analyse en matériels adéquats.

4 **MONTAGE GENERAL DU SISA ET DU PA-SISA**

La présentation du montage est synthétisée par le schéma repris en page 71. Les chiffres et les lettres reprises entre accolades {} dans le texte se réfèrent aux chiffres et aux lettres du schéma.

Un tableau récapitulatif des composantes du SISA et du PA-SISA, des liens avec les objectifs spécifiques, et des principaux types d'activités figure en pages 71 et suivantes.

Une description plus complète des structures et organes présentés figure dans les chapitres 6 et 7.

Le cadre logique, les activités et leur budgétisation indicative sont repris en annexe 2.

4.1 **Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire - SISA**

Il repose sur trois bases:

Les systèmes d'information sectoriels {VII} (météo, SIM, agriculture, ...): ils fournissent les informations à leurs structures respectives ainsi qu'à la Coordination Nationale SISA (CN-SISA) en vue de procéder à des croisements et analyses de données selon des modalités propres à révéler une situation liée à la sécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Pour des raisons fonctionnelles, dans chaque SI, un responsable dénommé « point focal » sera désigné comme interlocuteur privilégié pour les échanges réciproques de données avec la centrale d'information du SISA.

Le dispositif décentralisé {VIII}: Il est constitué des démembrements des systèmes d'information sectoriels. Pour des raisons fonctionnelles, dans chaque province, un responsable dénommé « point focal » sera désigné pour rassembler les informations des SI et des autres acteurs de la sécurité alimentaire. Les informations collectées remonteront vers la CN-SISA, alors que cette dernière procédera à la rétro-information vers le terrain grâce aux points focaux décentralisés. A terme, il est prévu que ces agents prennent une part plus active dans la synthèse, l'analyse locale des informations et dans l'animation des structures locales chargées de l'information sur la sécurité alimentaire (démembrements de la CNSA).

La coordination nationale du SISA {VI}: Elle est composée d'une Cellule Technique d'Animation (CTA) chargée de la coordination de la production et de l'échange des informations et des analyses {E, H, I}, de la facilitation des relations avec les utilisateurs et les producteurs d'information. Pour ce faire, la CN-SISA disposera de 4 instruments: les *forum* techniques, la Centrale d'Information (CI), la Cellule d'Alerte Précoce (CAP) et la Cellule d'Analyse Structurelle (CAS). Les *forum* techniques permettront de partager les données et les analyses produites avec les autres acteurs de la sécurité alimentaire (société civile, secteur privé, autres organes officiels, PTF, etc.) lors de rencontres régulières.

Le SISA est l'outil d'information sur la sécurité alimentaire. La stratégie nationale se conforme aux orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté. Les relations entre la CN-SISA et les instances de suivi de la pauvreté et de ses déterminants sont donc étroites {N}.

La CN-SISA doit veiller à ce que les « clients » du SISA soient en mesure de prendre des décisions sur la base d'informations fiables. Parmi les utilisateurs de ces informations, citons: le dispositif de gestion et de prévention des crises alimentaires {L}, les instances de gestion de la sécurité alimentaire structurelle et des plans d'action sectoriels {M}, les autres dispositifs statistiques nationaux {V}, la société civile et le secteur privé {IX, X, O}. Tant sur le plan régional {Q} qu'international {P}, la CN-SISA s'appliquera à échanger les informations et les expériences avec les organisations spécialisées.

Le plan d'action prévoit des appuis techniques, humains et financiers pour les trois bases du SISA.

4.2 Gestion du PA-SISA

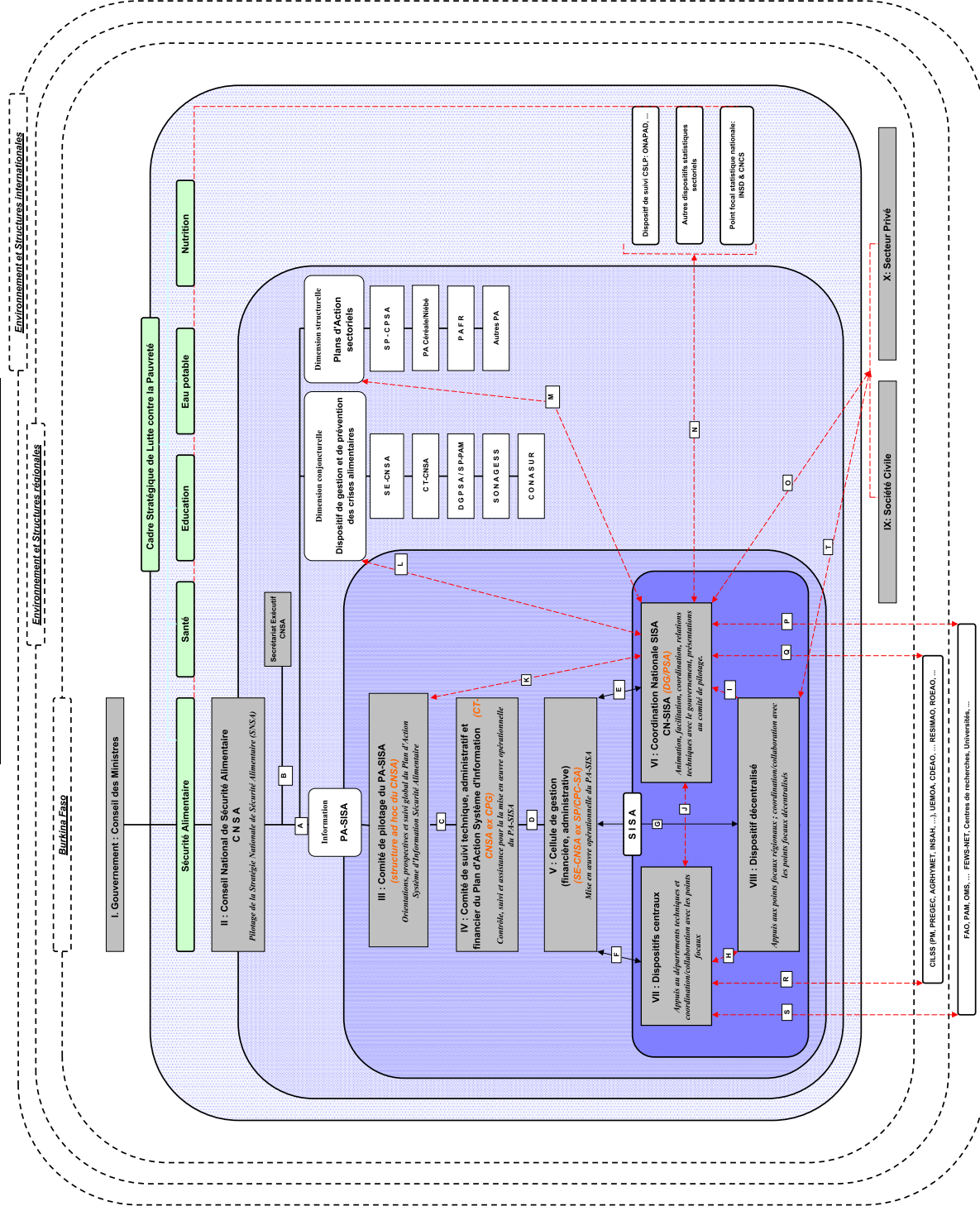
Afin de coordonner les appuis et le pilotage du SISA, des organes de gestions ont été prévus à divers niveaux de responsabilité:

La cellule de gestion {V}: elle sera composée d'une équipe légère qui aura en charge l'exécution des tâches administratives et des opérations financières prévues dans le plan de travail. Elle veillera à la conformité réglementaire et légale des actes posés par elle et par les bénéficiaires de l'aide {F, E, G}.

Le comité de suivi technique, administratif et financier {IV}: représenté par une assemblée paritaire (Gouvernement - PTF), il assurera le suivi rapproché du PA-SISA et des prestations de la cellule de gestion {D}. Il est fondé à commanditer des audits, des contrôles inopinés, mais est également nanti de la responsabilité de conseil et de facilitation auprès de la cellule de gestion et du CN-SISA {K, D}.

Le comité de pilotage {III}: Pour le compte du CNSA, il suit l'exécution du PA-SISA, approuve le budget, les rapports et les plans de travail. Ce comité paritaire élargi arbitre les priorités et imprime les orientations stratégiques et opérationnelles du PA-SISA en fonction du contexte, des contingences et des performances du SISA et de la mise en œuvre du PA-SISA. Le comité de suivi {IV} veille au respect des décisions du comité de pilotage {C}

Le CNSA {II} est l'instance désignée par le Gouvernement pour le pilotage de la SNSA. Le PA-SISA y est traité au même titre que les autres initiatives prévues dans la SNSA.



Légende

Espaces géographiques

Institutions, organes et acteurs principaux du PA-SISA

Cadres conceptuels et fonctionnels

Thèmes stratégiques

Structures, organes et dispositifs intervenant dans la gestion de la sécurité alimentaire

Relations de collaboration et d'échanges d'informations

Relations hiérarchiques, conjuguées et fonctionnelles

Relations franchières et conjuguées et de coordination administrative interne au SISA

Equipes d'identification des relations, services dans la toute principe

A S

Composante du SISA	SI, Organes et/ou Fonctions	Type d'activité (indicatif)
VII. Les dispositifs centraux OS1, R1.1, R.1.2, R.1.3	7.1. Agro-météo	Relevés agro-météorologiques
	7.2. Ressources en eau	Relevés limnimétriques, piézométriques, ...
	7.3. Statistiques agricoles et halieutiques	Enquêtes et mesures agricoles et halieutiques
	7.4. Statistiques animales	Enquêtes et mesures de productions animales
	7.5. SIMc	Relevés des prix, quantités, ...
	7.6. SIMb	Relevés des prix, quantités, ...
	7.7. Nutrition/santé	Enquêtes et mesures nutritionnelles
	7.8. Socio-économie	Relevés et enquêtes diverses (pays, ménages)
VIII. Le dispositif décentralisé OS2, R.2.2, R.2.3	8.1. Points focaux 45 provinces	8.1.1. Relais du GTP/SAP
		8.1.2. Météo et suivi phénologique
		8.1.3. Fiches de suivi alimentaire
		8.1.4. Remontée SIMc, SIMb, Santé/nutrition
		8.1.5. Rapporteur COPROSA (CCTP, COPROSUR?)
		8.1.6. Rapports/fiches: autres dispositifs
		8.1.7. Contact et suivi avec ONG, ...
		8.1.8. Relais de rétro-information
	8.2. Observatoire régional sur la SA	A déterminer
VI. Coordination Nationale du SISA (CN-SISA) OS3, R.3.1, R.3.2, R3.3, R3.4 OS2, R2.4	6.1. Cellule technique d'animation	6.1.1. Gestion technique et logistique de la coordination
		6.1.2. Programmation et gestion des formations et événements (ateliers, séminaires, ...)
		6.1.3. Programmation d'un fonds spécifique CN-SISA
		6.1.4. Animation de la concertation, révision PA-SISA
		6.1.5. Point focal SICIAV, relations publiques
	6.2. Forum technique	6.2.1. CCI (coordination, évaluation technique des dispositifs et outils, force de propositions techniques)
		6.2.2. GTP/SAP (partage, analyse critique, vérification terrain des travaux d'alerte précoce, force de propositions opérationnelles)
		6.2.3. FTSA (partage, analyse thématique de la Séc. Alim structurelle, force de propositions stratégiques)
	6.3. Centrale d'information	6.3.1. Nœud d'échanges et de concentration des informations sectorielles et des analyses sur la sécurité alimentaire
		6.3.2. Point de convergence des points focaux
		6.3.3. Veille informationnelle
		6.3.4. Guichet Unique pour les utilisateurs
		6.3.5. Centre de traitement et de calcul pour les dispositifs, stagiaires, ...
		6.3.6. Mise en place d'un SIG intersectoriel et de Sécurité Alimentaire
	CAP 6.4. Cellule d'alerte Précoce SAP/GTP	6.4.1. Suivi de la situation alimentaire et la vulnérabilité rural / urbain
		6.4.2. Suivi de la campagne agricole
		6.4.3. Etablissement des bilans (prévisionnels, définitifs, ex post)
		6.4.4. Identification des zones et populations à risque
		6.4.5. Identifications des besoins et propositions d'intervention
		6.4.6. Evaluation de la mise en œuvre et de l'impact des interventions
	CAS 6.5. Cellule d'analyse structurelle	6.5.1. Analyse thématique et Stratégique de la sécurité alimentaire
		6.5.2. Suivi des IOV de la SNSA
		6.5.3. Proposition d'orientation stratégique de la SNSA
		6.5.4. Elaboration du rapport annuel sur l'Etat de la sécurité alimentaire
		6.5.5. Observatoire national sur la sécurité alimentaire
		6.5.6. Publication de l'Atlas triennal sur la SA

<u>Composante du PA-SISA</u>	<u>Domaines d'activités</u>	<u>Type d'activités (indicatif)</u>
III. Comité de Pilotage O.S.4	3.1 Orientations prospectives	Réunions et rédactions de notes pour le CNSA
	3.2 Gestion & Planification PA-SISA	3.2.1. Coordination des instruments de financements 3.2.2. Contrôle et approbation des budgets 3.2.3. Dotations au fonds spécial de sécurité alimentaire 3.2.4. Approbation des rapports de la cellule de gestion 3.2.5. Audits
	3.3 Suivi global du PA-SISA	3.3.1 Suivi, échanges et approbation des rapports du comité de suivi administratif, technique et financier 3.3.2 Arbitrages
	3.4 Suivi de la sécurité alimentaire	Suivi rapproché et échanges avec la CN-SISA
IV. Comité de suivi Technique, Administratif et Financier O.S.4	4.1. Suivi technique	Voir CT-SNSA et SE-SNSA
	4.2. Suivi administratif	Voir CT-SNSA et SE-SNSA
	4.3. Suivi financier	Voir CT-SNSA et SE-SNSA
V. Cellule de gestion O.S.4	5.1. Fonctionnement de base	5.1.1. Cogestion de la coordination 5.1.2. Secrétariat & archivage 5.1.3. Préparation et consolidation des rapports 5.1.4. Relations avec le comité de suivi technique - administratif et financier 5.1.5. Planification avec la CN-SISA et le comité de pilotage 5.1.6. Suivi avec la CN-SISA et le comité de pilotage du déroulement du PA-SISA (tableau de bord)
	5.2. Fonctions techniques et logistiques	5.2.1. Préparation des cahiers de charges, termes de référence, contrats, commandes, appel d'offres et consultations 5.2.2. Suivi/exécution des cahiers de charges, termes de référence, contrats, commandes, appel d'offres et consultations 5.2.3. Gestion des experts et des missions
	5.3. Fonction administrative	5.3.1. Suivi de la légalité des procédures 5.3.2. Relations avec les DAF des SI sectoriels 5.3.3. etc.
	5.4. Fonction financière	5.4.1. Comptabilité générale et analytique 5.4.2. Gestion de trésorerie 5.4.3. Relations fonctionnelles avec le Trésor Public 5.4.4. Organisation des audits financiers internes dans les organes de gestions des SI sectoriels 5.4.5. etc.

Légende: les chiffres romains se réfèrent au diagramme d'ensemble, les codes en caractères gras et italiques se réfèrent au cadre logique.

5 CADRE LOGIQUE

Le PA-SISA s'inscrit avant tout dans une structure logique, où chaque niveau « Activités-Résultats-Objectifs spécifiques –Objectif global » détermine la réalisation de niveau supérieur.

Cette démarche logique est avant toute chose, issue de la SNSA, dont l'objectif global et l'objectif spécifique 4 sont rappelés pour mémoire.

OBJECTIF GLOBAL de la SNSA	
Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010	
• La prévalence du retard de croissance est réduite de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010. • Le niveau des apports calorifiques est passé de 2300 à 2500 kcal/pers./jour • La consommation de protéines animales a crû de 9,3 à 21 kg/pers./an • La mortalité infantile est réduite à 70 pour mille en 2004.	
Objectif spécifique n° 4:	
Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle	
R4.1: Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé R4.2 Les flux d'information sur la sécurité alimentaire avec les pays limitrophes, les institutions régionales et internationales sont développés R4.3 La gestion des crises alimentaires est maîtrisée	

OBJECTIF GLOBAL du PA-SISA			
Améliorer les conditions institutionnelles, organisationnelles, méthodologiques et financières pour une viabilité du SISA en vue de satisfaire les besoins d'informations pour le pilotage et la conduite des interventions prévue dans la SNSA			
<u>O.S.1. Améliorer les SI sectoriels</u>	<u>O.S.2. Développer des synergies entre les SI</u>	<u>O.S.3 Mettre en place une CN-SISA fonctionnelle et utile</u>	<u>O.S.4. Mettre en place les mécanismes à même d'assurer la pérennité du SISA</u>
Résultats O.S.1.	Résultats O.S.2.	Résultats O.S.3.	Résultats O.S.4.
R.1.1. Les informations des SI sont améliorées, les sources d'information sont diversifiées.	R.2.1. Le SISA utilise les informations hors des SI habituels dans l'analyse de la sécurité alimentaire, et développe des outils de synthèse et de convergence.	R.3.1. La CN-SISA développe des produits orientés sur les besoins des utilisateurs	R.4.1. Les mécanismes de financement sont renforcés et sécurisés.
R.1.2. La « chaîne statistique » des dispositifs sectoriels est améliorée	R.2.2. Des rapprochements méthodologiques, fonctionnels entre les SI et une rationalisation des moyens sont atteints.	R.3.2. La CN-SISA joue le rôle de guichet unique de l'information sur la sécurité alimentaire.	R.4.2. Les diverses dispositions légales et les textes concernant le SISA et le PA-SISA sont harmonisés.
R.1.3. Les ressources humaines, techniques et matérielles sont adaptées aux besoins d'informations du SISA.	R.2.3. Les systèmes d'information au niveau national (y compris projet, ONG) sont organisés en réseau.	R.3.3. Les analyses, les échanges d'information, d'expériences et formations sont améliorés et coordonnés.	R.4.3. Les organes du PA-SISA sont mis en place et sont fonctionnels.
	R.2.4. La collaboration avec les organisations et les instituts sous-régionaux et internationaux est renforcée.	R.3.4. Le suivi des IOV de la stratégie opérationnelle et le suivi des indicateurs de la sécurité alimentaire sont assurés.	R.4.4. Les relations fonctionnelles avec les services et les collectivités territoriales sont en place.

5.1 Objectif global

Améliorer les conditions institutionnelles, organisationnelles, méthodologiques et financières pour une viabilité du SISA en vue de satisfaire les besoins d'informations pour le pilotage de la SNSA et pour la conduite des interventions prévues par la SNSA.

5.2 Objectifs spécifiques

5.2.1 Améliorer les dispositifs de recueil d'analyse et de diffusion d'informations

Le constat de l'existant des dispositifs de production d'informations a montré des limites de tous genres: des limites de fonctionnement institutionnel, dans leur financement, dans les résultats etc. L'absence de concertation entre les PTF, une faible coordination exercée par l'Etat, de très faibles ressources allouées par le budget national et un déphasage croissant entre la demande d'information et la production d'information par les SI, sont à l'origine de la situation préoccupante que connaissent les SI du Burkina Faso comme ceux de la plupart des pays sahéliens. Le plan d'action cherchera à conserver les acquis et à proscrire les écueils.

5.2.2 Créer et développer des synergies entre les différents systèmes d'information dans un souci d'efficacité et d'efficience

Le Burkina Faso dispose d'un grand nombre de dispositifs qui collectent et analysent des données et des informations permettant de suivre l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle et l'exposition aux risques alimentaires des populations. Ces dispositifs évoluent et fonctionnent souvent de façon isolée, sans complémentarité ni synergie avec les autres dispositifs. Les départements ministériels à vocation technique (agriculture, santé, commerce, travail, industrie environnement etc.) collectent, analysent et entretiennent des bases de données thématiques répondant à des fins spécifiques, qui contiennent une grande quantité d'informations utiles mais souvent méconnues par les autres dispositifs et donc sous-exploitées. Les producteurs et les utilisateurs d'information sont également nombreux et comprennent des acteurs de tous genres. Cette situation occasionne non seulement des dysfonctionnements dus au désordre ainsi créé, mais aussi une déperdition de moyens matériels, financiers et humains. Aussi le plan d'action devra permettre le développement de synergies et des complémentarités, pour plus de cohérence et d'harmonie dans les actions.

5.2.3 Mettre en place, développer et gérer une centrale d'information permettant des analyses intégrées éclairant des décisions à caractère structurel et conjoncturel

En raison du rôle essentiel de l'information pour le pilotage de la sécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle, les synergies et les complémentarités des informations, les débats entre les acteurs de la SA sur les informations qui seront disponibles sur des supports propres à chaque système (site Web, rapport hebdomadaire, mensuel, périodique, radios locales, ...) devront permettre en définitive de capitaliser les informations issues des différents dispositifs nationaux, régionaux et mondiaux afin d'alimenter une centrale d'information. Cette dernière constituera un cadre institutionnel viable et dynamique de coordination et d'échanges de données, qui sera plus apte à informer les décideurs politiques pour des prises de décision. La centrale d'information sera un référent unique, un outil permanent, performant, qui fournira des informations produites par les dispositifs existants mis à jour régulièrement.

5.2.4 Mettre en place les mécanismes institutionnels et financiers à même d'assurer la pérennité des dispositifs de recueil, d'analyse et de diffusion d'informations

Le plan d'action devra permettre d'assurer de façon pérenne le fonctionnement institutionnel, le financement des dispositifs de recueil, d'analyse et de diffusion d'informations qui permettront d'alimenter la centrale d'information.

5.3 Résultats

Voir matrice, annexe 2 du présent document.

5.4 Activités

Voir annexe 2 du présent document.

5.5 Pré requis, hypothèses et risques

Pré requis

Les pré requis sont les conditions préalables nécessaires à l'exécution du PA-SISA. Si elles ne sont pas réunies, aucune action ne sera possible. Deux pré requis ont été identifiés et ils sont les suivants:

- l'existence d'une réelle volonté politique d'adoption du plan d'action,
- le financement par l'Etat et les PTF du PA-SISA au moins dans le cadre des actions jugées indispensables.

Hypothèses

Les hypothèses sont des conditions qui, si elles sont réunies, permettent de répondre aux objectifs assignés de niveau supérieur. Les hypothèses suivantes ont été identifiées:

- l'existence d'une volonté politique d'adoption du Plan d'action SISA par le Gouvernement,
- l'existence d'une volonté d'appropriation du Plan d'action SISA par les départements techniques,
- l'existence d'une volonté politique de soutien du Plan d'action SISA par les partenaires au développement,
- un dialogue de qualité entre tous les acteurs du dispositif de gestion de la sécurité alimentaire, et du PA-SISA en particulier,
- le nouveau Cadre Général de Coopération Etat-Partenaires en matière de sécurité alimentaire fonctionnel et efficace, des textes d'applications adaptés,

Risques

Ils sont été évoqués comme suit:

- l'insuffisance et/ou la discontinuité du niveau de contribution financière de l'Etat au PA-SISA,
- l'inexistence de collaboration entre les dispositifs,
- la qualité du dialogue entre les partenaires du dispositif qui pourrait freiner la mise en œuvre du plan d'action,
- le retrait d'un PTF essentiel du dispositif non compensé par d'autres ressources peut bloquer le plan d'action,
- le niveau de la contribution de l'Etat au plan d'action SISA,
- la trop forte mobilité des cadres possédant l'expertise nécessaire,
- la forte diversité des procédures de mobilisation,
- la faible capacité des ressources humaines,
- la faible capacité d'absorption des fonds,
- les lourdeurs et lenteurs administratives peuvent paralyser l'innovation, la recherche des résultats,
- en ce qui concerne le financement public, la non dévaluation du Franc CFA durant l'horizon de planification.

Tous ces éléments constituent des risques majeurs pour la mobilisation des ressources et le déroulement adéquat du plan d'action.

6 CADRE TECHNIQUE DU SISA

6.1 Systèmes d'information sectoriels

Les systèmes d'information sectoriels ont été présentés dans le paragraphe 2.3.

6.2 Coordination Nationale du SISA (CN-SISA)

Le plan d'action SISA est une initiative commune du Gouvernement et des PTF pour renforcer et développer les structures qui vont approvisionner le SISA. La vocation du SISA est de mettre à la disposition du Gouvernement des informations fiables et pertinentes sur la base desquelles les décisions politiques et techniques pourront être fondées dans le cadre de la SNSA

La Coordination Nationale du Système d'information sur la Sécurité Alimentaire (CN-SISA) est un instrument de coordination, d'animation, de facilitation entre d'une part les dispositifs et d'autre part entre les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire.

Pour donner corps aux enjeux fixés par le plan d'action SISA (voir chapitre 1.5), la CN-SISA sera dotée d'une cellule d'animation qui aura pour mandat de dynamiser les 4 instruments de coordination suivants:

- le forum technique,
- la centrale d'information,
- la cellule d'alerte précoce (CAP),
- la cellule technique d'analyse structurelle (CAS).

6.2.1 Cellule technique d'animation

La cellule technique d'animation assure:

- la gestion technique et logistique de la coordination,
- la programmation et gestion des formations et événements (ateliers, séminaires, forums techniques...),
- la programmation du fonds spécial SISA,
- l'animation de la concertation en vue de la révision périodique du plan d'action SISA,
- les fonctions de point focal pour le SICIIV et autres initiatives internationales.

La cellule d'animation est responsable de la gestion des ressources mises à sa disposition.

La gestion des formations répond aux besoins de renforcement des capacités des acteurs du SISA (niveau central et local) de façon coordonnée et planifiée dans un environnement impliquant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

La programmation des événements vise d'une part le partage des connaissances à l'occasion d'initiatives ponctuelles (séminaires, ateliers, ...), et d'autre part assure la bonne succession des travaux de forum techniques.

Le fonds spécial SISA est constitué d'une réserve de financement dont l'objet se rapporte à la prise en charge d'enquêtes lourdes (recensement agricole et pastoral, etc.), de travaux de recherches liés à l'émergence de conditions particulières qui par essence, échappent au cadre de programmation et à la recherche/développement de méthodes, d'instruments, et d'outils novateurs en matière de suivi et d'analyse de la sécurité alimentaire. De par sa position, la CN-SISA est la mieux habilitée à initier ou relayer des propositions de financement à l'endroit du comité de pilotage.

Le contact permanent du CN-SISA avec les dispositifs et acteurs du SISA lui permettra de collecter et de synthétiser pour le comité de pilotage les recommandations d'amélioration du plan d'action SISA

La CN-SISA jouera une fonction de relations publiques et de promotion de partenariat en matière d'information sur la sécurité alimentaire avec les partenaires nationaux et internationaux (FAO, CILSS, PAM, UNICEF, ONG, Centres de recherches, ...).

6.2.2 *Forum techniques (FT)*

L'instauration d'un *forum* technique répond au souci de concertation permanente entre les dispositifs, d'esprit d'ouverture et de transparence avec les autres acteurs du SISA.

La gamme des thèmes abordés durant les réunions n'est pas restrictive. Il peut s'agir de thèmes connus à approfondir ou de thèmes novateurs et pertinents pour les acteurs du SISA.

Les réunions seront présidées par l'acteur disposant de la meilleure compétence technique pour le thème traité, alors que le secrétariat sera assuré pour toutes les réunions par la Coordination nationale du SISA. Le secrétariat des *forums* techniques rend compte au Gouvernement et aux partenaires de ses constats et de ses propositions.

On distingue trois domaines à traiter par les forums:

La coordination, l'évaluation technique des dispositifs et des outils.

Ce forum hérite et élargit les prérogatives de l'ancienne CCI. Sur son initiative propre ou sur celle des deux autres forum, ce forum traitera des points tels que:

- l'évaluation des méthodologies et des outils,
- la promotion des nouvelles méthodes et démarches,
- l'évaluation du fonctionnement des dispositifs (centraux et décentralisés),
- l'évaluation des divers aspects de la qualité de l'information,
- l'évaluation de la coordination, les synergies et les complémentarités entre les dispositifs.

Disposant d'un pouvoir d'initiative, cette assemblée:

- valide les méthodologies et les outils qui entreront dans les routines du SISA,
- valide les audits techniques,
- formule des recommandations visant l'optimisation du fonctionnement des chaînes d'information,
- formule des propositions d'amélioration ciblées sur base des évaluations et audits techniques.

A titre indicatif, outre d'autres experts invités, seraient membres les points focaux des dispositifs, le CONEDD, l'ONAPAD, le Comité de suivi technique du plan d'action SISA et le Conseil National de Coordination statistique. Le forum est convoqué au moins une fois l'an (mois de mars), et chaque fois que nécessaire sur proposition des dispositifs.

Suivi et gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle

Le mandat premier de ce forum est de mettre les données et les analyses disponibles à l'épreuve de la critique et de l'appréciation. Celles-ci sont les informations produites dans le cadre du suivi rapproché des campagnes, de la situation alimentaire et de la vulnérabilité

La Cellule d'Alerte Précoce (CAP) est le responsable de la production de l'information en matière de sécurité alimentaire conjoncturelle et d'alerte précoce. A l'occasion des *forum*, la CAP présente et défend les outils, les méthodes, et les résultats obtenus. Le forum est mis à contribution pour compléter les informations qui proviendraient d'autres sources, et valide les informations présentées, avant qu'elles ne soient transmises aux instances de décision.

Nonobstant les grandes rencontres de novembre et février (respectivement sur l'état de la sécurité alimentaire, le bilan provisoire et définitif), le forum se rencontre au moins une fois par trimestre pour appréciation des produits d'information réguliers (bulletins mensuels, rapport annuel, ...).

Le forum apprécie l'utilisation qui est faite de ses recommandations.

Cette assemblée jouit de la possibilité de formuler des propositions et des recommandations en matière d'organisation générale et d'*opérationnalisation* des interventions en matière de ciblage et d'alerte précoce.

Le partage et l'analyse de la sécurité alimentaire structurelle et le suivi des IOV de la SNSA

Ce forum est désigné pour analyser et critiquer les informations qui traitent des questions de tendances lourdes à même d'expliquer les évolutions de la sécurité alimentaire à moyen et à long terme. Pour ce faire, il se tiendra au moins une fois par an courant juin, pour apprécier le rapport sur l'état de la sécurité alimentaire (à l'image du rapport national sur la pauvreté et le DHD) et sur le suivi de la mise en oeuvre de la SNSA.

Ce rapport annuel sera réalisé par la CAS en coordination avec le service du SP-CPSA et avec l'ONAPAD et les DEP des différents ministères concernés par la mise en œuvre de la SNSA.

L'objet de ces rencontres est de recueillir les avis critiques des acteurs du SISA en ce qui concerne les problèmes liés au fonctionnement des dispositifs et à la pertinence des outils d'appréciations de la sécurité alimentaire. Le forum apprécie l'utilisation qui est faite de ses recommandations.

Il bénéficie du pouvoir de proposition en matière d'orientation de la SNSA et du SISA.

6.2.3 Centrale d'information (CI)

C'est un outil commun mis à la disposition des dispositifs sectoriels et des utilisateurs du SISA. Les informations de la banque de données seront aussi bien numériques que documentaires.

La Centrale d'Information est en charge des différentes fonctions suivantes:

Nœud d'échanges et de concentration des informations sectorielles et des analyses sur la sécurité alimentaire

Cette fonction devra évoluer vers une démarche proactive dans laquelle la centrale stimulera l'inter compatibilité des données, la recherche provoquée d'informations complémentaires, la diffusion discriminée des informations selon les publics, la rétro-information vers les clients et vers les points focaux.

Les analyses de diverses sources devront être hébergées dans cette centrale d'information, afin de compléter son rôle de plate-forme d'échange. Pour l'aspect du traitement informatique, les différentes phases de sa mise en œuvre pourront s'articuler comme suit:

- première phase: inventaire des besoins en informations,
- deuxième phase: inventaire des données disponibles d'abord au sein des dispositifs, et ensuite au-delà,
- troisième phase: élaboration d'un cahier des charges informatique pour la mise en place de la base de données,
- quatrième phase: création de l'interface de la base de données et mise en place de la banque de données centrale,
- cinquième phase: chargement des données dans la banque de données centrale,
- sixième phase: appui à l'harmonisation, et le cas échéant à la mise en place de centrales d'informations sectorielles,
- septième phase: déploiement de protocoles d'échanges et de sécurisation des données entre SI et la banque de données,
- huitième phase: numérisation progressive des ressources documentaires (rapports, publications, formulaires, ...).

Les travaux de mise en place de la centrale d'information devront tenir compte de la fonctionnalité et de l'état d'avancement de la « banque de données à référence spatiale en matière d'alerte précoce » (Secrétariat Permanent du CONASUR).

Point de convergence des points focaux

A partir des points focaux décentralisés, les fiches reprenant les éléments les plus pertinents de diverses disciplines impliquées dans le suivi de la campagne et de l'alimentation remonteront à la centrale d'information qui les archivera, les traitera, et les mettra à la disposition des techniciens en charge de les exploiter (au niveau des dispositifs).

Veille informationnelle

D'autres réflexes de vigilance nécessitent d'être développés pour compléter les modes habituels de détection de signaux précoces.

La consultation de sites Internet dédiés à la sécurité alimentaire, le dépouillement de dépêches de presse thématiques, le criblage rapide des journaux de la place, l'appel à témoignage des membres du réseau que tissera le SISA sont autant de possibilités de veille qui rendront le SISA plus ouvert, plus réactif et plus robuste. La gamme des informations pourra utilement être étendue aux nouveautés en matière de méthodologie d'outils de collecte, de communication et d'analyse. La permanence du point de convergence des points focaux sera assurée par le responsable de la veille informationnelle.

« Guichet unique » pour les utilisateurs

Seul site pour les documents, les bases de données, les fichiers informatiques, les références des experts et des projets, ainsi que les autres informations susceptibles de les assister, le guichet unique permet au SISA d'étendre son réseau de relations avec d'autres institutions et d'autres personnes ressources.

Pratiquement, le guichet unique sera constitué d'un centre de documentation accessible en ligne (site *Web*).

Centre de traitement et de calcul

Le centre de traitement et de calcul est un outil à la disposition:

- des dispositifs: pour faire traiter, vérifier, sécuriser les données et les traitements. Pour développer des outils répondant spécifiquement à l'analyse de certains problèmes sectoriels, pour le dépannage occasionnel des dispositifs, pour faciliter l'harmonisation des méthodes et des formats entre dispositifs du SISA, pour la mise en commun et le partage d'expertises, etc.
- de la coordination nationale SISA: pour accélérer le traitement des données du SAP, pour faire tourner et pour améliorer les modèles de simulation et de pronostics sur la vulnérabilité, pour valoriser la banque de données SISA, pour rehausser le niveau des analyses publiées dans le rapport annuel sur l'état de la sécurité alimentaire,
- des expertises extérieures au SISA qui se mettent à la disposition du SISA: pour les chercheurs, universités et centres de recherche, stagiaires.

Mise en Place d'un SIG intersectoriel et de Sécurité Alimentaire

Le SIG fera partie intégrante du centre de calcul. Une de ses missions spécifiques consistera à contribuer à la publication de l'atlas sur la sécurité alimentaire.

Le transfert des connaissances et la vulgarisation des SIG simplifiés (cfr logiciel KIMS du SICIIV, Visual Carte du projet AP3A, ...) restent des devoirs majeurs auxquels la Cellule Technique d'Animation devra se conformer.

Système d'Information Géographique et Alerte Précoce

L'analyse des zones à risque est un outil dans la planification d'interventions dans plusieurs domaines, dont la sécurité alimentaire. Les modèles de sécurité alimentaire actuellement utilisés au Burkina Faso ont des limites parce qu'ils n'utilisent pas à fond les informations disponibles dans les bases de données actuelles avant les interventions. Des procédures de détection et d'analyse de zones à risque, utilisant des images satellitaires, pourraient compléter les modèles existants.

La méthode permet d'aller en profondeur à travers les différentes bases de données allant d'un niveau national jusqu'au niveau local. Avec cette approche, des informations concernant les zones à

risque qui ne coïncident pas forcément avec des limites administratives seront collectées et visualisées. Le produit de départ de cette procédure ressort en général du suivi satellitaire de la campagne agricole, notamment d'une image satellitaire qui visualise des zones ayant une anomalie de l'évolution de l'indice de végétation. Des zones identifiées de cette manière méritent d'être analysées en profondeur.

Un SIG permet de faire l'inventaire des informations existantes sur les zones à risque identifiées. Les zones à risque étant définies à travers la télédétection et des données du sol, il pourrait être nécessaire d'entamer des actions. Ces actions peuvent comprendre la conception des *scénarii* pour l'avenir, mais aussi des interventions immédiates afin de résoudre les problèmes qui se pressentent.

Les trois domaines d'inventaires à considérer sont les suivants: socio-économiques, bio-physiques et administratifs.

Système d'Information Géographique et Sécurité Alimentaire Structurale

Dans sa dimension structurelle, l'analyse de la sécurité alimentaire est surtout liée à la problématique de l'utilisation des ressources naturelles.

La planification sectorielle et l'utilisation des ressources sont en partie basées sur des cartes des zones agro-climatiques et des cartes de végétation, ainsi que sur des statistiques pluviométriques, agricoles, économiques et démographiques. Les statistiques fournissent les données valides seulement par zone administrative. C'est pourquoi les changements des conditions écologiques et la variabilité naturelle sont parfois très peu pris en considération.

Une première action peut être l'inventaire de toute information environnementale et socio-économique déjà existante dans le pays. En effet, des informations statistiques provenant de multiples bases de données devraient être rendues plus accessibles, y compris les bases de données et produits provenant des Systèmes d'Informations Géographiques.

L'utilisation intégrée des données diverses disponibles à plusieurs niveaux administratifs montre que la démarche basée sur l'utilisation des données de télédétection et de SIG est en principe compatible avec d'autres méthodes de suivi et de stratégies en matière de sécurité alimentaire. Elle est indépendante du choix thématique des informations à utiliser. Des stratégies (politiques) de gestion des risques qui déterminent les informations à fournir par la technique proposée sont notamment:

- l'approche agronomique,
- l'approche économique de marché libéralisé,
- l'approche socio-médicale,
- l'approche démographique,
- l'approche développement intégré durable.

Au Burkina Faso, les SIG ont surtout connu leur développement grâce à l'analyse des questions environnementales. L'outil se positionne comme l'instrument le plus apte au traitement des données continues à références spatiales comme les cartes pédagogiques, géomorphologiques, hydrographiques, le réseau routier, ...

Des méthodes d'analyse des zones irrégulières d'anomalie ont été développées pour le Burkina Faso et permettent d'utiliser les informations des différents domaines bio-physiques et socio-économiques des banques de données déjà existantes. L'outil le plus apte pour analyser des zones irrégulières d'anomalie est le SIG de type combiné « raster-vecteur » qui est capable d'utiliser des informations venant de la télédétection, les données continues et discontinues à références spatiales et celles des cartes administratives.

Au niveau national, seule la DG-PSA a conduit entre 1994 et 1997 un projet ayant eu comme objectif spécifique la réalisation d'un SIG national orienté sur la sécurité alimentaire.

Malheureusement, cette base de données s'est vite faite dépasser avec la fin de l'appui de l'ITC (Pays Bas), qui a permis la réalisation du système et le passage des logiciels de SIG sur Windows alors que le système a été développé sur des systèmes en DOS.

6.2.4 Cellule d'Alerte Précoce SAP/GTP (CAP)

La cellule sera en charge :

- des prévisions de campagne (en harmonie avec les initiatives du CILSS en juillet),
- de la publication du rapport annuel sur la sécurité alimentaire (volet conjoncturel),
- du suivi de la situation alimentaire, et de la vulnérabilité rurale et urbaine,
- de l'identification des zones et des populations à risque,
- du renforcement du dispositif de collecte d'information dans les zones identifiées à haute probabilité d'exposition au risque d'insécurité alimentaire,
- de l'identification des besoins et propositions d'intervention préventives, curatives et palliatives dans les domaines non-alimentaires de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité,
- de l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des interventions,
- de l'évaluation du niveau de réponse et d'intervention déclenché par la prise en compte de ses informations et recommandations,
- de l'évaluation de l'utilisation faite des informations et des recommandations en provenance des dispositifs et des forums,
- de l'alimentation permanente de la centrale d'information sur base des données propres et d'autres sources d'informations.

Le modèle de pronostic et de diagnostic devra être affiné et développé, en prenant en compte les forces et les faiblesses des autres modèles d'autres pays. Parallèlement à ces recherches, d'autres modes d'approches et d'identification des groupes vulnérables seront explorés (recherche-action, outils AP3A-SVN, ...).

Les dimensions « nutrition » et « revenus » doivent mieux être prises en considération dans la coordination des dispositifs de collecte pour permettre au SAP d'intégrer ces paramètres essentiels dans leur cadre d'analyse. Un renforcement en ressources humaines devrait être prévu à cet effet.

Le réseau des points focaux centraux (dans les dispositifs sectoriels) et locaux (dans les provinces) constitueront le socle sur lequel l'organisation et les travaux du SAP/GTP se déploieront.

L'expérience passée a démontré qu'il y avait redondance entre les travaux du GTP et ceux du SAP. La coordination nationale du SISA devra œuvrer pour qu'un rapprochement fonctionnel soit aussi rapide que possible. Les propositions concrètes figurent dans le chapitre sur le diagnostic du GTP.

6.2.5 Cellule d'Analyse Structurelle (CAS)

Institutionnellement, il n'existe pas de pendant au SAP pour l'analyse et la formulation de propositions en matière de sécurité alimentaire structurelle. Il est proposé qu'une Cellule Technique d'Analyse Structurelle (CAS) s'occupe désormais de cette fonction.

A titre indicatif, la CAS traitera des questions suivantes:

- l'identification et le pilotage d'études et d'analyses thématiques réalisées sur les thèmes liés à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité structurelle,
- le renforcement de la convergence des preuves entre les analyses de sécurité alimentaire, de nutrition, et de pauvreté, notamment en vue de développer des modes de ciblage cohérents et opérationnels,
- l'évaluation des performances et l'exploitation des enseignements tirés des modèles de prévision et de simulation (IAP, MATA, Modèle de risque),
- la conduite des analyses thématiques et stratégiques de la sécurité alimentaire (dérivées du tableau de bord des IOV de la SNSA),

- l'élaboration du « Rapport annuel sur l'état de la sécurité alimentaire » dans son volet structurel, et la compilation des autres volets pour un document si possible unique,
- la publication de l'Atlas triennal sur la SA,
- l'alimentation permanente de la centrale d'information sur base de travaux propres et d'autres sources d'informations,
- l'exploitation des données en provenance des SI et des observatoires régionaux sur la sécurité alimentaire,
- l'évaluation de l'utilisation faite des informations et des recommandations en provenance des dispositifs et des forums,
- l'évaluation du niveau d'intervention déclenché par la prise en compte de ces informations et recommandations,
- des propositions d'orientation stratégique de la SNSA.

La CAS est appelée à travailler en étroite collaboration avec les divers appareils statistiques et les autres structures qui sont mandatées pour la collecte et l'analyse structurelle des données tels que l'INSD, le SP-CPSA, le CONEDD, l'ONAPAD, les SI sectoriels, etc.

Le partenariat avec des universités et des centres de recherches et autres institutions nationales et internationales serait un atout pour améliorer les publications. Il confirmerait par ailleurs la coordination nationale du SISA comme nœud de communication dans un réseau d'échanges élargi.

6.3 Dispositif décentralisé

Le dispositif décentralisé s'appuie sur un réseau de points focaux qui sont les relais du SAP au niveau des provinces. Le point focal travaille avec l'ensemble suivant:

- les structures de gestion territoriale propres à chaque niveau de démembrement,
- les autres acteurs du SISA au niveau local (départements techniques, société civile, ONG, groupes religieux, etc.).

Il correspondra directement avec la Centrale d'Information; il collectera préalablement les informations de routine (fiche de suivi alimentaire et de campagne, rapports techniques) et les informations singulières qui seraient de nature à éveiller un signal utile pour la CAP. Il assurera en outre, la rétro-information vers les membres de la coordination provinciale. Dans les instances provinciales de coordination (COPROSA, CCTP, COPROSUR), le point focal assurera le rôle de rapporteur pour les thèmes techniques liés à la sécurité alimentaire.

Plus généralement, l'analyse et le suivi de la sécurité alimentaire au niveau régional seront conduits par les démembrements régionaux du CN-SISA. Dans le cadre du présent plan d'actions, ces démembrements ont été baptisés « observatoires régionaux ». Ces observatoires régionaux seront alimentés par les informations collectées par les points focaux dont ils assureraient la coordination à terme. Ils seront appelés à devenir la principale source d'informations (brutes et analytiques) des structures régionales définies dans la SNSA.

7 CADRE DE GESTION DU PA-SISA

7.1 Organes chargés de la mise en oeuvre

Le dispositif institutionnel du PA-SISA est constitué des structures suivantes:

- le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) qui assure la maîtrise d'œuvre,
- un comité de pilotage mis en place par le CNSA qui a la délégation de la maîtrise d'œuvre,
- un comité de suivi et de contrôle administratif, financier et technique, mis en place par le CNSA,
- une cellule de gestion à l'instar des autres plans d'actions du secteur agricole, qui assure la maîtrise d'ouvrage,
- des opérateurs: les dispositifs d'informations, les universités, les bureaux d'études, les ONG.

7.1.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage supervise l'exécution du Plan d'action. Il définit et est garant des orientations générales. Dans ce cadre, il a pour attribution:

- d'approuver le programme annuel d'activités et du budget soumis par la cellule de gestion,
- d'approuver les rapports semestriels d'exécution du programme préparé par la cellule de gestion,
- d'examiner et formuler d'éventuelles modifications du Plan d'action, transmises par le comité de suivi,
- de commander les audits techniques et financiers externes des activités, examiner leurs conclusions et recommander au CNSA les dispositions nécessaires pour améliorer le fonctionnement du Plan d'action.

Composé des représentants de l'Administration, des PTF et de la société civile, il réunit les principaux producteurs et utilisateurs d'informations. Certaines structures, dont la contribution aux systèmes d'information des dispositifs du secteur sécurité alimentaire est avérée, peuvent siéger en tant qu'observateurs au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit en séance ordinaire deux fois par an et selon les besoins en cours d'année.

7.1.2 Comité de suivi administratif, financier et technique

Le comité de suivi assure deux types de fonctions:

- une fonction technique,
- une fonction administrative et financière.

Pour ce faire, son rôle sera de contrôler la gestion quotidienne du plan d'action exercée par la cellule de gestion. Il est particulièrement chargé:

- d'examiner le programme annuel d'activités et le budget soumis par la cellule de gestion,
- d'approuver les contrats d'objectifs ou de service (programmes et budgets) des opérateurs. Pour les missions courantes (suivi du marché, de la campagne agricole etc.), les contrats d'objectifs seront élaborés pour une durée d'une année. Les contrats seront renouvelés après évaluation positive des rapports d'activités (financiers et techniques) et appréciation des critères de performance. Des contrats de service seront élaborés pour les prestations à durée déterminée (enquêtes/études/analyses ponctuelles, enquêtes lourdes, phase d'expérimentation etc.). Dans les cas de mise en concurrence, le comité de suivi assurera la sélection technique et financière,
- d'approuver les rapports semestriels d'exécution des contrats d'objectifs ou de service,
- d'examiner et trouver des solutions aux difficultés éventuelles qui surgiront dans l'avancement des opérations.

7.1.3 Cellule de gestion

La cellule de gestion sera responsable de:

- la préparation du programme annuel d'activités,
- l'élaboration des rapports semestriels d'exécution,
- la préparation des contrats d'objectifs et de service avec les opérateurs selon les modalités financières établies entre l'Etat et les PTF,
- la mise en œuvre des décisions arrêtées par le comité de pilotage et technique,
- du suivi de la disponibilité des financements et de leur programmation à court (1 an) et moyen terme (3 ans),
- la programmation et du suivi administratif et financier des prestations de service,
- la préparation des dossiers d'appel d'offre en cas de mise en concurrence des opérateurs,
- la préparation et de l'organisation des missions de contrôle: audits et évaluations.

7.1.4 Opérateurs

Sont appelés opérateurs toutes les structures avec lesquelles est passé un contrat d'objectifs ou contrat de service pour assurer des prestations de recueil, traitement ou diffusion des informations de SA permettant d'atteindre les objectifs du Plan d'action. Les procédures de fourniture d'équipements et matériels respecteront les dispositions des protocoles de financement.

7.2 Organisation administrative et financière des SI

7.2.1 Principales dispositions des contrats d'objectifs et de services

Un contrat d'objectifs lie chacun des opérateurs que le Plan d'action SISA a identifié comme structure permanente de recueil ou/et traitement de l'information pour la SA avec la cellule de gestion. Ce contrat est valable pour une période d'une année. Il spécifie:

- les objectifs de la structure en matière d'information sur la SA,
- les résultats attendus comprenant les indicateurs de vérification,
- les activités à mener comprenant un résumé de la méthodologie de recueil et traitement des données, les activités réalisées pour améliorer le dispositif méthodologique ou organisationnel,
- les moyens humains, techniques et financiers (précisant toutes les contributions attendues: ressources propres, budget de l'Etat, fonds commun, autres financements et leur affectation dans le budget de la structure) pour mettre en œuvre les activités,
- les modalités de gestion de l'appui du fonds commun,
- les relations avec la cellule de gestion (périodicité des rapports d'activités, procédure d'information d'événements exceptionnels, ...).

Les structures bénéficiaires de contrat d'objectifs doivent respecter les engagements des SI contribuant au Plan d'action, sous peine de sanction privative d'appui. Ces engagements portent sur:

- le libre accès des données recueillies,
- la coordination avec les autres SI nationaux et régionaux,
- la transparence technique et financière.

A la différence d'un contrat d'objectifs, un contrat de service lie pour une période déterminée un opérateur pour une ou des activités déterminées. Son contenu est relativement analogue à celui du contrat d'objectifs mais se présentera sous une forme allégée et centrée sur les moyens mis à disposition par le fonds commun.

7.2.2 Création d'un fonds commun

Le fonds commun est constitué par les financements des PTF et de l'Etat. Il vient suppléer les financements du budget national destiné aux dépenses de fonctionnement des SI.

Ce fonds commun, appelé Fonds Spécial Système d'Information (FSSI) est prévu dans le nouvel Accord-cadre Etat-Partenaires en tant que sous-compte du FASA. Il sera intégré dans les nouveaux textes d'application du dispositif de prévention et gestion des crises alimentaires qui est en relecture et il sera inscrit au Budget de l'Etat.

Dans le cadre de la contribution financière de l'état au dispositif, il pourrait être retenu qu'une partie de cette contribution soit financée au titre de l'initiative PPTE. Les PTF associés à la révision triennale du CSLP, pourraient soutenir une telle initiative recommandée lors des séminaires de la Banque Mondiale sur les révisions sur les aspects méthodologiques des CSLP et lors d'ateliers OCDE de PARIS21, réseau sur les dispositifs statistiques dans le monde.

7.2.3 Gestion annuelle des financements

Les principales étapes dans la gestion annuelle des financements attribués aux SI sont:

- la programmation budgétaire de l'Etat et des Partenaires,
- l'inscription des financements sécurisés par le fonds commun dans la Loi des Finances,
- l'élaboration des contrats d'objectifs et des contrats de service,
- le contrôle ex-post des dépenses et les audits.

7.2.4 Chronogramme

La multidisciplinarité du SISA impose que le PA-SISA appuie des départements techniques différents, appartenant à des structures différentes, ayant chacune une culture administrative et des modes de fonctionnement différents.

La programmation du PA-SISA a été étalée sur 10 ans, en préférant situer les interventions au sein de phases plutôt que de caler les actions sur des années calendaires.

Les appuis au SISA seront donc programmés selon des phases qui séquent les actions à entreprendre (voir définition des phases dans le chapitre 8 traitant du budget).

Ces phases sont à horizons glissants en fonction de la dynamique des dispositifs eux-mêmes, et des relations de dépendance qu'ils entretiennent avec les autres dispositifs.

L'objectif de cohérence et le défi pour la gestion du PA-SISA consisteront donc à faire progresser le maximum de SI en groupes homogènes d'une phase à l'autre.

A titre indicatif, la relation entre la programmation en terme de phases et d'années pourrait être schématisée comme suit:

An1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	AN 8	An 9	An 10						
Phase 0															
	Phase 1														
		Phase 2													
Phase 3															
Phase 4															

7.2.5 Suivi- évaluation

Le suivi-évaluation du plan d'action sera réalisé par la cellule de gestion et par des évaluations indépendantes:

Rapports d'exécution des opérateurs

Toutes les structures bénéficiaires de contrat d'objectifs devront élaborer un rapport technique et financier en milieu d'exercice, intitulé rapport intermédiaire couvrant le premier semestre d'activités, et, en fin d'exercice, un rapport final couvrant l'année entière.

Ces rapports feront le point sur la réalisation des activités et l'atteinte des résultats prévisionnels du contrat ainsi que sur la consommation budgétaire.

Les structures liées par un contrat de service devront au moins élaborer un rapport final. En fonction de la durée des prestations, l'élaboration d'un rapport intermédiaire pourra être envisagé.

Le comité de suivi administratif, financier et technique est chargé du suivi évaluation de la cellule de gestion.

Ces rapports seront transmis à la cellule de gestion et approuvés par le comité de programmation.

Rapports de suivi du Plan d'Action

A partir des rapports des opérateurs et des informations complémentaires (par exemple: résultats des évaluations et audits), la cellule de gestion élaborera des rapports semestriels qui feront le point sur l'état d'avancement du programme annuel de mise en œuvre du Plan d'action et le suivi des performances¹³ (sondage auprès des utilisateurs, indicateurs de résultats) des dispositifs permanents.

Ces rapports seront examinés par le comité de programmation et approuvés par le comité de pilotage.

Evaluations externes

Elles seront de quatre types:

- Un sondage auprès des utilisateurs sera organisé annuellement. Les questions seront orientées selon 4 critères: i) la qualité des analyses et l'adéquation des informations aux besoins des utilisateurs; ii) la transparence dans les méthodologies utilisées et appliquées; iii) l'accès à l'information (en terme de régularité des diffusions, de disponibilité pour les acteurs décentralisés); iv) l'appropriation par les utilisateurs. Afin de mesurer les progrès dans la durée, un panel d'utilisateurs sera retenu.
- Chaque année, une évaluation technique indépendante sera aussi réalisée. Elle vise à renseigner le comité de pilotage sur l'état d'avancement des activités et les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et devra préciser des recommandations d'amélioration. Elle s'attachera à confronter le diagnostic de la structure productrice à celui des utilisateurs. L'évaluation technique concernera alternativement les opérateurs appuyés; un opérateur étant concerné par celle-ci au moins une année sur trois.
- Un audit comptable sera régulièrement organisé pour contrôler l'utilisation des appuis du fonds commun. Afin de ne pas multiplier les procédures de vérification et dégager une vision commune de la gestion de la structure sondée, les audits devraient être programmés en coordination avec ceux des partenaires qui apportent des appuis financiers de type projet.
- L'audit financier et organisationnel prévu dans l'accord général de coopération Etat-Partenaires sera chargé d'établir un constat plus global du fonctionnement du PA, intégré dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire.

¹³ Il serait intéressant de promouvoir au niveau régional l'émergence d'une procédure de labellisation des SI qui ne servirait pas tant à chercher à tout prix une harmonisation des méthodologies qu'à vérifier régulièrement si les informations disponibles sont d'une qualité suffisante pour être comparées d'un pays à l'autre et recevoir ainsi une reconnaissance internationale.

8 **BUDGET**

8.1 **Budget global décennal**

Le SISA ne peut correctement se déployer que si les SI sur lesquels il s'appuie assurent des performances minimales. Le plan d'action permet d'une part des améliorations des SI existants, et d'autre part, une meilleure valorisation de ces informations dans un cadre analytique propre à la sécurité alimentaire. Le budget du PA-SISA ne devrait donc pas se substituer aux appuis nécessaires au fonctionnement de base de ces structures, mais est plutôt destiné à améliorer la production d'une sélection de données qui sont nécessaires à la prise de décision en matière de sécurité alimentaire. Certaines de ces structures sont cependant complètement dédiées à l'information sur la sécurité alimentaire (ex: Direction de la Prévention et de l'Alerte Précoce).

Le budget du PA-SISA récapitule sur un horizon de **10 ans**, les coûts de la production des informations actuelles, les coûts pour l'amélioration de l'existant et pour les innovations, les charges liées à la mise en œuvre du PA-SISA (cellule de gestion) et à la coordination (CN-SISA) du SISA, les appuis au niveau décentralisé, et enfin les enquêtes lourdes. Il est dès lors possible de distinguer les charges habituelles de celles qui sont induites par l'exécution même du PA-SISA.

Lors du projet de budget du PA-SISA, on s'est risqué à faire des estimations au niveau des activités, alors que le cadre de programmation habituel des plans d'action circonscrit des grands agrégats, laissant le soin aux cellules de gestion l'affinement des prévisions de dépenses pour chacune des activités.

Le PA-SISA s'inscrit dans le cadre global du CSLP dont l'horizon de programmation est triennal. Aussi, pour être en adéquation avec cet horizon de programmation, le Budget du PA-SISA a également fait l'objet d'une sous-programmation triennale par sélection des activités retenues dans le cadre logique (voir chapitre 8.2).

A ce stade de la programmation, il est nécessaire de garder à l'esprit les éléments importants suivants:

Le projet de budget est le fruit d'une compilation des propositions des départements ministériels abritant les systèmes d'information sectoriels. Un effort de relecture a permis d'éliminer les redondances flagrantes d'activités communes à plusieurs SI, ce qui n'exclut pas la possibilité d'autres économies, notamment si la coordination du SISA parvient à fédérer les départements ministériels autour d'initiatives communes ou valorisant des moyens partagés.

Compte tenu du temps imparti, la programmation budgétaire ne peut être considérée que comme indicative. Le PA-SISA a débordé du champ initial de gestion de l'information pour les besoins de la sécurité alimentaire strictement conjoncturelle. Le budget intègre donc des propositions d'activités ayant trait au suivi et à l'analyse de la sécurité alimentaire structurelle.

Par souci d'exhaustivité, les besoins d'information du SISA et leur coût ont été pris en compte, même lorsque les informations sont également prioritaires pour d'autres dispositifs, et donc susceptibles d'être financés totalement ou partiellement dans d'autres cadres.

Enfin, à ce stade des travaux du GTR, il n'est pas possible d'identifier les besoins en financements complémentaires. En effet, des financements sont en cours de programmation dans le cadre de la Commission Nationale de Coordination Statistique et qui a intégré les éléments préliminaires du PA-SISA, des démarches sont en cours pour sonder la possibilité d'utiliser les fonds PPTE, des initiatives diverses et incomplètement inventoriées soutiennent les besoins d'informations de dispositifs sectoriels (Plan d'actions et projets) et trans-sectoriels (dans le cadre de la lutte contre la pauvreté).

Un plan de financement identifiant les financements acquis, en cours de programmation et à rechercher fera l'objet d'un exercice préliminaire à la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds. Ce plan de financement s'attachera à identifier la progression du niveau de prise en charge par le budget de l'Etat.

Le tableau qui reprend la matrice du cadre logique des activités en annexe 2, comprend également le budget indicatif pour chacune d'entre elles. La nature multisectorielle, les origines plurielles et la distribution géographique de l'information sur la sécurité alimentaire nécessiteront une forte capacité de coordination des actions et des ressources. Plusieurs clefs de ventilation des dépenses ont été retenues pour désagréger les totaux selon les mises en évidence recherchées (résultats spécifiques du cadre logique, domaines d'intervention, SI concerné, poste d'intervention, phase chronologique, priorités).

Des tableaux croisés pour ces diverses clefs de ventilations ont été produits (voir annexe 3) et sont commentés après la grille de lecture des clefs de ventilation:

Répartition du budget en postes d'intervention

Cette manière de présenter le budget permet de ventiler les dépenses qui sont liées à la production d'information entre les SI, le SISA, le PA-SISA.

Poste 1: budget des SI sectoriels en phase de croisière;

Poste 2: budget des SI sectoriels en phase de rénovation;

Poste 3: budget lié aux structures de gestion et de coordination du PA-SISA;

Poste 4: budget du SISA au niveau central (CN-SISA);

Poste 5: budget du SISA au niveau décentralisé;

Poste 6: budget des enquêtes lourdes à caractère cyclique ou exceptionnel.

Répartition du budget en phases

Cette manière de présenter le budget met en évidence les relations d'antériorité entre les catégories d'intervention. Chaque système ayant sa propre dynamique, un défi de la mise en œuvre du PA-SISA consistera à faire progresser le SISA de façon homogène.

- Phase 0: phase préparatoire et ensemble de préalables au développement du PA-SISA tel que prévu dans le document.

- Phase 1: ensemble d'interventions de base qui existent ou qui ont existé et qui nécessitent une relance. Les interventions de la phase 1 sont considérées comme indispensable au fonctionnement de base du SISA.

- Phase 2: ensemble d'interventions portant sur l'amélioration des activités de la phase 1 ou qui ont trait à l'innovation. Ces interventions sont considérées comme essentielles pour faire progresser le SISA

- Phase 3: interventions qui ne peuvent être développées qu'à la faveur d'un partenariat technique ad hoc ou de la disponibilité d'une source de financement spécifique. Les interventions de la phase 3 dépendent des opportunités qui se présentent.

- Phase transitoire 4: phase durant laquelle toutes les composantes du montage du PA-SISA ne sont pas abouties, mais qui n'empêchent pas le financement d'interventions ou le lancement d'initiatives ponctuelles prévues dans le PA-SISA.

Répartition du budget en priorités

Cette manière de présenter le budget met en évidence les relations d'ascendance entre les interventions. Elle permet d'effectuer des choix raisonnés en cas de contingences financières.

- Priorité I: Les actions sans lesquelles le SISA serait incomplet ou lourdement handicapé. Le non financement impliquerait des pertes de continuité, des fuites de compétences, la décapitalisation des acquis. Les actions conservatoires appartiennent à cette priorité.

- Priorité II: Les actions grâce auxquelles le PA-SISA exprime sa valeur ajoutée et dont la mise en œuvre dépend du succès des actions de première priorité.

- Priorité III: Les actions qui ont un intérêt certain, mais dont la mise en œuvre n'est pas essentielle pour la réussite globale du PA-SISA.

Remarques sur les besoins en personnel permanent

L'option de base qui a été retenue pour le développement du SISA consiste à s'appuyer au maximum sur les structures existantes, en valorisant, chaque fois que possible, les ressources humaines présentes dans ces structures, et en faisant recours ponctuellement à des expertises si nécessaire. Les ressources humaines requises pour la mise en œuvre du PA-SISA sont constituées d'un noyau minimal de compétences à recruter et sur lequel viendra se greffer des ressources humaines qui sont proportionnellement liées au volume et à la complexité des activités (équipes à géométrie variable).

Les ressources humaines de base (noyau) qui sont dédiées à la mise en œuvre PA-SISA sont résumées comme suit de façon indicative:

Cellule de gestion:

Noyau: 1 responsable, 1 comptable, 1 caissier, 1 responsable suivi-évaluation et personnel d'appui (secrétaire, chauffeur, personnel de surface, planton reprographe),

Complément: des renforts additionnels ponctuels seront évalués par le comité de pilotage en fonction de la charge de travail.

CN-SISA:

Toute la CN: personnel d'appui géré en pool (secrétaire, chauffeur, personnel de surface, planton, reprographe)

Cellule technique d'animation: 1 responsable, (avec éventuellement 1 assistant selon la charge de travail).

Centrale d'information: 1 responsable veille et guichet unique (profil NTIC), 1 informaticien statisticien, 1 documentaliste, (avec éventuellement 1 assistant selon la charge de travail, à partager avec la CTA), personnel de saisie (à la tâche).

Cellule d'Alerte Précoce (CAP): 1 agro-économiste (50%), 1 nutritionniste

Cellule d'analyse structurelle (CAS): 1 agro-économiste (50%, partagé avec CAP).

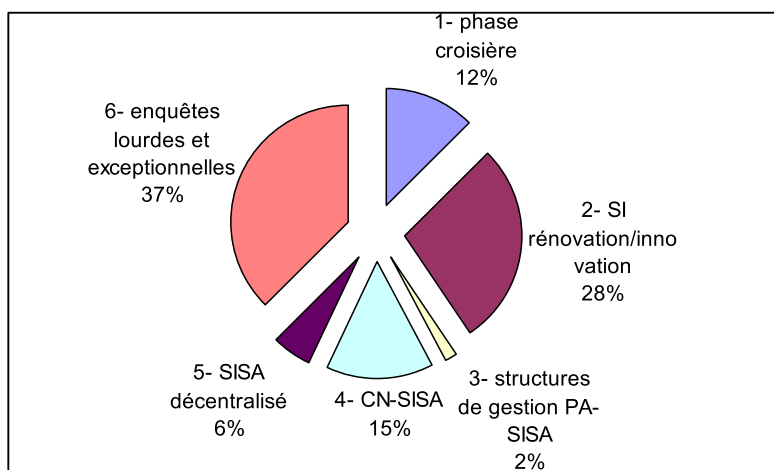
Analyse budgétaire indicative

Le tableau suivant établit par poste d'intervention, les budgets en valeur et pourcentage pour chaque domaine d'activité principale en fonction des priorités retenues.

Prévision budgétaire indicative (10 ans)		Budget Millions FCFA			Budget total	Budget % Total
Poste	DOMAINE	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3		
1- Phase croisière	Nutrition/santé	10			10	0,0%
	SIMb		400		400	1,0%
	SIMc	508			508	1,3%
	Stat. Agri. & Hal.	3 850			3 850	10,0%
Total 1- phase croisière		4 368	400		4 768	12,4%
2- SI rénovation/innovation	Agro-météo	170	19	9	198	0,5%
	Nutrition/santé	274	530	10	814	2,1%
	Ressources en eau			39	39	0,1%
	SIMb	25	89	350	464	1,2%
	SIMc	603	975	260	1 838	4,8%
	Socio-économie	274			274	0,7%
	Stat. Agri. & Hal.	153	2 708	270	3 131	8,1%
	Statistiques animales	3 220	755		3 975	10,3%
	Bilan Céréaliier	20	135		155	0,4%
Total 2- SI rénovation/innovation		4 739	5 211	938	10 888	28,3%

(suite de la page précédente)

Prévision budgétaire indicative (10 ans)		Budget Millions FCFA			Budget total	Budget % Total
Poste	DOMAINE	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3		
3- Structures de gestion PA-SISA	Fonction administrative		30		30	0,1%
	Fonction financière		113		113	0,3%
	Fonctionnement de base		130		130	0,3%
	Fonctions techniques et logistiques		60		60	0,2%
	Gestion & Planification PA-SISA	200			200	0,5%
	Orientations prospectives	80			80	0,2%
Total 3- structures de gestion PA-SISA		280	333		613	1,6%
4- CN-SISA	CAP	1 618	320		1 938	5,0%
	CAS	420	135	773	1 328	3,4%
	Cellule technique d'animation	276	855		1 131	2,9%
	Centrale d'information	223	707		929	2,4%
	Forum technique	300			300	0,8%
Total 4- CN-SISA		2 837	2 017	773	5 626	14,6%
5- SISA décentralisé	Observatoire régional sur la SA			260	260	0,7%
	Points focaux 45 provinces	1 935			1 935	5,0%
Total 5- SISA décentralisé		1 935		260	2 195	5,7%
6- Enquêtes lourdes et exceptionnelles	Nutrition/santé		1 440		1 440	3,7%
	Socio-économie	5 500			5 500	14,3%
	Stat. Agri. & Hal.	6 271		135	6 406	16,6%
	Statistiques animales	1 000	80		1 080	2,8%
Total 6- enquêtes lourdes et exceptionnelles		12 771	1 520	135	14 426	37,5%
Total		26 930	9 480	2 106	38 516	100%



Graphique N°2: part du budget par poste d'intervention

La part la plus importante du budget (37, 5 %) est relative aux enquêtes lourdes (recensements) et enquêtes spécifiques à caractère ponctuel. Si l'on ne tient pas compte de ce type de dépenses qui sont en général financées dans la programmation macro-économique, la situation se présente comme suit:

Poste	Budget Millions FCFA			% budget total			Budget total	% budget total
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3		
1	4 368	400		18,13%	1,66%		4 768	19,79%
2	4 739	5 211	938	19,67%	21,63%	3,89%	10 888	45,20%
3	280	333		1,16%	1,38%		613	2,54%
4	2 837	2 017	773	11,78%	8,37%	3,21%	5 626	23,35%
5	1 935		260	8,03%		1,08%	2 195	9,11%
Total	14 159	7 960	1 971	58,78%	33,04%	8,18%	24 090	100,00%

Les activités de base et de routine, dont une bonne partie est déjà financée dans le cadre du budget de l'Etat ou des appuis accordés par l'Etat représentent un cinquième de la prévision budgétaire (hors enquêtes lourdes). Il s'agit des interventions qui ont cours, même en l'absence du PA-SISA.

Le poste 2 reprend, à hauteur de 45% du tout, les interventions qui ont trait à l'amélioration, la rénovation ou à l'innovation des SI existants.

L'appareil de gestion dédié au PA-SISA a été prévu comme une équipe légère appelée à collaborer avec les Directions Administrative et Financière des structures assistées. A hauteur de 2, 5 % du budget total, il s'agit de la plus petite catégorie de dépenses.

La coordination du SISA reprend des attributions de la CCI et du SAP, en y adjoignant des mandats permettant de répondre à certains défis relevés par le PA-SISA (analyse de la vulnérabilité structurelle, forum technique, guichet unique et centrale d'informations, coordination générale). Les frais d'investissement et les frais récurrents représentent un peu moins du quart de l'enveloppe totale.

L'appui aux services décentralisés, habituellement cheville ouvrière et cependant souvent parent pauvre des initiatives en la matière, a été évalué à 9% de l'ensemble.

Si l'on agrège les dépenses d'investissement, de personnel, de fonctionnement et autres, le budget annuel du PA-SISA (hors enquêtes lourdes) s'élève en moyenne à 2, 4 milliards de FCFA par an, dont le rythme de décaissement dépendra des priorités de financement et du phasage des activités.

A titre indicatif, le tableau suivant récapitule les montants selon ces deux clefs de classement, en termes absolus et en termes relatifs.

Phase	Montant du budget			% budget total			Total Budget	% budget total
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3		
0	2 211	83		5,74%	0,22%	0,00%	2 294	5,96%
1	23 285	2 611		60,46%	6,78%	0,00%	25 896	67,23%
2	1 359	4 439	320	3,53%	11,53%	0,83%	6 119	15,89%
3	75	2 347	1 013	0,19%	6,09%	2,63%	3 435	8,92%
4			773			2,01%	773	2,01%
Total	26 930	9 480	2 106	69,92%	24,61%	5,47%	38 516	100,00%

Les gestionnaires du PA-SISA devront veiller à inscrire la programmation des activités du SISA dans le cadre de la coordination budgétaire des divers appuis au développement de l'appareil statistique national, des autres systèmes d'information sectoriels et trans-sectoriels (pauvreté, environnement, ...), et des dispositifs de suivi-évaluation des projets et programmes. C'est à partir de ces travaux de coordination que les besoins en financement complémentaires pourront être identifiés et faire l'objet de requêtes portées par le CNSA et ses organes de gestion.

8.2 Programmation financière 2004-2006

Pour la période 2004-2006 les actions porteront principalement sur la consolidation des acquis du système d'information et sur quelques rénovations. Le budget pour la période concernée est chiffré à au moins 14,6 Milliards FCFA répartis comme suit :

Millions FCFA	Budgt. 3 ans Priorité			Total Budget 3 ans	Budg. 10 ans Priorité			Total Budget 10 ans
	1	2	3		1	2	3	
SI								
Agro-météo	54	19	5	78	170	19	9	198
Analyse de la vulnérabilité structurelle	3 982	0		3 982	5 774	0		5 774
CAP	574	96		670	1618	320		1938
CAS	60	41	8	108	420	135	773	1328
Cellule de gestion		130	0	130		333	0	333
CI	27	300		326	223	707		929
Comité de pilotage	84	0		84	280	0		280
Comité de suivi		0		0		0		0
CTA	83	238		320	276	855		1 131
FT	60			60	300			300
Productions animales	1 073	266		1 339	4 220	835		5 055
Productions végétales	4 436	621	47	5 103	10 274	2 843	405	13 522
Ressources en eau			8	8			39	39
Santé et nutrition	115	719	3	837	304	1 970	10	2 284
Système d'Information Décentralisé	774	0	0	774	1 935	0	260	2 195
SIMb	7	138	8	152	25	489	350	864
SIMc	370	195	62	627	1 111	975	260	2346
Total	11 698	2 761	140	14 598	26 930	9 480	2 106	38 516

Millions FCFA	SI	Année 1	Année 2	Année 3	Budget Triennal
	Productions végétales	582	336	336	1 254
	Santé nutrition	1	1	1	3
	SIMb	48	32	32	112
	SIMc	135	13	13	161
Total SI sectoriels phase croisière		766	382	382	1 530
	Agro-météo	33	11	34	78
	Analyse vulnérabilité structurelle	27	27	27	82
	Productions animales	356	660	308	1 324
	Productions végétales	74	322	304	699
	Ressources en eau		1	8	8
	Santé nutrition	166	63	72	301
	SIMb	6	9	25	40
	SIMc	119	213	135	466
Total SI phase rénovation		780	1 305	913	2 998
	Cellule de gestion	85	23	23	130
	Comité de pilotage	28	28	28	84
	Comité de suivi				0
Total Structure de gestion du PA-SISA		113	51	51	214
	CAP	421	129	120	670
	CAS	23	30	56	108
	CI	189	94	43	326
	CTA	133	94	94	320
	FT	10	20	30	60
Total Coordination CN-SISA		776	367	342	1 485
	SID	581	97	97	774
Total SISA décentralisé		581	97	97	774
	Analyse vulnérabilité structurelle	200	200	3 500	3 900
	Productions animales			15	15
	Productions végétales	3 136	9	6	3 151
	Santé nutrition	346	94	94	533
Total enquêtes lourdes		3 681	303	3 614	7 598
Grand total		6 696	2 504	5 398	14 598

L'ensemble des SI tels qu'ils sont organisés actuellement coûterait 1,5 milliards durant les 3 ans de la programmation, soit environ 500 millions FCFA/an. Les rénovations internes aux SI proposées à travers le PA-SISA nécessiteraient un effort de 3 milliards de FCFA sur la même période. Les structures de coordination et de gestion du PA-SISA (cellule de gestion) pèsent pour 1,5 % du total. La coordination technique (CN-SISA) devra permettre les synergies entre le SI et un meilleur interface avec les utilisateurs (guichet unique, ...) ; elle coûterait 1,5 milliards FCFA sur 3 ans. Le Burkina a entamé un processus de décentralisation, et sa prise en compte pour une meilleure implication des structures de base mobiliserait 774 millions de FCFA supplémentaires.

Les enquêtes lourdes, avec 7,6 milliards FCFA, représentent 52% du budget triennal total. Certains financements de ces enquêtes sont déjà prévus dans des cadres de programmation différents de celui de la sécurité alimentaire (lutte contre la pauvreté, suivi socio-économique, ...). Hormis le Recensement Général de l'Agriculture, estimé à 1,8 milliards FCFA, le financement des autres enquêtes pourra être négocié dans les cadres de concertation du CSLP.

9 **CONCLUSION**

Au terme de cet exercice, le PA-SISA, grâce à un travail d'équipe interministériel réuni en GTR, constitue un document de référence reprenant la vision et les attentes du Gouvernement en matière d'information sur la sécurité alimentaire.

Après avoir identifié les divers niveaux de responsabilités techniques dans un SISA théorique, un diagnostic des SI sectoriels et trans-sectoriels a été effectué. Parmi les constats majeurs, il a été reconnu que la pérennité des SI, sur base desquels l'analyse de la sécurité alimentaire s'appuie, n'est pas acquise et obère la robustesse de toute stratégie d'amélioration qui ignorerait les faiblesses du réseau de collecte des données primaires.

Suite à une évaluation des potentiels des SI existants, des possibilités d'amélioration de ceux-ci ont été répertoriées sur le plan de leur capacité, de leurs méthodes, de leur organisation, de leur mise en réseau et sur le partage et la rationalisation des moyens qu'il serait possible de mettre en commun.

Les constats et les analyses diagnostiques ont conduit à la formulation de propositions, tant pour le montage global du SISA et du PA-SISA que pour chacun des organes et des SI y prenant part.

Les propositions se sont attachées au respect de certains principes globaux: la valorisation des structures et des ressources existantes, l'amélioration de la transparence par un meilleur accès aux données et aux analyses, l'ouverture des débats et de l'implication progressive des structures déconcentrées, de la société civile et du secteur privé, le partenariat avec les institutions et des expertises tierces, l'élargissement du cadre d'analyse et de collaboration avec les institutions et les organisations régionales, ...

La dynamique initiée à travers le GTR constitue un certain succès d'intégration et de réflexion interdisciplinaire qui ne devrait pas être conclu par le dépôt du document du PA-SISA, mais qui au contraire demande à être capitalisée au travers des travaux de mise en œuvre du PA-SISA, notamment dans le cadre de la conduite des actions courantes de la CN-SISA. L'orientation du PA-SISA vers les besoins des utilisateurs, et principalement des décideurs, commande que l'exercice ne soit pas statique, mais qu'il s'adapte à l'évolution du contexte et aux besoins d'information. Il appartiendra à la CN-SISA de veiller à ce que le système soit à l'écoute de ces évolutions en mettant à contribution les divers cadres de concertations proposés par le PA-SISA. Rappelons que le PA-SISA s'inscrit non seulement dans la programmation de la SNSA mais également dans le cadre de la réduction de la pauvreté, ce qui implique que l'éventail des informations couvre également le suivi de la sécurité alimentaire structurelle.

De par leur objet, aucun des SI sectoriels ne produit de l'information strictement dédiée à la sécurité alimentaire. L'analyse croisée des données de chacun des SI constitue le fondement méthodologique du SISA, ce qui implique que la programmation budgétaire prévoie non seulement les charges de la mise en œuvre du SISA, mais également les appuis spécifiques aux divers SI sectoriels, ce qui par ailleurs peut présenter un risque de chevauchement avec les budgets de développement sectoriel propres à chacun des SI. C'est la raison pour laquelle, le PA-SISA se doit de s'inscrire dans le cadre de programmation budgétaire des divers appuis au développement de l'appareil statistique national, des autres systèmes d'information sectoriels et trans-sectoriels (pauvreté, environnement, ...), et des dispositifs de suivi-évaluation des projets et programmes. Les besoins de financement supplémentaires à ceux déjà acquis ne peuvent être à ce stade dégagés sans s'être préalablement assuré de la matérialité et du séquençage des autres possibilités de financement (PPTE, ...). Nonobstant cette contrainte, la recherche de visibilité du plan d'actions et du budget a conduit à une désagrégation par activités, et des répartitions qui prennent en compte les niveaux de priorité, le déploiement en phases et la ventilation des dépenses par composantes du dispositif.

In fine, le succès du montage du PA-SISA sera mesuré par son degré d'intégration et son niveau d'internalisation dans les structures et les mécanismes de l'Etat.